

Diplôme national de Master

Domaine - Sciences humaines et sociales

Mention - Sciences de l'information et des bibliothèques

Spécialité - Cultures de l'écrit et de l'image

Les bibliothécaires, de la Révolution française au milieu du XIX^e siècle : l'exemple des villes d'Angers, Nantes et Rennes.

Sidonie VICET

Sous la direction de Dominique VARRY
Enseignant chercheur – ENSSIB

Remerciements

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé à la réalisation de ce mémoire de recherche, dans le cadre du Master 2 Cultures de l'Écrit et de l'Image.

Je remercie plus particulièrement mon directeur de mémoire, M. Dominique VARRY pour ses conseils avisés et son suivi.

Je remercie également le personnel des Archives départementales de Maine-et-Loire, des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, des Archives départementales de Loire-Atlantique, des Archives municipales d'Angers, des Archives municipales de Nantes, des Archives municipales de Rennes, du fonds ancien de la Médiathèque Toussaint d'Angers et du fonds ancien de la bibliothèque des Champs-Libres de Rennes pour leur accueil, leur aide à la recherche et leurs conseils.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé lors du travail de relecture de ce mémoire, pour leurs conseils et leur patience.

Résumé : La période révolutionnaire (1789-1799) marque un tournant dans l'Histoire des bibliothèques françaises. Les saisies révolutionnaires modifient le paysage des bibliothèques. De la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle, les bibliothécaires érudits, gardiens des collections encyclopédiques des bibliothèques religieuses de l'Ancien Régime, deviennent des bibliothécaires gestionnaires, conservateurs d'immenses collections et premiers bibliothécaires des bibliothèques municipales. Quelles sont les fonctions et le rôle de ces bibliothécaires ? Dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, les bibliothécaires sont confrontés à un contexte révolutionnaire troublé par les révoltes des Vendéens et des Chouans. Ces hommes de lettres évoluent ainsi dans les milieux littéraires de la fin du XVIII^e siècle, dans les troubles de la période révolutionnaire, dans la création des bibliothèques municipales et vers les prémices d'une professionnalisation du bibliothécaire.

Descripteurs : Bibliothécaires – Révolution française (1789-1799) – Bibliothèques municipales – Angers – Nantes – Rennes

Abstract : The French Revolution's period (1789-1799) is a turning point in history of french libraries. The revolutionary confiscations change the libraries' scene. From the end of the eighteenth century to the middle of the nineteenth century, the scholarly librarians, encyclopedic collections' custodians of the Old Regime's religious libraries, become administrators librarians, custodians of massive collections and public libraries' first librarians. What are the tasks and the role of these librarians ? In the Angers, Nantes and Rennes' cities, the librarians may be affected by a revolutionary context, agitated by the Vendéens and the Chouans' conflicts. These men of letters evolve in literary societies of the end of the eighteenth century, in the revolutionary period's conflicts, in public libraries' creation and going towards the beginnings of librarian's professionalization.

Keywords : Librarians – French Revolution (1789-1799) – Public Libraries – Angers – Nantes – Rennes

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
Présentation du sujet.....	7
Historiographie.....	11
Étude : les bibliothécaires de l'Ouest (Angers, Nantes et Rennes), de la Révolution française au milieu du XIXe siècle.....	14
I - LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE : DES HOMMES DE LETTRES.....	17
A) Les bibliothèques publiques de l'Ouest : Angers, Nantes et Rennes.....	17
1. <i>Le paysage des bibliothèques françaises.....</i>	<i>17</i>
2. <i>La présentation des collections et de leurs classements.....</i>	<i>24</i>
3. <i>L'ouverture au public.....</i>	<i>27</i>
4. <i>Les fonctions des bibliothécaires.....</i>	<i>29</i>
B) Les bibliothécaires de l'Ouest à la fin du XVIIIe siècle.....	31
1. <i>Les bibliothécaires de la ville d'Angers.....</i>	<i>31</i>
2. <i>Les bibliothécaires de la ville de Nantes.....</i>	<i>32</i>
3. <i>Les bibliothécaires de la ville de Rennes.....</i>	<i>34</i>
C) Des hommes de lettres, écrivains et journalistes.....	35
1. <i>Des érudits et des professeurs.....</i>	<i>35</i>
2. <i>Les bibliothécaires : membres de sociétés littéraires.....</i>	<i>37</i>
3. <i>Des écrivains.....</i>	<i>41</i>
II - LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1804).....	43
A) Les employés aux bibliothèques dans les dépôts littéraires dans un contexte régional troublé.....	43
1. <i>La fermeture des bibliothèques des communautés religieuses et des sociétés savantes et la création des dépôts littéraires dans les chefs-lieux.....</i>	<i>44</i>
2. <i>Les gens de lettres chargés des dépôts littéraires dans l'Ouest.....</i>	<i>48</i>
3. <i>Le travail des employés aux bibliothèques dans les dépôts littéraires.....</i>	<i>52</i>
B) Un contexte de révoltes : les « Guerres de l'Ouest » (1793-1800).....	56
1. <i>Angers, ville assiégée et occupée par les Vendéens.....</i>	<i>57</i>
2. <i>Nantes, ville entre deux révoltes.....</i>	<i>61</i>
3. <i>Rennes et la Chouannerie.....</i>	<i>64</i>
C) Les bibliothécaires face aux décrets et à la mise en place des écoles centrales.....	65
1. <i>Les Commissions et la Bibliographie universelle de la France.....</i>	<i>66</i>
2. <i>Les bibliothécaires face aux décrets.....</i>	<i>74</i>
3. <i>Les bibliothécaires et les professeurs des musées et des écoles centrales.....</i>	<i>78</i>
III – LES BIBLIOTHÉCAIRES DES VILLES D'ANGERS, NANTES ET RENNES ET LA CRÉATION DES PREMIÈRES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (1804 – VERS 1850).....	87
A) Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes : l'installation des bibliothèques municipales dans la première moitié du XIXe siècle.....	88
1. <i>Les bibliothèques publiques et la création des bibliothèques municipales dans les villes de l'Ouest.....</i>	<i>88</i>
2. <i>Les bibliothécaires et leurs fonctions.....</i>	<i>98</i>
B) Les bibliothécaires : d'une génération d'hommes de lettres et de catalogueurs vers une nouvelle génération ?.....	105

1. Les premiers « conservateurs » des bibliothèques à l'Ouest : des catalogueurs.....	105
2. Les bibliothécaires de l'Ouest : des hommes de lettres.....	113
3. Des hommes impliqués dans leur siècle : des politiciens et des professeurs.....	120
C) Les premiers pas d'une formation et d'une normalisation des pratiques pour les bibliothécaires : l'exemple des bibliothécaires de l'Ouest.....	123
1. L'apparition de normes dans les bibliothèques de l'Ouest.....	124
2. L'émergence d'un métier.....	128
CONCLUSION.....	133
SOURCES.....	135
Les bibliothèques françaises.....	135
Les écrits des bibliothécaires.....	136
Les archives.....	137
Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres (Rennes).....	137
Archives de la Bibliothèque municipale de Nantes.....	137
Archives de la Médiathèque Toussaint (Angers).....	137
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Rennes).....	138
Archives départementales de Loire-Atlantique (Nantes).....	139
Archives départementales de Maine-et-Loire (Angers).....	141
Archives municipales de Nantes.....	143
Archives municipales de Rennes.....	144
BIBLIOGRAPHIE.....	145
Outils.....	145
Ouvrages généraux : Les bibliothèques françaises (1789-1860).....	145
Ouvrages spécialisés : Les bibliothécaires de l'Ouest (1789-1860).....	147
Webographie.....	148
ANNEXES.....	149
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	156
TABLE DES MATIÈRES.....	159

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU SUJET

*« Visiter ces beaux lieux, mes dieux et ma patrie,
Ces lieux où l'on voit entassés
Les chefs-d'œuvre sacrés des arts et du génie,
Imposant sanctuaire, où la postérité
Voit s'accumuler d'âge en âge
Tous ces chefs-d'œuvre, heureux présage
De sa célébrité. »¹*

François-Auguste Bar, sous-bibliothécaire et bibliothécaire de la ville de Nantes au début du XIX^e siècle.

A travers ce poème, l'auteur décrit la bibliothèque de la ville de Nantes dans laquelle il travaille en tant que sous-bibliothécaire, puis bibliothécaire au début du XIX^e siècle. Cette génération de bibliothécaires, de la période révolutionnaire à l'installation des bibliothèques publiques, à travers les dépôts littéraires ou « bibliothèques nationales », sous la période révolutionnaire, et les « bibliothèques municipales », au début du XIX^e siècle, dans les textes d'archives, se trouve au cœur de cette étude. Au cours de cette période d'entre deux qu'est la Révolution française, les bibliothécaires voient leur carrière évoluer vers des fonctions nouvelles. Ces hommes de lettres de la fin du XVIII^e siècle, majoritairement membres de sociétés littéraires, sont confrontés à la confiscation des bibliothèques des communautés religieuses, à l'apparition de nouvelles normes pour la conservation des livres et des biens appartenant au patrimoine national, à l'instabilité des régimes politiques successifs et à la création de nouvelles bibliothèques publiques.

Le terme « bibliothécaire » évolue entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. En 1762, la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* décrit la bibliothèque comme « le lieu où l'on tient un grand nombre de livres

¹ Poème décrivant la bibliothèque de la ville de Nantes, extrait de : COURVILLE, Luce. « Les Bibliothécaires de la Bibliothèque Municipale de Nantes au XIX^e siècle : De Carcani de Naples, à Péhant de Guérande ». In : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*. 1963, pp. 3-24.

rangés en ordre » et le bibliothécaire est « celui qui est préposé pour avoir soin d'une Bibliothèque »². La cinquième édition de ce dictionnaire, datant de 1798, contient exactement la même définition du bibliothécaire. Cette définition n'évoque ni son rôle, ni ses attributions. On peut supposer que les fonctions et les caractéristiques du bibliothécaire ne sont pas les mêmes partout, malgré l'écriture de traités de bibliothéconomie qui essaient de généraliser ces pratiques, comme l'*Advis pour dresser une bibliothèque* écrit par Gabriel Naudé³, théoricien des bibliothèques et bibliothécaire du président de Mesme, en 1627. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert évoque les fonctions du bibliothécaire plus en détail dans sa définition :

« celui qui est préposé à la garde, au soin, au bon ordre, à l'accroissement des livres d'une bibliothèque. Il y a peu de fonctions littéraires qui demandent autant de talents. Celle de bibliothécaire d'une grande bibliothèque, telle, par exemple, que celle du Roi, suppose la connoissance des langues anciennes & modernes, celle des livres, des éditions, & de tout ce qui a rapport à l'histoire des Lettres, au commerce de la Librairie, & à l'Art typographique »⁴.

Les fonctions du bibliothécaire (conservation des collections, catalogage et acquisitions) et les connaissances qu'il est nécessaire d'avoir pour exercer cette tâche sont détaillées dans cette définition de 1751. La notion de bibliothécaire va de pair avec un certain talent littéraire qui semble être l'apanage des bibliothécaires du XVIII^e siècle dans leur ensemble, d'après cette définition. Ces talents littéraire et intellectuel que doit posséder un bibliothécaire sont reconnus par les contemporains au XVIII^e siècle, lors des visites qu'ils effectuent à la bibliothèque, par exemple. Voltaire écrira :

« Un bibliothécaire ignorant est un eunuque préposé à la garde du sérail »⁵.

La littérature du XIX^e siècle a véhiculé une image caricaturale du bibliothécaire, accentuée par l'aspect intellectuel de la nouvelle profession. C'est cette évolution des fonctions du bibliothécaire, de l'homme de lettres aux prémices du métier de bibliothécaire, qui est interrogée au cours de cette étude.

² Académie française. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition. Tome 1. Paris : chez la Veuve de Bernard Brunet, 1762.

³ NAUDÉ, Gabriel. *Advis pour dresser une bibliothèque : Présenté à Monseigneur le Président de Mesme, par G. Naudé P.* Paris : chez François Targa, 1627.

⁴ Institut national de la langue française. *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* [en ligne]. Paris : Institut national de la langue française, 2001. [Consulté le 08/07/15] Disponible à l'adresse : <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/>

⁵ LAROUSSE, Pierre. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Tome 2. Paris : Administration du grand dictionnaire universel, 1867.

La période d'étude de ce sujet s'ouvre sur la Révolution française et se termine au milieu du XIX^e siècle. Suite à la rédaction d'un mémoire d'étude en 2014, dans le cadre du Master 1 Métiers des bibliothèques à Angers, sur *Les bibliothécaires, du Siècle des Lumières à la Révolution française*, cette étude reprend les caractéristiques des bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle, comme la figure de l'abbé François-Valentin Mulot (1749-1804), bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor à Paris, pour les comparer avec celles des bibliothécaires de la période révolutionnaire jusqu'à l'installation des bibliothèques municipales et de la publication de leurs catalogues. Cette période a connu d'importantes mutations des modes de vie et de travail des bibliothécaires français. Avec la nationalisation et la saisie des biens du clergé à partir du décret des 2-4 novembre 1789, de nombreuses bibliothèques religieuses sont confisquées, conservées dans des dépôts littéraires, vendues ou dispersées afin d'accroître les collections des bibliothèques, dont celles de la Bibliothèque Nationale à Paris. Les bibliothécaires voient leurs tâches changées en fonction de ces saisies ou de ces accroissements. Des décrets pris par l'Assemblée nationale viennent réglementer et uniformiser leurs pratiques en matière de conservation des ouvrages manuscrits et imprimés. La création des bibliothèques des écoles centrales, en 1795, et des premières bibliothèques municipales, suite au décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) qui prévoit que les bibliothèques confisquées sous la Révolution française et conservées dans les dépôts littéraires soient confiées aux municipalités, marque l'apparition d'un nouveau rôle pour les bibliothécaires. Ce nouveau rôle est associé aux principes de la Révolution française dans le domaine éducatif et à l'idéal d'accessibilité de la culture et du patrimoine à tous, notamment à travers la publication des catalogues des bibliothèques au milieu du XIX^e siècle. Les bibliothèques publiques sont aussi composées d'un service public et de la communication des ouvrages aux lecteurs. Ce service public tient une place importante pour les bibliothécaires, même si le public concerné est limité à une élite dans les faits. Le décret de 1803 marque le début des bibliothèques en tant qu'institutions, telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Les bibliothécaires du début du XIX^e siècle sont-ils différents de ceux qui existaient au siècle précédent ? Quelles fonctions ont-ils ? Sont-ils des hommes de lettres ? Ces enjeux se posent dans le cadre de cette période marquée par les évolutions aux niveaux politique, social, économique et culturel.

L'étude de l'Histoire de ces bibliothécaires se centre autour de l'Ouest de la France et notamment de trois grandes villes : Angers, Nantes et Rennes. Très peu d'études ont été faites sur les bibliothèques de ces villes et sur leurs bibliothécaires. Les archives restaient à explorer. Chefs-lieux de départements, ces villes ont vu l'installation de dépôts littéraires et la création de bibliothèques (bibliothèques des écoles centrales, bibliothèques municipales, musées, etc.). Elles sont représentatives des villes françaises et de l'installation des premières bibliothèques municipales, au début du XIX^e siècle. Cependant, l'étude des bibliothécaires de ces trois villes est intéressante dans le cadre de la période révolutionnaire, car, dans cette région, la vie quotidienne de ses habitants et les bibliothèques ont été marquées par la rébellion des Chouans, à partir de 1792, et par la Guerre de Vendée (1793-1796). L'intérêt pour la lecture, les bibliothèques et leurs acteurs s'insèrent dans une période de mouvements, de troubles et de révoltes. À partir de ces villes, des comparaisons peuvent être faites avec celles du reste de la France afin d'identifier les points communs et ce qui fait leur originalité dans ce paysage contrasté. Dans cette étude, le terme « Ouest » désigne un territoire limité entre trois départements et autour de trois chefs-lieux : les villes d'Angers, de Nantes et de Rennes. Villes importantes démographiquement, politiquement, économiquement et culturellement, elles comptent de grandes bibliothèques publiques et, dans leurs archives, conservent des traces du passage de leurs bibliothécaires. Ainsi, se détachent plusieurs grandes figures de bibliothécaires pour cette période, comme Toussaint Grille (1766-1850), bibliothécaire de la ville d'Angers, Sébastien François Bonnard du Hanlay (1739-1808) et Gaetano Carcani, bibliothécaires de la ville de Nantes, et Félix-Alexis Mainguy (1747-1818), bibliothécaire de la ville de Rennes.

À travers cette étude sur l'Histoire des bibliothécaires de l'Ouest, de grandes problématiques se posent. Qui sont les bibliothécaires de la période révolutionnaire et du début du XIX^e siècle ? Comment exercent-ils leurs fonctions dans ces périodes de troubles et de changements culturels ? Quel regard pose sur eux leurs contemporains ? Restent-ils des hommes de lettres ou bien évoluent-ils vers des

tâches professionnelles, normalisées, réglementées dans le cadre d'un métier qui leur est propre ? Peut-on parler d'un profil de « bibliothécaire-type » pour cette période ?

HISTORIOGRAPHIE

L'étude des bibliothécaires de l'Ouest (1789-1860) s'inscrit dans un domaine d'étude plus global qui est celui de l'Histoire du livre. Dans *Les Annales*, Lucien Febvre écrivait :

« *L'histoire du livre, terra incognita. Non que fassent défaut les travaux d'érudition, dignes de tout éloge. [...] Mais l'exploitation de ces richesses n'est pas faite par les historiens* »⁶.

Depuis les *Annales*, l'Histoire du livre est devenue une discipline scientifique attirant à elle de nombreux chercheurs. Les recherches se sont portées surtout sur l'Histoire des institutions et de la production de l'écrit (imprimeurs, éditeurs), sur l'économie du marché du livre et les libraires, sur l'Histoire des pratiques de lecture et de la diffusion du livre. L'Histoire des bibliothèques, de leurs bâtiments, de leurs collections et de leurs acteurs est un aspect encore peu exploité par les chercheurs. Les études sur les bibliothèques de province sont rares, car Paris, capitale culturelle renommée, est le centre des bibliothèques les plus importantes en nombre de livres et de visiteurs. Ces bibliothèques sont donc celles qui conservent le plus d'archives et de sources exploitables. En effet, les inventaires et les catalogues des bibliothèques, qui constituent l'une des sources principales de cette étude, sont souvent lacunaires. Par ailleurs, les historiens sont confrontés à des problèmes de définition de la notion de bibliothécaire et des normes d'une bibliothèque. Les bibliothécaires n'emploient pas tous la même forme de classification des ouvrages et n'ont pas les mêmes usages. Ces derniers sont peu connus aujourd'hui, pour la période révolutionnaire et la première moitié du XIX^e siècle, malgré de grandes études sur le sujet, comme le travail d'Hélène Dufresne sur le bibliothécaire de la ville de Paris, Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811)⁷.

Aujourd'hui, on observe de nouvelles approches dans le domaine de l'Histoire culturelle. Effectivement, les historiens se penchent sur les chantiers d'étude ouverts en province, puisque la majorité des études se concentre sur Paris. Les nouveaux axes de

⁶ *Les Annales*. 1952, pp. 303.

⁷ DUFRESNE, Hélène. *Érudition et esprit public au XVIII^e siècle : Le bibliothécaire Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811)*. Paris : Librairie Nizet, 1962.

recherches se portent sur le métier de bibliothécaire, sur les pratiques bibliothéconomiques et surtout sur les usages des lecteurs. L'Histoire des bibliothèques est aussi « *l'Histoire des hommes qui les ont modelées et fréquentées* », selon Dominique Varry⁸.

La période révolutionnaire et la première moitié du XIX^e siècle ont été explorées par les historiens en ce qui concerne l'Histoire des livres et des bibliothèques, notamment pour le cas parisien. Sur ces périodes, de grands travaux de recherches, qui restent actuellement des références, ont été effectués par Hélène Dufresne⁹ et Pierre Riberette¹⁰, directeur de recherche au CNRS. Plusieurs synthèses sur les bibliothèques françaises ont été réalisées à partir du XIX^e siècle, dont celle d'Alfred Franklin, bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine, qui écrit l'histoire des bibliothèques parisiennes en trois volumes¹¹. Ensuite, Graham Keith Barnett publia *The history of public libraries in France from the Revolution to 1939*, en 1977¹². On peut observer ici un certain paradoxe puisqu'il fallut attendre dix ans avant d'obtenir une traduction française de cet ouvrage. Simone Balayé, conservatrice à la BnF, a repris le modèle d'Alfred Franklin en se consacrant à l'histoire de la Bibliothèque nationale¹³. Enfin, l'ouvrage de référence dans le domaine de l'histoire des bibliothèques françaises reste *l'Histoire des bibliothèques françaises*, en quatre volumes, écrite entre 1988 et 1992 et revue, augmentée et rééditée en 2009. Le tome 3, consacré à l'histoire des bibliothèques françaises sous la période révolutionnaire et le XIX^e siècle (1789-1914) et dirigé par Dominique Varry¹⁴, nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette étude. Selon les historiens Roger Chartier et Daniel Roche¹⁵, la période révolutionnaire a constitué pendant longtemps un point faible de nos connaissances dans l'Histoire du livre.

⁸ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*. Tome 3. Paris : édition du Cercle de la Librairie, 2009.

⁹ DUFRESNE, Hélène. *op. cit.*

¹⁰ RIBERETTE, Pierre. *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution (1789-1795)*. Paris : Bibliothèque Nationale, 1970.

¹¹ FRANKLIN, Alfred. *Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges*. Paris : Imprimerie impériale, 1867-1873, 3 vol.

¹² BARNETT, Graham Keith. *The history of public libraries in France from the Revolution to 1939*. Michigan : University microfils international, 1977, 2 vol.

¹³ BALAYÉ, Simone. *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*. Genève : Droz, 1988.

¹⁴ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises, tome 3 ... op. cit.*

¹⁵ CHARTIER, Roger et Daniel ROCHE. « Introduction : Les livres ont-ils fait la Révolution ? ». In : *Livre et révolution : Actes du colloque organisé par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (C.N.R.S.)*. Paris : Bibliothèque nationale, 1987.

Dans ce mémoire, l'attention est portée sur l'histoire de les fonctions et les caractéristiques des bibliothécaires, ainsi que sur l'apparition des prémices d'une professionnalisation du bibliothécaire, de la période révolutionnaire jusqu'au milieu du XIX^e siècle, dans l'Ouest de la France et principalement dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes. Sur cette période historique, plusieurs synthèses ont été réalisées au niveau régional. Nous pouvons citer celles de François Lebrun¹⁶ et de Jacques Maillard¹⁷ sur l'histoire d'Angers. Les bibliothèques de cette région sont peu connues, car peu d'études ont été effectuées sur ce sujet. Cependant, des articles ont été écrit sur la création des bibliothèques municipales dans ces villes de l'Ouest, comme celui de Luce Courville, conservatrice à la bibliothèque municipale de Nantes de 1962 à 1987, sur les bibliothécaires qui l'ont précédé¹⁸. Nous pouvons aussi citer l'article de Jacques de Sallier-Dupin sur l'installation de la bibliothèque municipale de Nantes¹⁹. De plus, une exposition présentant l'histoire de la bibliothèque municipale d'Angers, depuis la période révolutionnaire jusqu'à nos jours, a eu lieu en 1988²⁰. De plus, des mémoires de recherches ont été publiés par des étudiants sur les bibliothèques, comme le mémoire de Morgane Egea²¹, publié en 2008, sur la bibliothèque de Rennes, et l'ouvrage de Dominique Maillet²² sur l'histoire de cette bibliothèque. Pour les recherches sur les bibliothécaires de cette période (1789-1860), nous pouvons indiquer une étude écrite sur le bibliothécaire Félix-Alexis Mainguy (1747-1818), bibliothécaire de la ville de Rennes, par Jean Toravel en 1973²³. Il faut noter que les études sur ces bibliothèques de l'Ouest ont été réalisées principalement par des religieux et des bibliothécaires. Ils partagent parfois une proximité avec les lieux et les bibliothécaires qu'ils décrivent. Ces textes doivent être nuancés.

¹⁶ MAILLARD, Jacques. *L'Ancien régime et la Révolution en Anjou*. Paris : Picard, 2011.

¹⁷ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers*. Toulouse : Privat, 1975.

¹⁸ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

¹⁹ SALLIER-DUPIN, Jacques de. « La bibliothèque municipale ». In : *Les Annales de Nantes et du pays nantais*. 1992, n°246, pp. 21-23.

²⁰ MÉTIVIER, Jeanne-Marie. *Histoire de bibliothèques : la Bibliothèque municipale d'Angers (1798-1978) : exposition à la Bibliothèque municipale d'Angers en 1988*. Angers : Topographic – Publi-graphic, 1989.

²¹ EGEA, Morgane. *La naissance de la bibliothèque municipale à Rennes, 1793-1818*. Rennes : Université de Haute-Bretagne Rennes 2, 2008.

²² MAILLET, Dominique. *Origine de la bibliothèque de Rennes*. Rennes : Vatar, 1845.

²³ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *Félix-Alexis Mainguy (1747-1818), dominicain : Premier bibliothécaire de la ville de Rennes*. Rennes : mémoire de recherche, 1973.

ÉTUDE : LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST (ANGERS, NANTES ET RENNES), DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE AU MILIEU DU XIX^E SIÈCLE.

Pour la période révolutionnaire et la première moitié du XIX^e siècle, les sources qui concernent l'étude des bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes sont peu nombreuses et de qualité variable. Les recherches effectués sur ces bibliothécaires s'inscrivent dans l'Histoire du livre, des bibliothèques et l'Histoire locale. Elles cherchent à approfondir les découvertes effectuées sur différentes régions de province pour cette période (1789-1860), en mettant en avant les points communs entre toutes ces bibliothèques et ce qui fait leur originalité locale. Les bibliothécaires évoluent dans les milieux littéraires de la fin du XVIII^e siècle, dans les troubles de la période révolutionnaire, dans la création des bibliothèques des villes et dans la mise en place d'une uniformisation des bibliothèques françaises. De catégories sociales et d'origines parfois différentes, ils montrent leur originalité ou leur côté représentatif des bibliothécaires français de cette époque, à travers leur carrière, leur vie quotidienne, les tâches qu'ils effectuent au sein de leur bibliothèque, mais également à travers leur vie sociale, culturelle et politique. L'étude analyse et compare les évolutions et les changements, advenus sous la période révolutionnaire (1789-1803), pour ces bibliothécaires de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, ces hommes de lettres en recherche d'une formation.

Ce mémoire de recherches doit proposer de nouvelles approches de l'Histoire des bibliothèques et de nouveaux axes de recherches pour des découvertes futures. Elle veut tenir compte de l'évolution de la recherche qui a eu lieu ces dernières années dans ce domaine.

En explorant les différentes périodes chronologiques, l'étude analyse les fonctions et le rôle des bibliothécaires. Tout d'abord, elle étudie le contexte des bibliothèques de la fin du XVIII^e siècle et les difficultés rencontrées par les bibliothécaires au cours de la période révolutionnaire jusqu'à la suppression des bibliothèques des écoles centrales en 1802. Puis, elle analyse l'essai d'uniformisation des tâches et des pratiques des bibliothécaires, au début du XIX^e siècle, avec l'apparition de nombreux décrets liés aux dépôts littéraires et à la

création des premières bibliothèques municipales. Enfin, elle explore les évolutions des connaissances et des compétences possibles des bibliothécaires, de la fin du XVIII^e jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ainsi que la publication des premiers catalogues des bibliothèques formées au début du siècle.

Les correspondances, les archives administratives et littéraires, les ouvrages imprimés et manuscrits des bibliothécaires, les journaux, les catalogues et les inventaires sont analysés au long de cette étude.

I - LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE : DES HOMMES DE LETTRES

Pendant la période révolutionnaire, les bibliothèques des villes d'Angers, de Nantes et de Rennes connaissent de profondes mutations. Leurs bibliothécaires sont confrontés aux évolutions dans leur rôle et leurs fonctions. Ces hommes de la fin du XVIII^e siècle, qui exercent leur fonction au cours de la période révolutionnaire, sont caractérisés dans leurs tâches par leurs compétences littéraires. À travers leurs activités d'écrivains, de journalistes et de membres de sociétés littéraires, ils sont considérés comme des savants et des « hommes de lettres ». Suite à la saisie des biens du clergé et à la fermeture des bibliothèques des communautés religieuses à partir de 1791, ces anciens bibliothécaires sont appelés à de nouveaux postes dans les dépôts littéraires qui s'ouvrent, ainsi que dans les nouvelles écoles centrales à partir de 1795, en tant que bibliothécaire, mais aussi en tant que professeur de Belles-Lettres.

À la fin du XVIII^e siècle, les bibliothécaires de l'Ouest sont considérés comme des « gens de lettres ». Ils peuvent être écrivains, philosophes et savants. Gardiens des collections de leur bibliothèque, ils échangent aussi leurs idées dans des milieux lettrés et ils font pleinement partie de la société dans laquelle ils vivent, qu'ils soient clercs ou laïcs.

A) LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'OUEST : ANGERS, NANTES ET RENNES

À la fin du XVIII^e siècle, les bibliothèques ont diverses formes. Le rôle et les fonctions du bibliothécaire sont caractérisés par la bibliothèque dans laquelle ils conservent, classent, restaurent et développent les collections d'ouvrages imprimés et manuscrits, de médailles ou d'archives.

1. Le paysage des bibliothèques françaises

Le Siècle des Lumières voit un progrès généralisé de l'alphabétisation au sein de la population française, selon l'historien Jean-Pierre Jessenne²⁴. Ce progrès

²⁴ JESSENNE, Jean-Pierre. *Révolution et Empire, 1783-1815*. Paris : Hachette, 2011.

s'accompagne d'un intérêt croissant pour le livre, la lecture et les bibliothèques. Il prend forme dans les principales villes du royaume de France et notamment à Paris, capitale du livre et de la lecture, « *pôle de la vie culturelle du royaume* »²⁵ pour l'historien du livre Frédéric Barbier. Pendant la Révolution et l'Empire, Paris reste une capitale politique, le centre des Lumières et le symbole du progrès²⁶. Elle regroupe en son sein de grandes bibliothèques, telles que la Bibliothèque nationale, la Mazarine, la Victorine, etc, pour un total d'environ 600 000 habitants, le sixième de la population française²⁷. Les plus importantes bibliothèques publiques sont nées à Paris et la ville génère également de grandes bibliothèques de collectionneurs privés, de sociétés, d'académies et de communautés religieuses. Les écrivains, les savants, les maîtres et les étudiants sont attirés par la capitale qui constitue le lieu de rencontre des mécènes, des universités, d'un public et de la cour avec ces artistes. La ville de Paris comporte le plus grand nombre de collections ouvertes au public. L'historien Louis Trénard en identifie dix-huit pour cette période²⁸. Au cours du XVIII^e siècle, la création de bibliothèques publiques et semi-publiques se multiplie aussi en province dans les séminaires, les universités, les collèges et les académies. La province de l'Ouest de la France est représentative de ce mouvement d'ouverture de bibliothèques publiques et semi-publiques, ancêtres des bibliothèques publiques et municipales du XIX^e siècle.

1.1. Les sources

À la fin du XVIII^e siècle, dans l'Ouest de la France, les bibliothèques sont présentes essentiellement dans le paysage urbain. Effectivement, selon l'étude de l'historien Jean Quéniart sur les pratiques de lecture en France, et plus spécialement dans l'Ouest de la France²⁹, les livres sont très rarement présents dans les inventaires après décès des secteurs ruraux. Le paysage urbain abrite les sociétés littéraires, les milieux cultivés et les élites qui ont un accès facile aux livres³⁰. À côté des bibliothèques des collectionneurs privés et des cabinets de

²⁵ BARBIER, Frédéric (dir.). *Paris, capitale des livres : Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 2007.

²⁶ BARBIER, Frédéric et Jean DÉRENS. « Introduction ». In : *Paris, capitale des livres, op. cit.*

²⁷ JESSENNE, Jean-Pierre. *op. cit.*

²⁸ TRÉNARD, Louis (dir.). *Les bibliothèques au XVIII^e siècle*. Bordeaux : Société des bibliophiles de Guyenne, 1989.

²⁹ QUÉNIART, Jean. *Les Français et l'écrit : XIII^e – XIX^e siècle*. Paris : Hachette, 1998.

³⁰ TRÉNARD, Louis (dir.). *op. cit.*

lecture, les bibliothèques des communautés ecclésiastiques et les bibliothèques des sociétés savantes ou des académies se distinguent par la présence d'un bibliothécaire, garde de leurs collections imprimées et manuscrites. Elles peuvent être ouvertes à un public, limité et choisi par le bibliothécaire, ou à une élite savante.

Dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, le paysage des bibliothèques est connu grâce aux inventaires des biens mobiliers des communautés religieuses, effectués lors de la nationalisation des biens du clergé, qui fait suite au décret du 2 novembre 1789, et de la saisie de ces biens. Cependant, il faut noter que ces inventaires sont lacunaires et incomplets. Ils ne comportent parfois que la mention d'une bibliothèque où il y a des « livres », ou alors aucune mention particulière. Effectivement, seules les propriétés foncières et immobilières étaient visées par le décret de 1789, afin d'écartier la menace de banqueroute du trésor royal suite aux crises économiques successives qui parcourent le Siècle des Lumières³¹. Les bibliothèques de l'Ouest qui fonctionnent avec un bibliothécaire sont de trois types : les bibliothèques des communautés religieuses, les bibliothèques de la ville et les bibliothèques des sociétés savantes et des académies.

1.2. Les bibliothèques des communautés religieuses

Les bibliothèques publiques ou semi-publiques (c'est-à-dire celles qui accueillent des savants et des hommes de lettres avec l'accord du bibliothécaire) sont principalement les bibliothèques des communautés religieuses des villes d'Angers, Nantes et Rennes.

Pour la ville d'Angers, les anciennes bibliothèques des communautés religieuses sont connues grâce aux notes du bibliothécaire Toussaint Grille (1766-1850). Il décrit ainsi la bibliothèque de l'abbaye des bénédictins de Saint-Maur :

*« Située sur la rive gauche de la Loire entre Saumur et Angers, cette abbaye contenait une très riche bibliothèque où se trouvaient, m'a-t-on dit, des manuscrits très intéressants sur l'Anjou. »*³²

Une autre note du dossier du bibliothécaire indique l'existence de la bibliothèque des Jacobins de Craon, formée par les dons du père Bernard Guyard de Craon (1601-

³¹ VARRY, Dominique. « Les confiscations révolutionnaires ». In : *Histoire des bibliothèques françaises, tome 3 ... op. cit.*, pp. 7-36.

³² Archives de la Médiathèque Toussaint, Réserve Ms. 2189. GRILLE, Toussaint. « Notes préparatoires pour l'établissement d'une liste des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville d'Angers », 1838.

1674), religieux de la maison, et de nombreux autres legs³³. Par ailleurs, Toussaint Grille précise la provenance des ouvrages de la bibliothèque municipale d'Angers dans ses notes de préparation pour le catalogue rédigé au XIX^e siècle. Parmi ces archives, le bibliothécaire a laissé des inventaires des anciennes bibliothèques de la ville d'Angers. Il y mentionne notamment la bibliothèque de l'abbaye Saint-Serge, qui existe depuis l'année 1324, les bibliothèques des abbayes de Saint-Laud et de Saint-Martin, la bibliothèque de l'abbaye de Toussaints, la bibliothèque des Carmes, la bibliothèque des Jacobins, la bibliothèque des Augustins, la bibliothèque de la Baumette, la bibliothèque de l'Oratoire, la bibliothèque de « l'ordre de Malthe », la bibliothèque de l'Académie protestante à Saumur, La Haye aux bons hommes et l'abbaye du diocèse de Chartres. La majorité des manuscrits de la bibliothèque municipale proviennent de l'abbaye Saint-Aubin, qui devait être une bibliothèque importante.

De plus, l'abbaye de bénédictins Leviere, l'abbaye de bénédictins Saint-Nicolas, le couvent des minimes, le couvent des cordeliers, l'abbaye de femmes Le Ronceray, la cathédrale d'Angers et le séminaire Saint-Sulpice devaient posséder des bibliothèques. Cependant, les inventaires des saisies ne font pas mention de livre. On peut supposer que l'absence des volumes dans les livres de compte signifie qu'ils n'avaient pas une grande valeur pour les administrateurs chargés des confiscations révolutionnaires.

En ce qui concerne les bibliothèques de la ville de Nantes, un « Rapport des Citoyens Commissaires nommés pour l'inventaire des livres des bibliothèques nationales aux Citoyens administrateurs du district de Nantes », rédigé le 19 frimaire an 3 (9 décembre 1794), évoque plusieurs de ces bibliothèques :

« Citoyens administrateurs,

Vous nous demandez un rapport sur l'état des livres des bibliothèques nationales de l'inventaire et du catalogue desquels vous nous avez chargés. Ils consistent en six bibliothèques particulières provenantes des divers cabinets littéraires de la ville de Nantes [...], la cy-devant abbaye de S^t-Florent-le-Vieux, [...] les Couëts, [les livres] de plusieurs émigrés ou condamnés à mort [...] et les autres bibliothèques qui restent encore à inventorier. [...] Quant à la bibliothèque

³³ Archives de la Médiathèque Toussaint, Réserve Ms. 2189, op. cit.

de la ville, nous pensons qu'elle doit être également inventoriée, puisqu'elle rentre dans la masse des domaines nationaux. »³⁴

La citation précédente nous informe principalement de l'importance de deux bibliothèques : celle de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent-le-Vieil (*S^t-Florent-le-Vieux* dans le texte) et celle du monastère des Carmélites installé aux Couëts. Dans une lettre du Bureau des domaines écrite le 19 septembre 1792, l'administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire mentionne l'existence des « *Bibliothèques des ci-devant Chartreux et capucins de la ville de Nantes* »³⁵. Dans les archives, il subsiste également des traces de saisies d'ouvrages des communautés religieuses de Saint-Jacques de Pirmil et de Saint-Martin de Teillé.

La ville de Rennes compte quatre bibliothèques de communautés religieuses : celle des grands carmes (7 132 volumes), celle des Capucins (6 657 volumes), celle des Jacobins (3 200 volumes) et celle des Bénédictins (2 009 volumes)³⁶. Les inventaires de ces maisons ont été effectués lors des saisies révolutionnaires.

1.3. Les bibliothèques de la ville

Au XVIII^e siècle, dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, il existe des bibliothèques publiques appartenant à ces villes et qui sont gérés par des bibliothécaires théoriquement nommés par la ville, ou par la communauté religieuse qui s'occupe des lieux, comme pour la ville de Nantes.

Par exemple, selon un rapport établi le 5 juillet 1853 et rédigé par le conservateur de la bibliothèque municipale de Nantes, Émile Péhant (1813-1876), à l'adresse du ministère de l'Instruction publique et des cultes, la première bibliothèque publique de la ville de Nantes date de la fin du XVI^e siècle :

« tous les chroniqueurs nantais font remonter à l'année 1588 la création d'une Bibliothèque Municipale à Nantes. Ils affirment que la communauté de ville acquit à cette époque moyennant 1200 écus d'or au soleil, tous les ouvrages qu'avait légués aux hôpitaux l'archidiacre de la cathédrale, Pierre Galle ou Le Galle, mort en 1583 ; mais, ajoutent-ils, le gardien de cette précieuse collection en prit si peu de soin, malgré le

³⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. « Bibliothèques et bibliothécaires », 1791 – an VIII. « Rapport des Citoyens Commissaires nommés pour l'inventaire des livres des bibliothèques nationales aux Citoyens administrateurs du district de Nantes », 19 frimaire an 3, f°30.

³⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.*, f°11.

³⁶ EGEA, Morgane. *La naissance de la bibliothèque municipale à Rennes ... op. cit.*

*cautionnement auquel il avait été sommé, qu'au bout de quelques années elle avait totalement disparu. »*³⁷

Dans ce passage, Émile Péhant évoque la bibliothèque publique sous le terme anachronique de « *Bibliothèque Municipale* ». Il sous-entend que la bibliothèque est publique et qu'elle est placée sous l'autorité de la ville. Le bibliothécaire retrace l'histoire de la bibliothèque de la ville, telle que l'avait décrite l'un de ses prédécesseurs, Mathurin Guillet, dans un rapport qu'il écrit lors de son entrée au poste de bibliothécaire de la ville de Nantes qu'il occupe jusqu'en 1837³⁸. Cependant, Émile Péhant précise plus loin qu'il existe aux archives municipales la preuve que des négociations ont été entamées par la commune pour l'acquisition des livres de l'archidiacre, mais que cette dernière n'eut jamais lieu.

La première bibliothèque publique de la ville de Nantes fut ouverte en 1753, selon Luce Courville³⁹. En effet, un rapport du 28 décembre 1790 indique :

*« Vu au Bureau le projet arrêté le 1^{er} Mars 1752, portant l'établissement d'une Bibliothèque publique, dans la Maison des prêtres de l'oratoire de cette ville accepté par délibération de leur communauté le 31 dud. Mois, approuvée le six avril suivant par leur supérieur général et ses assistants. »*⁴⁰

Ce projet, présenté dans la citation ci-dessus, a été approuvé le 1^{er} mars 1753 par les édiles nantais et homologué par le Conseil d'État du Roi le 26 juin de la même année⁴¹. Cette différence dans les dates peut étonner. Elle est probablement due à une erreur. La bibliothèque publique est créée dans la bibliothèque des Oratoriens. Selon l'historien et chanoine, Alcime Bachelier (1888-1962)⁴², le collège de l'Oratoire, installé à Nantes en 1617, y fut jusqu'à la Révolution le principal établissement d'enseignement secondaire. Dans un premier temps, cette bibliothèque mise à la disposition d'un public conserve son organisation première au sein du Collège de l'Oratoire. Les collections sont mises à la disposition de tous les habitants et les subventions proviennent de la ville de Nantes⁴³. Cette bibliothèque des Oratoriens avait été fondée en 1617 à la suite d'un legs de

³⁷ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. « Bibliothèque », 1757 – 1941. « Rapport sur la bibliothèque municipale de Nantes au ministère de l'Instruction publique et des cultes », 5 juillet 1853.

³⁸ *Ibid.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

³⁹ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴⁰ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque publique », 28 décembre 1790.

⁴¹ Bibliothèque municipale de Nantes (dir.). *De l'Oratoire à Internet, 250 ans de lecture publique*. Nantes : Bibliothèque municipale, 2003.

⁴² BACHELIER, Alcime. *Essai sur l'Oratoire à Nantes au XVII^e et au XVIII^e siècles*. Paris : Librairie Nizet et Bastard, 1934.

⁴³ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque publique », 28 décembre 1790.

l'évêque Charles de Bourgneuf et d'autres dons de lettrés, comme les familles Barrin de la Galissonnière et Frémon.

Sous l'Ancien Régime, les bibliothécaires qui s'y succèdent sont des membres de la communauté, des religieux choisis pour leurs compétences intellectuelles et leur érudition. Ce sont des « hommes de lettres », mais ils n'ont pas de formation en bibliothéconomie. Les traités publiés au cours de la période, comme l'*Advis pour dresser une bibliothèque* de Gabriel Naudé, bibliothécaire du président de Mesme en 1627⁴⁴, ne permettent pas d'uniformiser les règles et les méthodes de classement en bibliothèque. L'historien Alcime Bachelier évoque le fait que la bibliothèque de la maison de l'Oratoire était mal vue par l'évêque de Nantes, car elle travaillait « à répandre les livres de la secte janséniste »⁴⁵. Il faut noter qu'en tant qu'ecclésiastique, Alcime Bachelier pensait que les livres relevant de l'esprit chrétien supplantaient ceux qui relèvent de l'esprit philosophique. En réalité, les bibliothèques avaient une vocation encyclopédique ; c'est-à-dire que leurs bibliothécaires voulaient regrouper dans un même lieu tous les savoirs.

1.4. Les bibliothèques des sociétés savantes

À côté des bibliothèques des communautés religieuses et des bibliothèques de la ville, on note la présence de bibliothèques dans les cabinets et les « sociétés de lecture », dans les archives⁴⁶.

Un rapport, enregistré à Nantes le 15 floréal an 2 (4 mai 1794)⁴⁷, inventorie les biens de différentes sociétés littéraires. Au local abritant la Société des Cent (n°7 rue Pigal), les « commissaires nommés par l'administration du district de la municipalité et du Comité révolutionnaire »⁴⁸ trouvent « deux [...] armoires dans l'une desquelles y avons trouvées quelques livres »⁴⁹. Nous savons, grâce à ce document, que les chambres de lecture avaient des salles consacrées aux bibliothèques, mais il n'est pas fait mention de bibliothécaire ou du nombre de volumes qui la composent.

Selon la thèse de Daniel Mornet, « ce sont, pour une part, les idées qui ont déterminé la Révolution française »⁵⁰. Ces idées des Lumières alimentent les sociétés

⁴⁴ NAUDÉ, Gabriel. *Advis pour dresser une bibliothèque ... op. cit.*

⁴⁵ BACHELIER, Alcime. *op. cit.*

⁴⁶ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 624. « Chambres de lecture et sociétés littéraires », 1793 – an VII. f°5.

⁴⁷ *Ibid.* « Rapport sur les biens des sociétés et des chambres de lecture », 15 floréal an 2, f°6.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ MORNET, Daniel. *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*. Paris : A. Colin, 1954.

littéraires, le monde des livres et les bibliothèques du XVIII^e siècle. La Révolution française (1789-1803), avec ses mesures successives, ses décrets et ses arrêtés, a complètement bouleversé le paysage des bibliothèques françaises de l'Ancien Régime. Selon les historiens Roger Chartier et Daniel Roche⁵¹, la période révolutionnaire fait évoluer le monde de l'imprimé à travers la construction de l'espace public et des différents emplois de l'imprimé. Les changements politiques créent de nouvelles pratiques, notamment au niveau de l'importance quantitative que prennent les périodiques, élément de communication rapide aux vues des changements politiques de la période, soit la création de plus de 1500 nouveaux titres entre 1789 et 1800. Les corporations de libraires et d'imprimeurs sont supprimées, avec l'organisation du marché du livre telle que les contemporains la connaissait⁵². Le livre et les bibliothèques revêtent une place importante dans les sociétés littéraires et le milieu culturel pour les « hommes du livres » que cette période bouscule avec la suppression des bibliothèques des communautés religieuses. Le paysage des bibliothèques subit de grands changements.

2. La présentation des collections et de leurs classements

Tout comme le paysage des bibliothèques, les collections des bibliothèques de la fin du XVIII^e siècle peuvent être présentées à travers les inventaires dressés à la suite des saisies révolutionnaires, ainsi que des catalogues rédigés par les bibliothécaires avant la période révolutionnaire. Les documents décrivent pièce après pièce ce que les commissaires trouvaient dans les maisons saisies. Il est ainsi possible de déterminer le rôle de ces bibliothèques et de leurs collections, les thèmes qui y sont abordés et parfois même la méthode de classement qui a été choisi par les bibliothécaires, quand les archives nous le permettent.

⁵¹ CHARTIER, Roger et Daniel ROCHE. « Introduction : Les livres ont-ils fait la Révolution ? ». *op. cit.*

⁵² POPKIN, Jeremy D. « Joseph Fiévée, imprimeur, écrivain, journaliste : une carrière dans le monde du livre pendant la Révolution ». In : *Livre et Révolution ... op. cit.*

2.1. Le rôle des collections

Les bibliothèques des communautés religieuses étaient les plus importantes quantitativement dans l'Ouest de la France. Un « Rapport de la séance publique du département de la Loire inférieure », daté de l'an 2 de la République, indique que les « livres de théologie et de Mysticité [...] garnissaient les Bibliothèques des moines et des prêtres »⁵³ de la ville de Nantes. Par conséquent, les collections des bibliothèques sont majoritairement destinées à l'étude des membres de la communauté et elles sont principalement composées de livres religieux. Parfois ouvertes aux savants et aux lettrés, comme la bibliothèque de la ville, elles ont une vocation encyclopédique ; c'est-à-dire qu'elles veulent réunir dans un même lieu tous les savoirs possibles. Certaines de ces collections sont difficiles à envisager dans leur ensemble, car certains inventaires n'ont jamais été effectués, ou ils n'ont pas été conservés.

Au XVIII^e siècle, les bibliothèques ne conservaient pas que des ouvrages imprimés et manuscrits. Par exemple, nous pouvons observer à travers les archives que des tableaux, des cartes et des estampes étaient présents dans la bibliothèque de Saint-Florent-les-Saumur dans le district d'Angers, comme l'indique « Copie du procès verbal de l'inventaire des tableaux, cartes géographiques et généalogiques trouvé chez les cy devant bénédictins en l'abbaye de S^t Florent près Saumur »⁵⁴. Ainsi, dans cette bibliothèque, se trouvaient un tableau représentant un ancien abbé, une carte avec les deux hémisphères, quatre cartes représentant le monde connu, un arbre généalogique des rois de France et un arbre généalogique des rois d'Espagne.

2.2. Les thématiques et le classement des collections

Au XVIII^e siècle, il existe plusieurs systèmes de classements des collections d'ouvrages, en fonction des différentes bibliothèques. Effectivement, aucune norme n'est établie et ce classement résulte du choix effectué par le bibliothécaire et ses prédécesseurs.

Selon le bibliothécaire de Vesoul, Gabriel Peignot (1767-1849), le système de classement le plus adopté par les bibliothécaires à cette époque était celui du libraire

⁵³ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Rapport de la Séance publique du département de la Loire inférieure », 7 brumaire an 2, f°31.

⁵⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Q 711. « Biens nationaux », 1790 – an II. « Copie du procès verbal de l'inventaire des tableaux, cartes géographiques et généalogiques trouvé chez les cy devant bénédictins en l'abbaye de S^t Florent près Saumur », 4 fructidor an 2, f°47.

Gabriel Martin (1678-1761) qui divisait la bibliothèque en cinq grandes thématiques, ou classes : la Théologie, la Jurisprudence, les Sciences et Arts, les Belles-Lettres et l'Histoire⁵⁵. Les premiers catalogues de la bibliothèque publique de la ville de Nantes font, en effet, état de ces cinq grandes classes⁵⁶ dans l'ordre présenté ci-dessus⁵⁷. Cependant, le bibliothécaire de la ville d'Angers, Toussaint Grille ajoute souvent à ces cinq thématiques la Bibliologie⁵⁸. Les bibliothécaires sont libres d'utiliser la forme de classement qu'ils souhaitent appliquer au rangement de leurs collections.

Pour les villes d'Angers, Nantes et Rennes, le « système bibliographique », selon l'expression de l'historien des bibliothèques Noë Richter⁵⁹, peut être retrouvé grâce aux inventaires effectués lors des saisies révolutionnaires. En effet, les commissaires chargés de l'inventaire suivaient parfois l'ordre des livres dans lequel ils les trouvaient. Cependant, il faut noter qu'ils sont souvent lacunaires et peu fiables, puisque les commissaires pouvaient faire des erreurs ou ne suivaient pas le classement. De plus, certains livres précieux pouvaient avoir disparu, pillés ou détruits. L'inventaire de l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur, dans le district d'Angers, reprend les cinq grandes thématiques exposées auparavant⁶⁰.

Par ailleurs, le catalogue de l'abbaye de Fontevraud, dans le district de Saumur, indique également, à côté des titres de l'abbaye, sa cote et son emplacement dans la bibliothèque. Par exemple, nous trouvons :

« Plus dans trois autres fenêtres contenant sept liasses de papier à voir et à examiner cotés Z.Z.Z.Z. »⁶¹.

Quant au catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Fontevraud, il est découpé en deux parties distinctes⁶². Nous pouvons supposer qu'il y avait deux lieux bibliothèques dans l'abbaye. En effet, ces deux parties se distinguent par la

⁵⁵ PEIGNOT, Gabriel. *Manuel Bibliographique ou essai sur les bibliothèques anciennes et modernes*. Paris : chez Villier, 1800.

⁵⁶ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁵⁷ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire François Bar », 28 décembre 1812.

⁵⁸ Archives de la Médiathèque Toussaint, Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance de François et Toussaint Grille sur le catalogue des manuscrits*. 1841-1848.

⁵⁹ RICHTER, Noë. *Bibliographes et bibliothécaires, 1789-1839 : Pages choisies et commentées*. Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2007.

⁶⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Q 711, *op. cit.* « Inventaire de l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur », 1791.

⁶¹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Q 712. « Biens nationaux », 1790 – an XI. « Inventaire de l'abbaye de Fontevraud », 1790.

⁶² *Ibid.* « Catalogue de la bibliothèque de Fontevraud ».

taille des volumes. La première partie inventorie les volumes in-folio et la deuxième indique les volumes in-quarto. La différence de taille de volumes peut être l'une des raisons de leur conservation en des endroits différents.

Un rapport des comptes de la bibliothèque publique de la ville à Nantes, située à l'Oratoire, datant de l'année 1756, fait part de différentes acquisitions d'ouvrages traitant de l'Histoire navale d'Angleterre, de l'Histoire générale de la marine, du Dictionnaire de la marine, des éléments de l'architecture navale, une Traduction de dom Hieronimode Ustravis, un Dictionnaire universel du Commerce, les Observations de l'Académie française sur les remarques de Vaugelas, le Nouveau traité de la manœuvre des vaisseaux par W. Bouguer et des Mémoires du clergé⁶³. D'après les historiens qui ont travaillé sur cette bibliothèque, ce lieu était composé d'environ 10 000 documents consultables⁶⁴.

Dans le district de Saumur, près de la ville d'Angers, la bibliothèque de l'abbaye de Fontevraud est composée de 95 volumes appartenant à la classe thématique de la jurisprudence⁶⁵. Le catalogue de ces bibliothèques précise qu'elle est composée principalement de Bibles et de commentaires des textes, mais aussi des ouvrages philosophiques, théologiques, hagiographiques, juridiques, historiques, géographiques, des dictionnaires, et même d'un traité de physique :

« *Traité de physique par Jacques Rohault, à Paris chez Charles Savreux, 1671 avec app. du R. - 1 vol. in 4°* »⁶⁶.

Les bibliothèques pouvaient aussi être abonnées à certains périodiques, comme c'était l'usage pour la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, par exemple⁶⁷.

3. L'ouverture au public

Dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, plusieurs bibliothèques étaient publique ou semi-publiques ; c'est-à-dire qu'elles étaient ouvertes à tous les publics, ou, plus fréquemment, à un public de savants et de lettrés. Le bibliothécaire autorise ces

⁶³ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Comptes que rend à Messieurs les Maire et Echevins de Nantes, noble maître Barthelemy Marcé, receveur de la Bibliothèque publique », 21 août 1756 – 23 avril 1757.

⁶⁴ Bibliothèque municipale de Nantes. *De l'Oratoire à Internet ... op. cit.*

⁶⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Q 712. *op. cit.* « Inventaire de l'abbaye de Fontevraud », 1790.

⁶⁶ *Ibid.* « Catalogue de la bibliothèque de Fontevraud ».

⁶⁷ DUFRESNE, Hélène. *op. cit.*

élites choisies à entrer dans la bibliothèque et à venir consulter les ouvrages qui sont conservés en son sein.

Sur l'ouverture de ces bibliothèques au public, nous avons très peu de sources détaillées. Effectivement, les journaux de la fin du XVIII^e siècle (*La Gazette à Angers*⁶⁸ et le *Journal de Nantes*⁶⁹ par exemple) auraient pu nous renseigner sur les horaires d'ouverture de ces bibliothèques semi-publiques, mais ils n'ont pu être retrouvés. Cependant, des archives conservent des traces de l'accueil d'un public dans ces bibliothèques de l'Ouest de la France, avant la période révolutionnaire. Effectivement, un rapport, envoyé aux administrateurs du département en 1793 par Julien Londiveau, ancien bibliothécaire de l'Oratoire à Nantes, concerne la fermeture de cette bibliothèque au public :

*« Il seroit bien digne d'une administration aussi éclairée que la vôtre, de protéger cet établissement d'autant plus utile, qu'il est le seul dans le Département de la Loire inférieure, où les citoyens ayent le droit gratuit de venir chercher les connoissances dont ils peuvent avoir besoin. [...] La Bibliothèque de la ci-devant congrégation de l'Oratoire est depuis quarante ans ouverte aux citoyens, à qui elle offre des secours et des lumières, [...] c'est la cause du public qu'il [Julien Londiveau] plaide devant vous, il doit être assuré d'avance du succès de sa demande. »*⁷⁰

Ce rapport de Julien Londiveau confirme la date de 1753 pour l'ouverture de la bibliothèque de l'Oratoire au public, car le bibliothécaire écrit, en 1793, que cela fait « *quarante ans* » qu'elle est ouverte. Par ailleurs, un rapport écrit par le bibliothécaire de la ville de Nantes en 1853, Émile Péhant, indique le rôle de la bibliothèque de l'Oratoire :

*« cette Congrégation mit à la libre disposition des habitants son opulente bibliothèque »*⁷¹.

⁶⁸ BERTOLDI, Sylvain. *Le premier journal*. In : *Site de la ville d'Angers* [en ligne]. Consulté le 20/06/2015. Disponible à l'adresse : <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/reperes/histoire-d-angers/chroniques-historiques/le-premier-journal/index.html>

⁶⁹ Archives municipales de Nantes, 2 R 518. « Bibliothèque : Règlements », 1809-1934. « Lettre du conseiller de préfecture au maire de la ville », 29 septembre 1814.

⁷⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623, *op. cit.* « Lettre de Julien Londiveau aux citoyens administrateurs », 12 janvier 1793, f°37.

⁷¹ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque municipale de Nantes au ministère de l'Instruction publique et des cultes », 5 juillet 1853.

La bibliothèque de l'Oratoire « *n'était ouverte que deux jours par semaine* »⁷². , mais, à l'image de la Bibliothèque du Roi à Paris⁷³, elle pouvait être réservée à un public de savants et de lettrés les autres jours de la semaine.

Nous n'avons pas trouvé de traces d'ouverture d'une autre bibliothèque au public dans la ville de Nantes. Il semble que la bibliothèque des Oratoriens soit bien la seule bibliothèque ouverte à un public aussi large à la fin du XVIII^e siècle, dans la ville de Nantes. Les bibliothèques étaient généralement ouvertes aux lettrés qui faisaient la demande auprès du bibliothécaire.

4. Les fonctions des bibliothécaires

À la fin du XVIII^e siècle, les bibliothécaires entretiennent ces bibliothèques et leurs collections. Ils étaient chargés de tâches diverses, dans l'Ouest de la France comme dans le royaume tout entier. Dans les bibliothèques des communautés religieuses, les bibliothécaires étaient des membres de ces communautés, nommés par leurs confrères en raison de leur érudition.

Les bibliothèques présentent l'idéal de vouloir conserver tous les savoirs dans un lieu unique. Elles sont dotées d'une vocation encyclopédique. Les bibliothécaires doivent donc avoir des connaissances sur les ouvrages, des compétences pour acquérir, inventorier, décrire, apprécier, classer, conserver les fonds et accueillir le public de lecteurs et de visiteurs. Les traités bibliothéconomiques de l'époque moderne mentionnent ces diverses tâches.

Effectivement, dans son traité⁷⁴, Gabriel Naudé mentionne la « bibliographie » que doivent effectuer les bibliothécaires. D'après l'historien Noë Richter, ce terme est entré dans la langue française sous la plume de Gabriel Naudé lui-même⁷⁵. Il désigne des répertoires ou des listes de livres. C'est aussi, pour le bibliothécaire, l'art de rédiger les notices des livres et de les classer dans des répertoires, aussi appelées « catalogues ». De nombreuses bibliothèques possèdent leur propre catalogue, comme le démontre la conservation de ces derniers lors des saisies révolutionnaires, mais ils ne sont pas toujours tenus.

⁷² Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁷³ BALAYÉ, Simone. *op. cit.*

⁷⁴ NAUDÉ, Gabriel. *op. cit.*

⁷⁵ RICHTER, Noë. *op. cit.*

Les bibliothécaires sont chargés de l'acquisition de nouveaux ouvrages imprimés et manuscrits, et de toute sorte de document. En effet, le bibliothécaire Émile Péhant annonce que la bibliothèque de l'Oratoire de Nantes « *se maintint & s'augmenta d'année en année jusqu'à la Révolution* »⁷⁶. Nous savons, à travers les archives, que la bibliothèque recevait principalement des dons.

Toute demande de document passe par le bibliothécaire et son sous-bibliothécaire. Le public n'a pas d'accès libre aux documents.

Il n'existait pas de formation et les bibliothécaires peuvent d'abord être sous-bibliothécaire, ou adjoint de la bibliothèque, afin d'apprendre les diverses fonctions attachées à la bibliothèque. On lit dans un rapport écrit par le bibliothécaire Mathurin Guillet sur la bibliothèque de la ville de Nantes :

*« Avant la Révolution, le bibliothécaire était un père de l'oratoire. Il jouissait de tous les avantages dépendant de la communauté, et la ville lui payait un traitement annuel de quinze cents francs »*⁷⁷.

Un deuxième rapport du 28 décembre 1790 fait à la destination des maire et officiers municipaux de la commune de Nantes précise que « *la communauté de ville payerait par chaque année la somme [...] de cinq cents livres pour peines et soins du bibliotécaire et trois cents livres pour un garçon de bibliothèque* »⁷⁸.

La bibliothèque semi-publique de l'Oratoire de la ville de Nantes était composée d'un bibliothécaire et d'un sous-bibliothécaire, appelé « garçon de salle ». La différence de salaire énoncée dans les deux rapports est très grande, puisqu'à partir d'un décret de 1810, une livre est égale à un franc.

L'image du bibliothécaire entourée d'un sous-bibliothécaire et occupé à diverses tâches s'éloigne beaucoup de l'image qu'a la génération post-révolutionnaire d'un homme de cabinet, seul dans une bibliothèque où l'on ne voit pas l'ombre de collaborateurs ou d'auxiliaires⁷⁹. Par ailleurs, cette image est remise en question avant même la Révolution par l'abbé Barthélémy Mercier de Saint-Léger (1734-1799), bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, dans une *Lettre à un ami sur la suppression de la charge de bibliothécaire du roi, et sur un moyen d'y suppléer, aussi économique qu'avantageux aux lettres* écrite en 1787.

⁷⁶ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque municipale de Nantes au ministère de l'Instruction publique et des cultes », 5 juillet 1853.

⁷⁷ *Ibid.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁷⁸ *Ibid.* « Rapport sur la bibliothèque publique », 28 décembre 1790.

⁷⁹ RICHTER, Noë. *op. cit.*

Il propose, en effet, de supprimer la charge du bibliothécaire du Roi et il confierait « *ce dépôt à un corps de vrais Sçavants, à un corps qui le garderoit très-bien, et qui le garderoit gratuitement* »⁸⁰. Il considère que les moines sont les meilleurs dans la gestion d'une bibliothèque, car un bibliothécaire ne doit, selon lui, pas se détourner de l'étude. Cette érudition se voit aussi à travers la littérature, puisque dans les *Lettres persanes* de Montesquieu le personnage principal, Usbek, est admiratif du bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor de Paris qui répond à toutes les questions qu'il pose⁸¹. Après avoir posé le paysage de ces bibliothèques, c'est à ces personnages que l'étude s'intéresse.

B) LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE

Dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, il existe des bibliothécaires qui ont marqué l'histoire locale. Ils sont issus de milieux sociaux différents, mais ils partagent une grande érudition et des connaissances littéraires. Un classement géographique a été choisi pour la présentation de ces bibliothécaires.

1. Les bibliothécaires de la ville d'Angers

Les bibliothèques de la ville d'Angers sont des bibliothèques de maisons religieuses et de sociétés littéraires. Il n'existe pas de traces de l'existence d'un bibliothécaire dans les sociétés littéraires de la ville. Les principaux bibliothécaires de la ville sont donc des religieux nommés par leur communauté.

Le nom de deux anciens bénédictins, bibliothécaires avant la période révolutionnaire, apparaissent dans les archives : ce sont dom Braux, qui signe sa correspondance par les initiales « *J. P. Braux* », et dom Locatelli. Cependant, leurs noms ne sont pas mentionnés dans les archives avant la Révolution française. Leurs bibliothèques n'ont pas été découvertes.

Toussaint Grille (1766-1850) est l'un des bibliothécaires de la ville d'Angers les plus connus sous la période révolutionnaire et dans la première moitié du XIX^e siècle. Il est né à Angers le 28 mars 1766 dans une famille de drapiers⁸². Il a effectué ses études

⁸⁰ MERCIER DE SAINT-LÉGER, Barthélémy. *Lettre à un ami, sur la suppression de la charge de bibliothécaire du roi, et sur un moyen d'y suppléer, aussi économique qu'avantageux aux lettres*. Paris : 1787.

⁸¹ MONTESQUIEU. Lettres 133 à 136. In : *Lettres persanes*. Paris : P. Pourrat frères, 1831.

⁸² GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. « Itinéraire d'un bibliothécaire angevin : François Grille, 1782-1853 ». In : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. 1996, tome 103, n°1, pp. 93-108.

chez les Oratoriens⁸³ et il fut novice à l'abbaye Toussaint⁸⁴. Il n'existe aucune trace de ses activités au sein de cette abbaye, mais on peut supposer qu'il a pu y exercer la fonction de sous-bibliothécaire, puisqu'il remplit les fonctions de bibliothécaire par la suite, dans les maisons de son ordre à Paris, à l'abbaye d'Eu (dans l'actuelle Seine-Maritime) et à la maison de Ham (dans l'actuelle Somme) avant la Révolution⁸⁵. De retour à Angers, au cours de la période révolutionnaire, il est ordonné prêtre par l'évêque constitutionnel. Professeur de Belles-Lettres à l'École centrale, il prit la direction de la bibliothèque municipale d'Angers le 7 août 1805. En 1838, son neveu François-Joseph Grille (1782-1853) lui succéda⁸⁶.

2. Les bibliothécaires de la ville de Nantes

Les bibliothécaires de la ville de Nantes sont connus grâce à une étude effectuée en 1963 par la conservatrice de la bibliothèque municipale de Nantes, Luce Courville⁸⁷. Cependant, il faut noter que, dans le tableau qu'elle dresse des bibliothécaires de la ville de Nantes, elle omet de mentionner les premiers bibliothécaires de l'Oratoire qui étaient des religieux de cette communauté dans la deuxième moitié du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. En effet, un rapport daté du 18 février 1816 précise :

« *Avant la Révolution, le bibliothécaire était un Père de l'Oratoire* »⁸⁸.

Ainsi, le premier bibliothécaire de la bibliothèque de la ville de Nantes n'est pas Gaetano Carcani, bibliothécaire de 1807 à 1811, comme elle le précise, mais l'oratorien Jérôme Giraud⁸⁹. Il était prêtre et ancien supérieur de la maison de Nantes. Nous savons qu'il était accompagné d'un « garçon de salle »⁹⁰.

En 1779, il fut remplacé par Julien Londiveau, oratorien. Après avoir été bibliothécaire de la ville pendant la période révolutionnaire. Il est nommé bibliothécaire de l'école centrale de Vendôme :

⁸³ GRILLE, Toussaint. *Catalogue des collections de feu M. Toussaint Grille d'Angers, ancien bibliothécaire de cette ville : Antiquités, curiosités, objets d'art ; sacellum romain en argent, 9000 médailles ; belle et nombreuse bibliothèque ; manuscrits, archives et autographes*. Angers : Cosnier et Lachèse, 1851.

⁸⁴ COMTE, François et Catherine LESSEUR. *Laissez-vous conter l'abbaye Toussaint*. In : *Site de la ville d'Angers* [en ligne]. Consulté le 20/06/2015. Disponible à l'adresse : <http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/angers-ville-d-art-et-d-histoire/ressources/fiches-patrimoine/laissez-vous-conter-l-abbaye-toussaint/>

⁸⁵ GRILLE, Toussaint. *Catalogue des collections de feu M. Toussaint Grille d'Angers, op. cit.*

⁸⁶ GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. *op. cit.*

⁸⁷ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁸⁸ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁸⁹ Bibliothèque municipale de Nantes. *De l'Oratoire à Internet, op. cit.*

⁹⁰ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque publique », 28 décembre 1790.

« Cette pension sera payée dorénavant au cit. Londiveau à Vendôme sa patrie, district du département de Loir-et-Cher, où il se retire »⁹¹.

Sébastien François Bonnard du Hanlay, ou dom Bonnard (1739-1808), lui succède à partir de 1796. Né à Vannes, il entre très jeune chez les bénédictins Mauristes et fit sa profession au couvent Saint-Malo de Rennes, le 7 avril 1756. Ensuite, il est prieur du couvent Saint-Jacques de Pirmil à Nantes⁹². En 1796, il devient bibliothécaire de l'école centrale de Nantes et du dépôt littéraire créé à la maison de l'Oratoire pendant la période révolutionnaire. Il s'occupe de ses collections et en rédige l'inventaire⁹³. Son sous-bibliothécaire ou « adjoint bibliothécaire » est le citoyen Nacquefaire⁹⁴. Nous ne connaissons pas beaucoup de choses sur cet adjoint à part qu'en l'an IV de la République (1795-1796), ce dernier est « *agé de plus de soixante ans* » et qu'il est « *employé [à la bibliothèque de la ville de Nantes] depuis vingt cinq ans* »⁹⁵. Il fut donc sous-bibliothécaire dans la maison de l'Oratoire et il doit être oratorien.

Enfin, Gaetano Carcani succède à dom Bonnard en 1807. Il est originaire de Naples. Il fut directeur de l'imprimerie royale de Naples, bibliothécaire du Roi et membre de l'Académie d'Herculanum⁹⁶. Les historiens ne connaissent pas les raisons de sa venue à Nantes, mais nous pouvons supposer qu'il est parti du royaume de Naples à cette période pour des raisons politiques, puisque le royaume de Naples est en conflit avec le général Napoléon Bonaparte et son frère lors de la Campagne d'Italie (1799-1800). Nantes, port très important en France, a pu accueillir ce réfugié qui décide d'y rester. Nous savons qu'il réside à Nantes à partir de 1802, car cette même année il publie à Nantes une édition bilingue de la grammaire italienne⁹⁷. Il est d'abord un professeur recherché pour sa renommée et il travaille chez la famille Hummel⁹⁸. Il devient bibliothécaire de la ville de Nantes en 1807, comme le mentionne une lettre du 24 juin 1807, adressée au préfet du département de la Loire inférieure :

« Monsieur le Préfet,

Monsieur Carcani homme de lettres d'un mérite distingué et membre de l'académie de Naples vient de succéder à M. Bonnard démissionnaire, dans la place de

⁹¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs du département de la Loire Inférieure », 25 vendémiaire an 4, f°83.

⁹² LE NAIL, Bernard. *Dictionnaire biographique de Nantes et Loire-Atlantique : Les hommes et les femmes qui ont fait la Loire-Atlantique*. Pornic : Le Temps éditeur, 2010.

⁹³ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. « Bibliothèque municipale de Nantes », an XII-1935. « Catalogue des livres de la Bibliothèque de la ville de Nantes », 23 messidor an 12.

⁹⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre aux administrateurs du département de la Loire Inférieure », 6 messidor an 5, f°23.

⁹⁵ *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs du département de Loire Inférieure », 17 prairial an 4, f°26.

⁹⁶ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁹⁷ CARCANI, Gaetano. *La Filologia, ovvero le regole della Grammatica italiana, dispote con novello metodo*. Nantes : da torchi dell Autore, alla Sirene, presso Artaud e Le Normand, an XI.

⁹⁸ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

Bibliothécaire de notre ville. Il a refusé les avantages qui lui offroit le gouvernement Napolitain pour se fixer dans notre commune »⁹⁹.

François-Auguste Bar est nommé sous-bibliothécaire en février 1809¹⁰⁰. Le sous-bibliothécaire est nommé par le maire de la ville, Bertrand Geslin, et non par le bibliothécaire. Gaetano Carcani reste peu de temps dans ses fonctions de bibliothécaire et ouvre un collège dans la rue de Gigant en janvier 1811. Cependant, il souffre de problèmes de santé qui lui font bientôt cessé toute activité, d'après Luce Courville. Son sous-bibliothécaire, François-Auguste Bar lui succède à partir de l'année 1811.

3. Les bibliothécaires de la ville de Rennes

Le principal bibliothécaire de la ville de Rennes, entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, est connu principalement grâce au travail de l'historien Jean Toravel, en 1973¹⁰¹.

Félix-Alexis Mainguy (1747-1818) est né à Rennes le 17 octobre 1747. Il entre chez les frères Prêcheurs et il est assigné au couvent de Morlaix en 1764, pour y effectuer des études de philosophie et de théologie. Ordonné prêtre à Rennes, le 22 septembre 1770, il devient « un prédicateur brillant », selon l'historien J. Toravel. En 1777, il est élu prieur du couvent dominicain d'Angers, puis prieur du couvent de Morlaix en 1779 et, en 1787, prieur du couvent de Rennes. Ami de la Révolution, il prête serment à la Constitution civile du clergé. Il est nommé commissaire-bibliographe le 19 mars 1794, pour s'occuper du dépôt littéraire de la ville de Rennes. Professeur à l'école centrale de Rennes, il devient également directeur des deux bibliothèques qui y sont attachées. Il est le premier bibliothécaire de la bibliothèque de la ville de Rennes fondée en 1803. Il était secondé à cette tâche par un « *bibliothécaire-adjoint* »¹⁰², M. Félix Bodin. Ce dernier lui succéda en décembre 1818.

Cette bibliothèque de la ville succède à la bibliothèque des avocats au Parlement de Bretagne, construite en 1733 et ouverte à un public, semble-t-il.

⁹⁹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre à Monsieur le Préfet du département de la Loire inférieure », 24 juin 1807.

¹⁰⁰ Archives municipales de Nantes, 2 R 519. « Bibliothèque : personnel », 1806-1842. « Lettre de Bertrand Geslin, maire de la ville de Nantes, à M. Carcani, bibliothécaire », 24 février 1809.

¹⁰¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

¹⁰² *Ibid.*, p. 26.

Cependant, nous n'avons pu retrouver aucune information sur les bibliothécaires qui s'y sont succédés.

Les portraits de ces bibliothécaires de l'Ouest (Angers, Nantes et Rennes) nous permettent de remarquer qu'ils ont tous reçus la même éducation ; c'est-à-dire une éducation religieuse. Ils sont des religieux, acquis aux idées de la Révolution et qui ont été conservé dans leur charge de bibliothécaire en raison de leur savoir et de leur érudition.

C) DES HOMMES DE LETTRES, ÉCRIVAINS ET JOURNALISTES

À la fin du XVIII^e siècle, les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes sont des hommes de lettres, des professeurs, des écrivains et des membres de sociétés littéraires. Ils ne sont pas enfermés dans leur cabinet, comme la génération post-révolutionnaire les perçoit, mais ce sont des hommes impliqués dans leur siècle.

1. Des érudits et des professeurs

Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes sont des érudits et des savants. Leurs connaissances et leurs savoirs dans les matières littéraires sont appréciées dans leur fonction de bibliothécaire, mais aussi dans celle de professeur. Pour les bibliothéconomes Gabriel Peignot (1767-1849) et Claude-François Achard (1751-1809), le bibliothécaire doit posséder une compétence universelle¹⁰³. La génération des bibliothécaires érudits a traversé la fin du XVIII^e siècle et la Révolution française.

Effectivement, le général Alexandre Moreau de Jonnés (1778-1870), militaire et haut fonctionnaire français, évoque le souvenir du père Félix-Alexis Mainguy dans ses Mémoires, intitulées *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*, comme celui d'un « *personnage savant et révééré* »¹⁰⁴. Il le nomme aussi « *le savant prieur Félix Mainguy* »¹⁰⁵. Félix-Alexis Mainguy est un érudit qui partage un esprit critique :

« *il déclara que ces légendes attachées abusivement à l'histoire devaient être examinées avec une saine critique et soumises à l'autorité de la raison. [...] Cet homme*

¹⁰³ RICHTER, Noë. *op. cit.*

¹⁰⁴ MOREAU DE JONNÈS, Alexandre. *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*. Paris : Pagnerre, 1858, 2 vol.

¹⁰⁵ *Ibid.*

*excellent me guida dans mes études. [...] En m'enseignant l'analyse grammaticale, mon respectable maître me rendit familier avec les règles qui les gouvernent »*¹⁰⁶.

Dans les notes de Toussaint Grille sur la rédaction des catalogues de la bibliothèque municipale d'Angers, il est possible d'observer les traces de sa grande érudition. Il connaît les manuscrits, leurs descriptions et leurs provenances. Les notices sont précises et complètes¹⁰⁷. Ces connaissances sont exprimées par son neveu François-Joseph Grille dans une lettre :

*« Vous ferez en 20 minutes ce qu'il me faudrait un jour pour deviner »*¹⁰⁸.

En ce qui concerne le bibliothécaire de la ville de Nantes, Gaetano Carcani, le maire de la ville déclare :

*« il n'est pas possible de mieux choisir, pour cette place, qu'en la confiant à M. Carcani aîné, homme de lettres, dont les Lumières, le zèle et le désintéressement sont parfaitement connus »*¹⁰⁹.

Félix-Alexis Mainguy a rédigé une grammaire pour l'enseignement scolaire¹¹⁰. Par ailleurs, Gaetano Carcani enseigne le latin, l'anglais, la grammaire générale, l'histoire et la géographie aux enfants de 8 à 14 ans, dans le collège qu'il fonde à Nantes en 1811¹¹¹. De plus, tous ces bibliothécaires de l'Ouest de la France ont reçu un enseignement chez les Oratoriens ou les Dominicains. Cet enseignement est solide et basé sur les humanités ; c'est-à-dire l'étude des langues et de la littérature latines et grecques. En tant que théologiens, ils possèdent des connaissances importantes. Les bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle ne se limitait pas à « tenir un magasin de livres et à les présenter à ceux qui les demandent », selon l'expression du bibliothécaire parisien Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811)¹¹². La République des Lettres et les sociétés littéraires permettent à ces érudits d'exprimer leur savoir et leur esprit critique.

¹⁰⁶ MOREAU DE JONNÈS, Alexandre. *op. cit.*

¹⁰⁷ Archives de la Médiathèque Toussaint, Rés. Ms. 2189. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Notes préparatoires ... op. cit.*

¹⁰⁸ Archives de la Médiathèque Toussaint, Rés. Ms. 2192. GRILLE, François-Joseph. *Lettre du 6 janvier 1842, adressée à Toussaint Grille.*

¹⁰⁹ Archives municipales de Nantes, 2 R 519. *op. cit.* « M. Carcani aîné nommé bibliothécaire en survivance de la commune », 19 mars 1806.

¹¹⁰ MOREAU DE JONNÈS, Alexandre. *op. cit.*

¹¹¹ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

¹¹² Référence extraite de : JOLLY, Claude (dir.). « Les bibliothécaires ». In : *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 1988.

2. Les bibliothécaires : membres de sociétés littéraires

L'ouverture des bibliothèques au public, la pratique de la lecture et la circulation de l'écrit constituent les bases des sociabilités culturelles. L'objet livre présente différents attraits, comme le moyen d'acquérir des savoirs ou la révélation d'une certaine position sociale. L'importance de la lecture transparait tout d'abord à travers l'éducation qui est donnée aux enfants, par des précepteurs ou dans les collèges qui forment les ecclésiastiques et le personnel de la justice et de l'administration. De plus, l'essor du marché du livre, la multiplication des institutions d'échanges, telles que les académies, les salons et les sociétés littéraires, et l'essor de la presse, renforcent la promotion des gens de lettres et assurent la réputation de la République des lettres.

2.1. La République des lettres

De nombreux bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle appartiennent à « la République des lettres ». La République des lettres est un réseau européen de gens de lettres (bibliothécaires, écrivains, philosophes et savants). Ils partagent et échangent leurs idées et leurs critiques, et font pleinement partie de la société dans laquelle ils vivent. L'expression de « République des lettres » est connue et employée par les contemporains de cette période.

Cette communauté de savants qui désirent unifier leurs savoirs en défiant les frontières de leurs pays a été abondamment étudiée par les historiens tels que Daniel Roche¹¹³, Hans Bots et Françoise Waquet¹¹⁴. Les travaux de Daniel Roche se sont davantage portés sur les intellectuels que l'on qualifie d'hommes de lettres, alors que Hans Bots et Françoise Waquet se veulent en dehors d'une étude des personnes, mais dans l'analyse d'un mouvement, d'une communauté intellectuelle qui a pour nom la République des lettres. Cependant, comme nous l'expliquent les historiens Hans Bots et Françoise Waquet dans leur ouvrage intitulé *La République des lettres*, cette expression n'a jamais été clairement définie. Elle est composée de différents sens qui se forment en fonction de ceux que lui donnent les auteurs au cours des différentes périodes. La première occurrence que l'on rencontre du terme *Respublica litteraria* est à dater du XV^e siècle et les idéaux véhiculés par cette République des lettres perdurent dans l'esprit des intellectuels des XIX^e et XX^e siècles. Les Lettres rassemblent une grande partie des

¹¹³ ROCHE, Daniel. *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*. Paris : Fayard, 1988.

¹¹⁴ BOTS, Hans et FRANÇOISE WAQUET. *La République des Lettres*. Paris : Belin, 1997.

activités de l'esprit comme la littérature, la philosophie et même les sciences. La République des lettres est un espace d'échanges et de débats sur les idées qui traversent le Siècle des Lumières.

Les sociétés savantes sont les lieux de rencontre de ces républicains des lettres, de ces savants et hommes de lettres, dont plusieurs bibliothécaires font partie. Les bibliothécaires de l'Ouest sont représentatifs de ces républicains des lettres.

2.2. Les bibliothécaires de l'Ouest dans les sociétés savantes et littéraires

Les bibliothécaires de l'Ouest sont des républicains des lettres, membres de sociétés savantes et littéraires à la fin du XVIII^e siècle.

D'après les chiffres donnés par l'historien Daniel Roche dans son ouvrage intitulé *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, le clergé tient une place quantitativement importante au sein des sociétés savantes du temps. Les chercheurs Hans Bots et Françoise Waquet évoquent une relative liberté qui règne dans les sociétés savantes et les académies de la fin du XVIII^e siècle et l'apparition de l'opinion publique à travers elles. Une certaine égalité est instaurée entre ses membres par la suppression des préséances et l'accès aux responsabilités par le tirage au sort ou par le vote. Cependant, ces formes de sociabilité sont limitées à une élite urbaine et le vote confirme souvent les situations sociales déjà en place. En province, il existe une quarantaine d'académies, selon l'historien Jean-Pierre Jessenne¹¹⁵. Les sociétés littéraires et les chambres de lecture touchent jusqu'aux petites villes. La République des lettres et ses sociétés littéraires sont fermées sous la période révolutionnaire, à quelques exceptions près pour quelques salons¹¹⁶.

D'après le bibliothécaire de la ville de Lyon, Antoine-François Delandine (1756-1820), dans un plaidoyer pour la défense des sociétés littéraires au cours de la période révolutionnaire, ces sociétés possèdent leurs propres bibliothèques :

¹¹⁵ JESSENNE, Jean-Pierre. *op. cit.*

¹¹⁶ HELLEGOUARC'H, Jacqueline. *L'Esprit de société : Cercles et « salons » parisiens au XVIII^e siècle*. Paris : éditions Garnier, 2000.

« *Que deviendront alors leurs dépôts littéraires, leurs cabinets, leurs machines, leurs fondations nécessaires aux progrès des arts, et leurs prix ?* »¹¹⁷

Il ajoute plus loin dans son texte :

« *Si la réunion des hommes de lettres procure à leurs jours plus de tranquillité, elle offre aussi à leurs travaux plus d'étendue et de succès. [...] Si pour établir l'édifice des sciences, il falloit autrefois la succession de plusieurs siècles, il ne faut souvent alors que le concours de plusieurs hommes* »¹¹⁸.

Dans ces sociétés savantes, les hommes de lettres émettent des jugements sur les productions littéraires et artistiques du temps, selon l'historien Antoine de Baecque¹¹⁹. Effectivement, de nombreux périodiques sont voués à l'examen critique des livres nouveaux et ils unissent la République des lettres. Les membres de ces sociétés savantes peuvent être des critiques littéraires.

Dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, il existe des sociétés littéraires de la République des lettres et les bibliothécaires Félix-Alexis Mainguy et Sébastien François Bonnard du Hanlay participent à ces assemblées de gens de lettres.

Par exemple, selon Jean Toravel¹²⁰, le bibliothécaire de la ville de Rennes et prieur Félix-Alexis Mainguy fréquente la Société littéraire dont il est le secrétaire. Cette société, fondée le 25 août 1775, est dotée d'un cabinet de lecture et rassemble soixante-huit membres parmi « *les esprits les plus brillants et les plus cultivés de la ville* »¹²¹. En 1781, la Société occupait une salle rue de Bourbon, à l'hôtel de Gennes, appartenant à M. de Cornulier Lucinière. Cette société de pensée est mentionnée à travers sa chambre de lecture par les historiens du livre Roger Chartier¹²² et Louis Trénard¹²³. Tous les membres de la Société littéraire étaient des franc-maçons comme le père et bibliothécaire Mainguy¹²⁴.

Par ailleurs, des sociétés savantes et littéraires existent dans les villes de Nantes et d'Angers. Les noms de ces sociétés nantaises ont été conservés dans les archives révolutionnaires en raison de leur fermeture en 1793. Il en existait huit dans cette ville :

¹¹⁷ DELANDINE, Antoine-François. *De la conservation et de l'utilité politique des sociétés littéraires dans les départemens*. Paris : 1791.

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ BAECQUE, Antoine de et Françoise MÉLONIO. *Histoire culturelle de la France : Lumières et liberté. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles*. Tome 3. Paris : éditions du Seuil, 1998.

¹²⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*, p. 4.

¹²¹ *Ibid.*, p. 4.

¹²² CHARTIER, Roger. *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*. Paris : éditions du Seuil, 1987.

¹²³ TRÉNARD, Louis. « Images de Bretagne dans la presse du XVIII^e siècle ». In : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 83, numéro 4, 1976, pp. 585-604.

¹²⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*, p. 5.

« arrête que les chambres & sociétés de lecture savoir celle dite de la ville, celle dite ancienne, celle dite du Soleil, celle dite Nouvelle, celle du port au Vin ou les cercles du port au vin, de la rue jeun Jacques Rousseau, celui de la rue de ... et de la Chambre ou Société d'agriculture, seront fermées à l'instant même »¹²⁵

La société savante la plus connue était la Société de la Fosse, ou Chambre de la Fosse, aussi appelée « ancienne » dans la citation précédente. Elle est mentionnée par Arthur Young (1741-1820), agronome britannique et de passage en France en 1788, dans son ouvrage *Voyage en France*¹²⁶, en raison de sa grande renommée. La Société se situe dans la maison dite des Tourelles, au numéro 75 de la Fosse. La chambre du Soleil, mentionnée plus haut dans le texte, est une de ses filiales qui a été créée en raison du nombre trop important de ses membres. Cette société de la Fosse a inspiré toutes les autres. De plus, les sociétés savantes de Nantes comptaient de grandes bibliothèques. Selon l'historien Gaston Martin¹²⁷, quelques oratoriens figurent parmi les membres de ces sociétés littéraires. Les noms de ces personnes nous sont inconnues, mais on peut supposer que le bibliothécaire de la ville à la maison de l'Oratoire était à même de fréquenter les cercles, en raison de sa grande érudition. Parmi les listes des membres de ces sociétés¹²⁸, nous remarquons que la majorité des membres étaient issues de la bourgeoisie marchande, ce qui n'est pas étonnant dans une ville portuaire telle que Nantes. Le *Dictionnaire biographique de Nantes et de Loire-Atlantique*¹²⁹ mentionne l'appartenance du bibliothécaire de l'Oratoire Sébastien François Bonnard du Hanlay à la Société patriotique de Bretagne, fondée en 1782 par M. de Sérent. De plus, le bibliothécaire de la ville de Nantes dans la décennie 1800, Gaetano Carcani, était membre de l'Académie d'Herculanum à Naples, avant d'arriver à Nantes vers 1802¹³⁰. L'Académie d'Herculanum est fondée par le roi Charles III d'Espagne en 1755, du nom de la cité antique romaine Herculanum qui a été détruite lors de l'éruption du Vésuve en 79 avant J.-C et redécouverte en 1748.

¹²⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 624. *op. cit.* « Extrait du Registre du bureau central d'administration de la ville de Nantes », 14 mars 1793, f°1.

¹²⁶ YOUNG, Arthur. *Voyage en France*. Tome 1. Paris : chez Buisson, 1794, pp. 266-268.

¹²⁷ MARTIN, Gaston. « Les Chambres littéraires de Nantes et la préparation à la Révolution ». In : *Annales de Bretagne*. Tome 37, numéro 3-4, 1925, pp. 347-365.

¹²⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 624. *op. cit.* « Noms des citoyens composant la chambre de lecture de la Fosse, maison Mercier n°75 », f°8.

¹²⁹ LE NAIL, Bernard. *op. cit.*

¹³⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre à Monsieur le Préfet du département de la Loire inférieure », 24 juin 1807.

La ville d'Angers possède également une Société de Littérature dont la trace peut être retrouvée dans les archives¹³¹. Elle forme une bibliothèque importante qui a été saisie au cours de la période révolutionnaire. Aucune trace de ces membres n'a, cependant, été retrouvée. Les mémoires de cette Société ne sont pas conservés aux archives.

Par ailleurs, les bibliothécaires font aussi partie de sociétés savantes qui n'ont a priori pas de lien avec les Lettres. En effet, le bibliothécaire dom Braux, prédécesseur de Toussaint Grille, était membre de la Société de botanophiles de la ville d'Angers¹³².

Dès 1795, de nouvelles sociétés savantes sont fondées en France, selon l'historien Jean-Pierre Chaline¹³³. Il sera intéressant de voir plus loin si les bibliothécaires ont continué à en faire partie sous la période révolutionnaire et dans la première moitié du XIX^e siècle et, si oui, s'ils ont gardé leur esprit d'hommes de lettres. Ces hommes de lettres des villes d'Angers, Nantes et Rennes, membres de sociétés littéraires et savantes, sont aussi écrivains.

3. Des écrivains

Toussaint Grille, Dom Bonnard, Gaetano Carcani et Félix-Alexis Mainguy, grandes figures de bibliothécaires qui ont marqué la fin du XVIII^e siècle dans les provinces de l'Ouest de la France, sont tous des écrivains. Ce point qui leur est commun prouve également leurs qualités d'hommes de lettres.

À travers leurs écrits, les bibliothécaires de l'Ouest s'intéressaient à divers sujets scientifiques, politiques, théologiques, philosophiques, littéraires, historiques, etc. L'Histoire de leur région tient une place importante dans les écrits des bibliothécaires. En effet, Toussaint Grille, bibliothécaire sous l'Ancien Régime et bibliothécaire d'Angers de la première moitié du XIX^e siècle, écrit de nombreux ouvrages sur l'Histoire de l'Anjou. La bibliothèque municipale d'Angers garde la trace de sa thèse philosophique qu'il a soutenue en 1784¹³⁴. Par ailleurs, Sébastien François Bonnard du Hanlay, bibliothécaire de l'Oratoire à Nantes, avait le projet de réaliser une *Histoire du sol, du*

¹³¹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 935. « Sociétés savantes : Société de Littérature », an IV et Archives départementales de Maine-et-Loire, 2 L 121. « Académies et sociétés à Angers ».

¹³² GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers, département de Maine-et-Loire*, nouvelle édition. Angers : imprimerie de Ernest Le Sourd, rue de la Chaussée-Saint-Pierre, 1838.

¹³³ CHALINE, Jean-Pierre. *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX^e-XX^e siècles*. Paris : édition du CTHS, 1995.

¹³⁴ Archives de la Médiathèque Toussaint, Rés. H 3799(55). GRILLE, Toussaint, Michel QUIGNON et Auguste-Jean BARRET. *Theses philosophicae*. Andegavi : Caroli-Petri Mame, [1784].

*commerce et de l'industrie de la province de Bretagne*¹³⁵. Il voulait orienter cette oeuvre vers la géographie, l'économie, les sciences et les techniques.

Gaetano Carcani, bibliothécaire de la ville de Nantes, compose plusieurs traités de grammaire bilingues¹³⁶. Il rédige aussi une *Vie de Paschalis Carcani*¹³⁷, qui doit être un de ses ancêtres napolitains.

Les bibliothécaires des maisons religieuses écrivent des traités sur les bonnes moeurs. Par exemple, nous trouvons la *Religion du sage*¹³⁸ et les *Questions relatives à la culture*¹³⁹ parmi les écrits de dom Sébastien François Bonnard du Hanlay.

Par ailleurs, les questions politiques du temps sont abordés par ces bibliothécaires érudits, comme le montre la rédaction d'une *Instruction sur la Constitution civile du clergé* par le père Félix-Alexis Mainguy, bibliothécaire de la ville de Rennes, en collaboration avec son ami Lanjuinais¹⁴⁰. Elle fut publiée à Rennes chez Robiquet, imprimeur et membre de la Société des Amis de la Constitution.

Les bibliothécaires écrivent également des pièces de théâtre et des romans, comme le roman écrit par dom Bonnard et intitulé *Yorick ou le voyageur breton de 1788*¹⁴¹.

De plus, Gaetano Carcani était directeur de l'imprimerie royale à Naples et bibliothécaire du Roi, selon Luce Courville. Les bibliothécaires occupent tous les milieux littéraires, de la République des lettres au travail d'écrivain. Les grandes bibliothèques publiques et semi-publiques dans les villes de province permettent la rencontre et les échanges entre les gens de lettres. Ces érudits sont des conseillers et des appuis durant toute la période révolutionnaire, même si leur position est parfois délicate en raison de leurs études religieuses. Comment vivent ces hommes de lettres sous la période révolutionnaire (1789-1804) ?

¹³⁵ BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Prospectus d'une Histoire du sol, du commerce et de l'industrie de la province de Bretagne*. Nantes : imprimerie A.-J. Malassis, 6 mai 1778.

¹³⁶ CARCANI, Gaetano. *La Filologia, ovvero le regole della Grammatica italiana, ... op. cit.*

¹³⁷ CARCANI, Gaetano. *Paschalis Carcani vita*. Neapoli : Typis Raymundianis, 1784.

¹³⁸ BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Religion du Sage*. Nantes : chez A.-J. Malassis, an V.

¹³⁹ BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Questions relatives à la culture*. Nantes : de l'imprimerie d'A.-J. Malassis, 1788.

¹⁴⁰ LANJUINAIS, Jean-Denis et Félix-Alexis MAINGUY. *Instruction conforme à la doctrine de l'Église catholique sur la constitution civile du clergé, lu dans la Société des Amis de la Constitution de Rennes, le 13 décembre 1791*. Rennes : J. Robiquet.

¹⁴¹ BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Yorick, ou le voyageur Breton de 1788*. Landerneau : chez Gognard, imprimeur des sages et des fous, à l'image de la LuneNantes, 1788.

II - LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1804)

À la fin du XVIII^e siècle, les bibliothécaires français, hommes de lettres et détenteurs de savoirs, échangent des connaissances littéraires avec les bibliothécaires européens à travers la République des Lettres et les visites des bibliothèques en Europe. La situation française est ainsi représentative de celle des autres pays d'Europe¹⁴².

Cependant, les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes évoluent dans un contexte original en France. Effectivement, ils sont directement confrontés aux guerres de Vendée et à la Chouannerie pendant la période révolutionnaire. Nous pouvons nous demander en quoi ce contexte révolutionnaire très troublé dans l'Ouest de la France va influencer sur les bibliothèques et leurs bibliothécaires.

Les villes d'Angers, Nantes et Rennes sont parmi les plus touchées par ces révoltes des « *brigands* », comme ils sont nommés dans les archives officielles. Ces guerres ont un impact sur la vie politique, sociale et économique de la région, mais également sur la vie culturelle. Les dépôts littéraires créés dans ces régions suites aux saisies révolutionnaires sont affectés et les bibliothécaires, membres du clergé régulier ou séculier, peuvent être suspectés, sous la Terreur, d'être des monarchistes et des contre-révolutionnaires. Ainsi, beaucoup de questions se posent sur la vie quotidienne des bibliothécaires au cours de cette période.

A) LES EMPLOYÉS AUX BIBLIOTHÈQUES DANS LES DÉPÔTS LITTÉRAIRES DANS UN CONTEXTE RÉGIONAL TROUBLÉ

La période révolutionnaire a été beaucoup analysée par les historiens, car les nombreux événements et les importants changements qui ont eu lieu durant cette période sont matières à débat et posent encore question aujourd'hui. Elle marque un tournant dans l'Histoire des bibliothèques et également dans l'Histoire des bibliothécaires. La période révolutionnaire bouleverse complètement le paysage des bibliothèques de la fin du XVIII^e siècle avec la suppression des bibliothèques des communautés religieuses, la création des dépôts littéraires, aussi appelés « *bibliothèques nationales* » dans les archives, le projet de créer une Bibliographie qui doit regrouper tous les ouvrages en

¹⁴² VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». In : *Revue de synthèse*. IV^e s. n°1-2, janvier-juin 1992, pp. 29-39.

France, la création des bibliothèques des écoles centrales, puis celle des bibliothèques publiques qui ont pour vocation d'accueillir tout le public des habitants de la ville.

Ces profondes mutations affectent les bibliothécaires et leur mode de vie, surtout dans l'Ouest de la France, puisqu'ils sont d'abord des clercs, membres de communautés religieuses et assistent, souvent impuissants, à la confiscation de leurs bibliothèques.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, selon l'historien Roger Chartier, « *les hommes de lettres devinrent les principaux hommes politiques du pays, et des effets qui en résultèrent* »¹⁴³. Ils ont sous leur garde des « dépôts littéraires » qui doivent devenir ensuite des bibliothèques dont l'idéal est de rendre accessible à tous les citoyens toutes les formes de savoirs possibles. C'est une situation unique en Europe. L'historien explique que ces bibliothécaires sont les guides de l'opinion et des conseillers recherchés pour la mise en place de ce concept original. Est-ce le cas pour les employés aux bibliothèques des dépôts littéraires de l'Ouest de la France sous la période révolutionnaire ?

1. La fermeture des bibliothèques des communautés religieuses et des sociétés savantes et la création des dépôts littéraires dans les chefs-lieux

Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes sont confrontés à la fermeture des principales bibliothèques semi-publiques et publiques de la fin du XVIII^e siècle : les bibliothèques des communautés religieuses. Les bibliothèques des sociétés savantes sont aussi touchées.

En effet, pour combler les problèmes économiques qui se succèdent à la fin du XVIII^e siècle, l'Assemblée Constituante a approuvé le décret des 2-4 novembre 1789 qui met « *à la disposition de la Nation* » les biens du clergé. Cette solution est proposée par l'évêque Talleyrand et ne constitue pas une disposition anti-religieuse, mais la remise en question des richesses monastiques. En effet, selon l'historien angevin François Lebrun¹⁴⁴, les communautés religieuses de la ville

¹⁴³ CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris : éditions du Seuil, 1990.

¹⁴⁴ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

II - Les bibliothécaires de l'Ouest et la Révolution française (1789-1804)

d'Angers, comme les abbayes Saint-Aubin, Saint-Nicolas, Saint-Serge, Toussaint, connaissent une crise puisque leur richesse et l'importance de leurs bâtiments ne sont plus proportionnelles au nombre de moines qui est très réduit à la fin du XVIII^e siècle. Par exemple, l'abbaye Toussaint en compte six en 1777 et le couvent des Jacobins abrite quatre religieux en 1789.

Les biens immobiliers et mobiliers, dont les livres qui composaient les bibliothèques de ces bâtiments, ont été inventoriés avant d'être saisis. L'historien Dominique Varry présente ainsi trois vagues successives de confiscations des livres : les saisies des bibliothèques des communautés religieuses à partir de 1790, des collections des émigrés, des déportés et des condamnés, à partir de 1792, et enfin, celles des académies, des sociétés savantes et des universités, supprimées le 8 juillet 1793. Les inventaires de ces collections ont été réalisés entre 1790 et 1794, le plus souvent par deux commissaires et un greffier. Par exemple, des libraires sont chargés de ces inventaires dans la ville de Rennes, comme René Etienne Courné qui inventorie la bibliothèque des Carmes Déchaussés par ordre alphabétique des noms d'auteurs, en 1792¹⁴⁵. Les biens immobiliers intéressent plus particulièrement les révolutionnaires. Afin de faire face à la menace de banqueroute du trésor, les bâtiments abritant les bibliothèques des communautés religieuses sont vendus progressivement. Suite à ces ventes, plusieurs millions d'ouvrages imprimés et manuscrits sont regroupés dans des dépôts littéraires, créés dans les cinq cent quarante-cinq districts du territoire français ; c'est-à-dire dans les villes les plus importantes comme dans les villes modestes¹⁴⁶. Les livres y sont déposés dans l'attente d'une hypothétique utilisation. Selon l'historien Dominique Varry¹⁴⁷, le 23 février 1791, un relevé des bibliothèques ecclésiastiques des quatre-vingt-trois départements mentionnait 4 168 439 imprimés et 25 973 manuscrits. Selon l'abbé Grégoire, près de dix millions d'ouvrages au total auraient été confisqués.

L'inventaire rédigé par Félix-Alexis Mainguy et Pierre Michel Le Sage, bibliothécaires, recense près de 60 000 ouvrages pour les dépôts littéraires de Rennes, en 1796¹⁴⁸. Pour cette ville de Rennes, nous connaissons l'histoire des bibliothèques pour la période révolutionnaire notamment grâce au travail d'une étudiante en Master de

¹⁴⁵ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 663. « Biens nationaux ». « Catalogue de la bibliothèque des Carmes Déchaussés ».

¹⁴⁶ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

¹⁴⁷ VARRY, Dominique. « Il faut que les lumières arrivent par torrents. La Révolution française et la création des bibliothèques publiques : projets et réalités ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris : t. 34, n°2-3, 1989, pp. 160-165.

¹⁴⁸ Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, Ms. 562. MAINGUY, Félix-Alexis. *Catalogue des dépôts littéraires*.

l'université Rennes 2 Haute-Bretagne, Morgane Egea¹⁴⁹. Selon elle, les révolutionnaires saisissent soixante-huit bibliothèques : onze bibliothèques des communautés religieuses (les grands Carmes, les Carmes, les Capucins, les Minimes, les Augustins, les Bénédictins, les Jacobins, les religieuses du Calvaire, du Colombier, les Carmélites, les dames Budes et la bibliothèque de l'abbesse de Saint-Georges), la bibliothèque du petit séminaire, vingt-neuf bibliothèques d'ecclésiastiques séculiers, celles d'une vingtaine d'émigrés, celle de l'école de droit et enfin la bibliothèque des avocats, bibliothèque semi-publique de la ville de Rennes.

Les objets d'art, de sciences, les collections de tableaux et les livres sont regroupés dans le dépôt littéraire créé dans la chapelle du couvent de la Visitation, selon l'historien Jean Toravel¹⁵⁰. Félix-Alexis Mainguy a dressé un état de ces bibliothèques dans les dépôts littéraires. La bibliothèque des avocats, composée de 7 113 volumes reste à sa place au Présidial de Rennes. Puis, à cause d'un manque de place, les livres sont déplacés au couvent des Carmélites, qui devient lui aussi insuffisant pour accueillir tous les ouvrages et effectuer les travaux d'inventaire à partir de 1794¹⁵¹. Félix-Alexis Mainguy, responsable des dépôts littéraires, fait une demande aux administrateurs du district pour que le dépôt de livres du couvent des Carmélites soit transféré à l'évêché. Les administrateurs du district le leur accordent par un arrêté du 2 septembre 1794¹⁵². Le transport des livres vers ce nouveau local commence en automne 1794 et de nombreux autres s'effectuent ensuite.

Dans la ville de Nantes, le dépôt littéraire est installé dans la maison de l'Oratoire qui était le local de la bibliothèque publique de la ville à la fin du XVIII^e siècle¹⁵³. Quant au dépôt des cartes et des plans, il est situé au n°13 de la rue de l'Université, selon un inventaire¹⁵⁴.

¹⁴⁹ EGEA, Morgane. *La naissance de la bibliothèque municipale à Rennes, 1793-1818. op. cit.*

¹⁵⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

¹⁵¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T. 45. « Affaires culturelles : Bibliothèques publiques », an VIII – 1875. « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

¹⁵² Archives municipales de Rennes, 6 R 3. « Biens nationaux ». « Séance de l'administration du district du 16 fructidor an II (2 septembre 1794).

¹⁵³ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre du bibliothécaire Bonnard aux citoyens administrateurs », 19 frimaire an IV, f°19.

¹⁵⁴ Archives municipales de Nantes, 2 R 531. « Bibliothèques », 1806-1867. « Dépôt des Cartes et Plans. Rue de l'Université, N°13 ».

Il existe trois dépôts littéraires dans la ville d'Angers qui restent dans les locaux des grandes abbayes et communautés religieuses ; c'est-à-dire à l'abbaye Toussaint, à l'abbaye Saint-Serge et à la collégiale Saint-Martin¹⁵⁵, comme le montre un rapport du bureau d'aliénation :

*« toutes ces bibliothèques, [...] celles des capucins aux augustins, celles de la Baumette, de la théologie, des Jacobins, des Bonhommes, de Saint-Nicolas furent placées à Toussaint ; mais cette Maison ayant été depuis destinée à recevoir le dépôt des vivres, je fis transporter tous les livres qui y étoient réunis dans la ci-devant église de Saint-Martin »*¹⁵⁶.

Le 17 frimaire an II (7 décembre 1793), Merlet-la-Boulaye, conservateur des dépôts nationaux d'Angers, fit retirer « les objets nationaux » de l'abbaye Saint-Serge pour les transporter à la collégiale Saint-Martin et à la Maison d'Andigné-Mainoeuf, rue Milton¹⁵⁷. L'abbaye fut vidée le 7 pluviôse an II (26 janvier 1794). Une deuxième translation des ouvrages s'effectua du 1^{er} au 8 prairial an V (du 20 au 28 mai 1797) de la collégiale Saint-Martin à l'évêché, selon un « État des journées employées pour le transport des livres »¹⁵⁸. Cette opération s'est effectuée en charrette¹⁵⁹ et « sous la surveillance du citoyen Brault », ou dom Braux, responsable des dépôts littéraires¹⁶⁰.

Le premier travail des bibliothécaires chargés de ces dépôts consiste à transporter les livres des maisons religieuses supprimées au dépôt littéraire nouvellement installé. Ces transports ont lieu majoritairement à la veille de la vente des immeubles et du mobilier, d'après l'historien Dominique Varry¹⁶¹. Dans la ville d'Angers, ces ventes débutent le 9 décembre 1790¹⁶². Certaines collections restent dans leurs lieux de provenance, comme celles des grandes abbayes d'Angers. Transférés pêle-mêle dans des sacs à Rennes¹⁶³, dans des tonneaux ou dans des « mauvaises charettes »¹⁶⁴, les livres sont, semble-t-il, rangés par lieux de provenance à leur arrivée dans le dépôt littéraire, après un tri des ouvrages¹⁶⁵. En effet, les commissaires font allusion à cette pratique :

¹⁵⁵ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

¹⁵⁶ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. « Biens nationaux ». « Lettre du Bureau d'aliénation aux citoyens administrateurs », f°18.

¹⁵⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 916. « Musée angevin ». « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 9 brumaire an II.

¹⁵⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « État des journées employées pour le transport des livres », 8 prairial an V, f°16.

¹⁵⁹ *Ibid.* « Lettre de J. P. Braux aux citoyens administrateurs du département de Maine-et-Loire », 18 prairial an V, f°18.

¹⁶⁰ *Ibid.* « Séance publique pour le transfert du dépôt littéraire à l'évêché », 15 pluviôse an V.

¹⁶¹ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

¹⁶² LEBRUN, François et Yves LE GALL. *L'Église d'Angers et la Révolution française : Les évènements et les hommes, une chronologie ; Le diocèse pendant la Révolution, 1790 à 1800 ; Les Martyrs d'Angers.* Angers : imprimerie Siraudeau, 1993.

¹⁶³ Archives municipales de Rennes, 6 R 3. *op. cit.* « Compte-rendu de l'état des dépôts littéraires aux administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine », germinal an VII (mars-avril 1799).

¹⁶⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T. 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

¹⁶⁵ VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». *op. cit.*

« Nous avons également fait porter à l'évêché tous les livres de la bibliothèque pour les préposés faire triage de ceux qu'ils jugeront utiles à la bibliothèque nationale pour le surplus servir à l'emploi des cartouches »¹⁶⁶.

et « nommer des commissaires qui s'occuperaient incessamment du triage de ces livres, feraient porter et déposer les bons dans la Bibliothèque de l'Oratoire et laisseroient la les autres lesquels seont ou vendus ou mis à la disposition du commandant de l'artillerie »¹⁶⁷.

Des livres saisis ont été utilisés pour fabriquer des cartouches ou des gargousses pour envelopper la poudre à canon, selon l'historien Dominique Varry.

Qui sont les bibliothécaires en charge de ces dépôts ?

2. Les gens de lettres chargés des dépôts littéraires dans l'Ouest

Plusieurs des bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle sont relativement bien connus pour avoir joué un rôle de premier plan dans l'histoire des bibliothèques françaises sous la Révolution, comme les bibliothécaires Félix-Alexis Mainguy à Rennes, ou encore Toussaint Grille à Angers. Cependant, les archives révolutionnaires sur les dépôts littéraires nous montrent aussi l'étendue des employés des dépôts littéraires, des figures inconnues dont il ne subsiste parfois que le nom. À travers ces archives, il est possible d'examiner les conditions de travail et de vie de ces bibliothécaires, anonymes ou non.

Les grands bibliothécaires qui ont marqué la période révolutionnaire dans l'Ouest (Félix-Alexis Mainguy, Toussaint Grille, Sébastien François Bonnard du Hanlay, etc.) sont des ecclésiastiques. Le contexte révolutionnaire se révèle donc être une période difficile pour eux et ils sont confrontés au serment de la Constitution civile du clergé en 1790. En devenant prêtre assermenté ou en abandonnant leurs charges, plusieurs options se posent à eux : la recherche d'un travail auprès de la nation ou se cacher. Les bibliothécaires qui sont mentionnés dans ces archives étaient-ils bibliothécaires sous le Siècle des Lumières ou ont-ils été appelés en raison de la charge de travail importante qui leur est confiée ? En effet, pour faire face aux besoins, la Révolution a vu apparaître des centaines de

¹⁶⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 1091. « Biens nationaux : biens de deuxième origine ». « Dossier individuel Colin de la Biochais ».

¹⁶⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Rapport de la Séance publique du département de la Loire inférieure », 7 brumaire an 2, f°31.

bibliothécaires improvisés, selon Dominique Varry¹⁶⁸. Les figures des bibliothécaires de la période révolutionnaire sont diverses. Il n'existe pas une figure de bibliothécaire-type. En effet, il existe des érudits, bibliothécaires sous l'Ancien Régime qui continuent leur travail et mettent leur talent au service du nouveau gouvernement, mais aussi une multitude d'hommes nouveaux issus de tous les milieux socio-professionnels et plus ou moins instruits. Dans les villages et les bourgs, les commissaires n'ont souvent aucune compétence pour juger de la valeur des ouvrages et méconnaissent les langues anciennes, ce qui est moins le cas pour les bibliothécaires des grandes villes¹⁶⁹. Qu'en est-il de ces bibliothécaires de l'Ouest de la France ?

Les commissaires-bibliographes chargés de ces dépôts littéraires sont en théorie élus par le peuple assemblé, ou par un jury. Cependant, les nominations ont pu subir des accommodements en fonction des solidarités familiales, économiques et politiques locales¹⁷⁰. Les révolutionnaires nommaient prioritairement des hommes de lettres, bibliothécaires et libraires sous l'Ancien Régime, comme experts locaux en raison de leurs connaissances bibliographiques. Selon l'historienne Morgane Egea, trois libraires rennais sont mentionnés dans les inventaires des biens confisqués et les archives de Nantes mentionnent le libraire Guimard¹⁷¹. Félix-Alexis Mainguy est nommé commissaire bibliographe le 19 mars 1794, deux mois après son abandon de sa charge ecclésiastique, avec l'ancien dominicain Pierre Michel Le Sage :

*« Nous Administrateurs du District de Rennes, avons nommé les citoyens Mainguy et Lesage comme très propres à remplir les vues du Comité d'Instruction publique de la Convention, tant pour leurs connaissances particulières que pour leur attachement à la Révolution »*¹⁷².

Par ailleurs, ces nombreux bibliothécaires de couvents supprimés trouvèrent dans le travail auprès des dépôts littéraires un moyen de subsistance¹⁷³. Ce fut le cas pour le bibliothécaire Sébastien François Bonnard du Hanlay qui devint responsable du dépôt littéraire installé dans la maison de l'Oratoire. Auparavant, il exerce la fonction de bibliothécaire dans cette maison, avec le bibliothécaire Julien Londiveau, lui aussi nommé en charge du dépôt littéraire. Les bibliothèques furent aussi un refuge pour les ecclésiastiques qui abdiquèrent le sacerdoce, sous la Terreur.

¹⁶⁸ VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». *op. cit.*

¹⁶⁹ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises* *op. cit.*

¹⁷⁰ VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». *op. cit.*

¹⁷¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Rapport de la Séance publique du département de la Loire inférieure », 7 brumaire an 2, f°31.

¹⁷² Citation extraite de : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

¹⁷³ VARRY, Dominique. « Il faut que les lumières arrivent par torrents ». *op. cit.*

Dans la ville d'Angers, grâce aux archives, nous savons que les responsables des dépôts littéraires sont deux anciens bénédictins, dom Braux et dom Locatelli. Cependant, nous ne connaissons que peu de choses sur eux. Le citoyen Braux a été employé à la charge des dépôts littéraires vers l'année 1792-1793 en remplacement du citoyen Hortode, engagé dans les armées républicaines et préposé à la bibliothèque qui démissionne en l'an II¹⁷⁴. On dit du bibliothécaire Braux qu'il « *a des connaissances rares, et une modestie qui le rend encore plus estimable* »¹⁷⁵. Sous le Directoire, il est membre d'une association en charge de la sauvegarde du jardin botanique de la ville d'Angers¹⁷⁶. La majorité des bibliothécaires étaient des ecclésiastiques, mais il y eu aussi des hommes de toute profession, ainsi que des nobles, comme le « *conservateur des dépôts nationaux de la ville d'Angers* », nommé par le département de Maine-et-Loire pour ces connaissances, comme le montre cette lettre datée du 21 pluviôse an II (9 février 1794) :

« *[le département] préposa un citoyen avec le titre de conservateur, pour colliger, veiller au transport et à la conservation de tous les objets d'histoire naturelle, ainsi que de tous les autres objets scientifiques et monumens des arts, qu'on trouverroit dans les maisons ecclésiastiques et celles des émigrés* »¹⁷⁷.

Le « *conservateur des dépôts nationaux* » de la ville d'Angers et le supérieur de dom Braux et dom Locatelli, chargés des dépôts littéraires, est Gabriel Éléonore Merlet de la Boulaye (1736-1807), botaniste angevin. Pendant la période révolutionnaire, il signe ses lettres sous le nom de « Merlet la Boulaye », cachant ainsi son appartenance à la noblesse.

Les bibliothécaires de la période révolutionnaire venaient d'horizon et de milieux sociaux très divers. Selon l'historienne Catherine Dherent¹⁷⁸ qui a travaillé sur les révolutionnaires et le livre dans le Nord de la France, un grand nombre des commissaires bibliographes, ces premiers bibliothécaires de la période révolutionnaire, sont des hommes de lettres, comme nous l'avons démontré. Cependant, on remarque également des hommes qui sont loin des métiers des

¹⁷⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs », 19 août 1793.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers*, *op. cit.*

¹⁷⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 916. *op. cit.* « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 21 pluviôse an II.

¹⁷⁸ DHERENT, Catherine. « Les révolutionnaires et le livre dans le Nord de la France ». In : *Livre et Lumières dans les Pays-Bas français, de la Contre-Réforme à la Révolution : Colloque du 22 mars 1985 organisé à Valenciennes par Frédéric Barbier et Philippe Guignet*. Tome X, volume 1. Valenciennes : Mém. Cercle Archéol., 1987.

lettres. Par exemple, le catalogue de la bibliothèque des Carmes de Dol (district à côté de Rennes) a été dressé par un certain Pelé, porte drapeau de la garde nationale¹⁷⁹.

Dans le meilleur des cas, les responsables des dépôts littéraires reçoivent l'aide de manutentionnaires épisodiques, comme ce fut le cas dans les grandes villes de l'Ouest d'après ce que l'on voit dans les archives. En effet, les bibliothécaires ont des aides, des sous-bibliothécaires ou des « garçons ». On connaît très peu de choses sur ces derniers, quand ils sont mentionnés. En ce qui concerne la ville de Rennes, Félix-Alexis Mainguy évoque la présence d'un de ces aides bibliothécaires quand il fait la demande d'un salaire pour ce manoeuvre¹⁸⁰. Le dépôt littéraire de la ville de Nantes accueille également plusieurs aides « bibliographes » d'après les « Appointements revenants aux bibliographes du District de Nantes »¹⁸¹. Les citoyens Bonnard, Forite, Athenase et Londiveau y sont mentionnés. De plus, les adjoints au « bibliothécaire national » sont évoqués dans une lettre datée du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795) :

*« Le citoyen Londiveau Bibliothécaire national ayant fait avec les citoyens Bonnard et Naquefaire l'inventaire de la Bibliothèque nationale »*¹⁸².

Par cette présente lettre, Julien Londiveau donne sa démission en tant que responsable du dépôt littéraire au profit de Sébastien François Bonnard du Hanlay. Le citoyen Nacquefaire était « âgé de plus de soixante ans »¹⁸³ en 1795-1796. Par ailleurs, les responsables des dépôts littéraires de la ville d'Angers, J.-P. Braux et l'ancien bénédictin dom Locatelli, ont avec eux plusieurs adjoints chargés de la confection de l'inventaire, le citoyen Rabin¹⁸⁴, le citoyen Baur¹⁸⁵, le citoyen Guillotteau¹⁸⁶, le citoyen Berthe¹⁸⁷, J. B. Cordier¹⁸⁸, le citoyen Percher¹⁸⁹ et le citoyen Ollivier¹⁹⁰.

Dans les archives, il est possible d'observer les fonctions et le travail des bibliothécaires dans ces dépôts littéraires.

¹⁷⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 845. « Biens nationaux : Bibliothèques ». « Carmes de Dol », 12 mars 1792.

¹⁸⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

¹⁸¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623, *op. cit.* « Appointements revenants aux bibliographes du district de Nantes en conformité de la loi du 8 pluviôse an 2^{ème} », 18 pluviôse an IV.

¹⁸² *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs du département de la Loire Inférieure », 25 vendémiaire an 4, f°83.

¹⁸³ *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs du département de Loire Inférieure », 17 prairial an 4, f°26.

¹⁸⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs », f°48.

¹⁸⁵ *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs », 25 fructidor an 5, f°46.

¹⁸⁶ *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs », f°24.

¹⁸⁷ *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs », f°70.

¹⁸⁸ *Ibid.* « Lettre du Bureau d'aliénation aux citoyens administrateurs », f°18.

¹⁸⁹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 916. *op. cit.* « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 12 pluviôse an IV.

¹⁹⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs », f°57.

3. Le travail des employés aux bibliothèques dans les dépôts littéraires

Le bibliothécaire nommé dans les dépôts littéraires n'est pas à l'abri des épurations qui affectent périodiquement les administrations locales¹⁹¹. Étant des fonctionnaires publics, les employés doivent prêter serment et adhérer aux idées révolutionnaires. Cependant, la nécessité de trouver des personnes ayant certaines compétences et connaissances littéraires oblige parfois les administrations à confier les dépôts littéraires à des personnes idéologiquement moins sûres. Les dépôts littéraires sont un refuge pour les nobles et les ecclésiastiques, dans les villes de l'Ouest.

Un des points difficiles de cette période révolutionnaire est la rétribution des bibliothécaires et des commissaires-bibliographes. Dans l'Ouest de la France, certains commissaires ont fait voiturier à leurs frais les livres confisqués jusqu'aux dépôts dont ils ont la garde, contrairement aux personnels des dépôts littéraires à Paris qui furent payés tout au long de la période¹⁹². Ainsi, nous retrouvons dans une note :

*« Nous vous renvoyons en même temps la requête du citoyen Bonnard par laquelle il réclame une somme de mille vingt cinq livres dix sols qu'il prétend lui être due »*¹⁹³.

Un décret du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) fixait le salaire à cinq livres par jour. En application de ce décret, des notes envoyées aux administrateurs du district d'Angers rappellent régulièrement les montants à payer aux bibliothécaires pour chaque mois, comme le citoyen Guillotteau qui n'a pas reçu son premier mois de salaire ou le citoyen chargé de l'inventaire de la bibliothèque de Châteauneuf (district d'Angers) qui a à sa charge une femme et quatre enfants *« dont l'ainé n'a pas 14 ans »*¹⁹⁴. La lettre de nomination des commissaires bibliographes Félix-Alexis Mainguy et Pierre Michel Le Sage pour la ville de Rennes mentionne encore le salaire de cinq livres par jour¹⁹⁵. En effet, selon l'historien Jean

¹⁹¹ VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». *op. cit.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Les administrateurs du district de Nantes aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 18 pluviôse an 4, f°18.

¹⁹⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.*

¹⁹⁵ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

Toravel¹⁹⁶, il semble que malgré ce salaire de cinq livres par jour les commissaires Félix-Alexis Mainguy et Pierre Michel Le Sage ne peuvent pas subvenir à leurs besoins, en raison de « la cherté des vivres » et de la dépréciation de la valeur de l'assignat. C'est aussi le cas dans la ville de Nantes. Le bibliothécaire Julien Londiveau demande son salaire lors de sa démission :

*« Le Département ayant alloué par jour au cit. Londiveau vingt-cinq livres pendant le tems de l'inventaire de la Bibliothèque, celui-ci attend un mandat avec lequel il puisse être payé de la somme qui lui revient, somme devenue bien insuffisante depuis 15 jours que la livre de pain est à dix cens, et qu'on ne peut plus se procurer des denrées qu'avec du numéraire »*¹⁹⁷.

Le bibliothécaire Sébastien François Bonnard du Hanlay, responsable des dépôts littéraires à Nantes, renouvelle également cette demande à de nombreuses reprises, pour lui et ses adjoints. De plus, ce salaire n'est pas compatible avec la pension versée par l'État pour les ecclésiastiques. Julien Londiveau, bibliothécaire de l'Oratoire et des dépôts littéraires, présente sa démission dans une lettre, le 25 vendémiaire an II (16 octobre 1793) et demande à ce « *que l'administration lui rende la pension d'ex-oratorien suspendue depuis la loi du germinal de l'an 2^e de la République, qui défend de cumuler pension et salaire* »¹⁹⁸.

Les responsables des bibliothèques doivent faire face à de multiples difficultés quotidiennes et ils ont souvent dû payer des fournitures avec leurs propres deniers. Ils sont confrontés aux pillages. En effet, la présence d'un gardien du dépôt est parfois insuffisante, comme le montre le *Journal des travaux bibliographiques* rédigé entre 1794 et 1796 par Félix-Alexis Mainguy et Pierre Michel Le Sage (1760-1819), commissaires bibliographes :

*« On s'aperçut que la porte de la chambre où se trouvaient les livres des Bénédictins avait été enfoncée »*¹⁹⁹.

Les locaux sont facilement accessibles, malgré l'apposition des scellés. Dans la ville d'Angers, on remarque le même problème pour la maison conventuelle de Saint-Serge qui abrite un dépôt littéraire :

¹⁹⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

¹⁹⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs du département de la Loire Inférieure », 25 vendémiaire an 4, f°83.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, Ms. 561. MAINGUY, Félix-Alexis et Pierre Michel LE SAGE. *Journal des travaux bibliographiques de Mainguy et Le Sage*. An II – an IV.

« vous [administrateurs du district] avez déjà fait évacuer plusieurs fois cette maison, mais des particuliers singèrent toujours de s'y loger. Ils occasionnent des dégradations intérieures et extérieures, jettent des pots cassés et des ordures sur le toit du cloître et commettent d'autres dégâts »²⁰⁰.

Les bibliothécaires sont, pour la plupart, mal préparés aux tâches pour lesquelles ils sont nommés et les locaux sont inadaptés à la bonne conservation des ouvrages saisis. En effet, les livres sont entassés et posés par terre²⁰¹, comme l'indique un état du dépôt littéraire de la ville de Nantes :

« L'air ne pouvant circuler autour de ces masses, ils sont plus sujets à la moisissure et à l'humidité des planchers, aux attaques des rats, des souris, des mites et de la poussière. Ces inconvénients sont graves pour tous les livres ; mais plus encore pour ceux qui contiennent un grand nombre de gravures, qui sont d'éditions rares et reliés richement »²⁰².

Le bibliothécaire Bonnard évoque également le même problème pour les archives entreposées dans l'église de la maison de l'Oratoire :

« Nous devons cependant vous avouer avec peine que tous ces titres sont sur le pavé très humide de cette église ; et que parmi les livres imprimés [...] il y en avoit dont les couvertures étoient déjà attaquées par la moisissure. Nous avons fait mettre dans des barriques vides de livres qui y étoient en dépôt, ceux de ces titres qui étoient épars et d'un moindre volume ; mais cette précaution, la seule qui fût en notre pouvoir n'est qu'un léger palliatif. D'ailleurs, cette église sert de dépôt à une infinité d'objets absolument étrangers à des titres ; et qui y nécessitant l'accès d'un grand nombre de subalternes, les exposent à la destruction et au vandalisme de l'ignorance »²⁰³.

Les livres sont déplacés d'un endroit à l'autre, en raison du manque de place, et même d'un étage à l'autre. Effectivement, dans la ville de Rennes, le 1^{er} février 1795, le représentant Boursault ordonne de transporter les différents dépôts littéraires du premier au deuxième étage²⁰⁴. Selon un rapport du Bureau d'aliénation de la ville de Nantes, les « transports sont pénibles en ce que l'ordre

²⁰⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs », 9 thermidor an 3.

²⁰¹ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

²⁰² Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Rapport des Citoyens Commissaires nommés pour l'inventaire des livres des bibliothèques nationales », 19 frimaire an III, f°36.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T. 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

qui existoit dans la bibliothèque se trouve nécessairement détruit, et les cartes indicatives, placées à chacun des ouvrages, perdues »²⁰⁵. Félix-Alexis Mainguy mentionne certaines de ses difficultés dans un « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine » qu'il dresse en l'an VIII (1799-1800) :

*« Il tarde sans doute de trier les livres, de les appareiller, de les classer et de les coordonner sur des tablettes ; mais la pénurie en finances ne l'a pas permis jusqu'à présents »*²⁰⁶.

De plus, dans le *Journal des travaux bibliographiques*, le bibliothécaire indique :

*« Notre travail est très pénible. Sans cesse nous sommes courbés pour tirer du sein de la poussière de gros & énormes in-folio. Nous avons demandé des hommes de peine pour nous aider dans la partie mécanique & purement corporelle de notre travail »*²⁰⁷.

Cependant, les hommes qui sont chargés de transporter les livres au dépôt littéraire ne font pas toujours attention à l'ordre de ces derniers :

*« Les livres, par les différens transports qu'ils ont éprouvés, par la négligence et l'insouciance des hommes de peine qui les apportaient, ont été tellement mélangés qu'il est presque impossible d'en indiquer les différens propriétaires »*²⁰⁸.

Par ailleurs, les dépôts littéraires sont victimes d'incendies. En effet, l'annexe du dépôt littéraire de l'évêché à Rennes, située à l'abbaye de Saint-Melaine, est la proie d'un incendie en 1796²⁰⁹. L'abbaye de Saint-Melaine contenait notamment les livres composant la bibliothèque du petit séminaire de Rennes qui était « considérable »²¹⁰. Par ailleurs, le bibliothécaire du dépôt littéraire de Nantes, Bonnard fait remarquer qu'« on encombre de combustible tout le rez-de-chaussée » de la maison de l'Oratoire, alors que « le réfectoire est plein de foin [...]. Voilà des moyens multiples d'incendie. Je vous en préviens, un grand malheur y tient à peu de choses. Jamais dépôt de livres ne fut plus exposé »²¹¹.

Cependant, les employés de ces dépôts littéraires ont montré un véritable zèle à mettre de l'ordre dans ces collections, car ils considèrent qu'elles sont essentielles à

²⁰⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre du Bureau d'aliénation aux citoyens administrateurs », f°18.

²⁰⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T. 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

²⁰⁷ Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes. Ms. 0561. MAINGUY, Félix-Alexis et Pierre Michel LE SAGE. *op. cit.*

²⁰⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T. 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

²⁰⁹ Archives municipales de Rennes, 6 R 3. *op. cit.* « Rapport de Mainguy au maire », 1813.

²¹⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 804. « Biens nationaux ». « Procès-verbal : Bibliothèque du Petit Séminaire de Rennes », 12 avril 1793.

²¹¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre du bibliothécaire Bonnard aux citoyens administrateurs », 19 frimaire an IV, f°19.

l'affermissement de la République et à la propagation des idéaux révolutionnaires²¹². En effet, une volumineuse correspondance avec les bureaux parisiens montrent que ces bibliothécaires de province n'hésitaient pas à solliciter des éclaircissements quand ils en avaient besoin, car ils étaient abandonnés à eux-mêmes. Ces dépôts littéraires furent ouverts pendant toute la période révolutionnaire et une partie de la période impériale. La politique de restitution du mobilier confisqué aux émigrés rentrés et à leurs ayants droits instituée par la Convention thermidorienne et poursuivie par le Directoire et le Consulat aboutit à une restructuration des dépôts et à leur fermeture progressive. Le dernier dépôt littéraire parisien ferma ses portes en 1811²¹³.

Par conséquent, les dépôts littéraires font face à des pillages, des difficultés quotidiennes et des contraintes liées aux guerres de Vendée et à la Chouannerie dans l'Ouest de la France et notamment dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes. Quelle est l'influence de ce contexte troublé sur le travail et la vie quotidienne des bibliothécaires ? En quoi cela les différencie-t-il des autres bibliothécaires français ?

B) UN CONTEXTE DE RÉVOLTES : LES « GUERRES DE L'OUEST » (1793-1800)

Pendant la période révolutionnaire, les bibliothécaires qui ont marqué les bibliothèques de l'Ouest (Angers, Nantes et Rennes) sont confrontés à d'importants changements politiques, sociaux et culturels. Les provinces de Bretagne et d'Anjou connaissent des destructions importantes causées par les révoltes monarchistes. C'est ce que les historiens ont appelé les « Guerres de l'Ouest ». Elles comprennent deux conflits, les Guerres de Vendée (1793-1796 ; 1799-1800) et la Chouannerie (1794-1796 ; 1799-1800). Il est important d'apporter des nuances toutefois dans les clivages qui ont marqué l'Ouest de la France. En effet, selon l'historien Jean-Pierre Jessenne²¹⁴, les paysans n'étaient pas tous des contre-révolutionnaires et les mouvements de révolte sont multiples. C'est pour cela que François Lebrun parle

²¹² VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». *op. cit.*

²¹³ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

²¹⁴ JESSENNE, Jean-Pierre. *Révolution et Empire, 1783-1815. op. cit.*

des « résistances »²¹⁵, en employant le pluriel. Les raisons qui ont poussé à ces révoltes peuvent être multiples également. Effectivement, l'annonce de la levée d'hommes en 1793 pour la guerre en Europe constitue une de ces raisons. La deuxième raison de ces soulèvements est l'atteinte à la religion à travers la Constitution civile du clergé du 24 août 1790 et l'obligation pour les prêtres de prêter serment. Ensuite, il existe plusieurs conflits distincts. Le mouvement s'étend du Finistère aux Deux-Sèvres, de la Loire inférieure à la Sarthe et à l'Ille-et-Vilaine, mais il y a deux zones de conflits principales : la Chouannerie au nord de la Loire et la Vendée militaire au sud de la Loire. La guerre de Vendée est organisée et elle dure, puisque les révoltés créent des Armées et se donnent des chefs nobles. La principale armée est l'Armée catholique et royale, dirigée par le général Jacques Cathelineau (1759-1793). Ces mouvements de révolte, ou ce que les contemporains appellent des « guerres civiles » dans les archives, opposant les républicains (bleus) aux contre-révolutionnaires (blancs), ont lieu au moment de la levée des armées à partir de l'année 1793. Cette levée en masse attise l'hostilité contre la Révolution. Les jeunes gens qui refusent d'être enrôlés s'attaquent aux symboles révolutionnaires et aux villes.

Au centre de ces deux zones de révoltes, les villes d'Angers, Nantes et Rennes, sièges des préfectures, sont touchées par ces « guerres civiles ». Nous pouvons trouver les cartes de ces « Guerres de l'Ouest » en annexe 3 de ce mémoire²¹⁶. Ce contexte de révoltes est un facteur original par rapport aux autres régions de France, qui influe sur les bibliothèques et les bibliothécaires. Quels dégâts subissent les dépôts littéraires de ces villes et comment les bibliothécaires vivent-ils ces événements ?

1. Angers, ville assiégée et occupée par les Vendéens

La ville d'Angers et son district ont été très touchés par la guerre de Vendée. Les dépôts littéraires de la ville en sont victimes. Les archives dépouillées gardent beaucoup de traces des révoltes vendéennes. En 1793, l'Armée vendéenne se forme en réponse à la levée en masse des armées républicaines. J. B. Cordier, adjoint bibliothécaire auprès de dom Braux au dépôt littéraire d'Angers, s'arme et rejoint un bataillon républicain, abandonnant sa fonction de bibliothécaire :

« la trompette guerrière a sonné, la voix de la patrie s'est fait entendre, il a fallu s'armer, repousser la horde de nos ennemis et venger l'atteinte portée à la souveraineté

²¹⁵ LEBRUN, François et Roger DUPUY (dir.). *Les Résistances à la Révolution*. Paris : Imago, 1988.

²¹⁶ cf. p. 153

nationale. J'ai donc changé ma plume contre un mousquet et je pars avec le troisième bataillon de Mayenne-et-Loire »²¹⁷.

La Mayenne-et-Loire est l'ancien nom du département de Maine-et-Loire. Les archives ne mentionnent plus le nom de cet adjoint bibliothécaire dans les années qui suivent. On peut supposer qu'il est mort au cours des guerres républicaines.

Après la prise de Cholet les 14 et 15 mars, la conquête de la ville de Thouars le 5 mai et la prise de Saumur le 9 juin 1793, la ville d'Angers est assiégée et occupée par les Vendéens, aussi appelés « *Brigands* » dans les archives. Elle ouvre ses portes à l'Armée catholique et royale de Vendée le 17 juin 1793²¹⁸. Les Vendéens y installent alors une municipalité royaliste qui siègera très peu de temps puisque l'armée républicaine entre dans la ville le 4 juillet²¹⁹. Le 3 décembre, l'Armée vendéenne, de retour de Normandie, échoue à reprendre la ville. Le conservateur des dépôts nationaux à Angers, Merlet la Boulaye, évoque dans un rapport les pertes qu'a subies la ville pendant le siège :

« Il étoit question enfin de former un catalogue raisonné de tous ces objets [conservés à la maison conventuelle de Saint-Serge], pour le présenter à la convention ; lorsque le malheur des tems, lorsque la funeste guerre de la Vendée a occasionné des pillages et des dévastations de toutes les sortes.

À leur premier passage à Angers, les insurgés avoient déjà dilapidé plusieurs de ces objets ; mais lorsque ces détestables brigands osèrent venir mettre le siège devant cette ville, ils s'établirent dans la maison conventuelle de St Serge et formèrent leur première et principale attaque au milieu des collections de livres, d'histoire naturelle, et des plantes du jardin. Le feu croisé de notre artillerie foudroya ce repaire ; ainsi le temple élevé à la nature devint la victime et la proie de ces scélérats.

Depuis leur défaite, on s'occupe à retirer ce qui avoit pu échapper à leur avidité et à leur barbarie ; car ils ont brisé, mutilé ou détruit ce qu'ils n'ont pu emporter.

On place ces tristes restes dans un dépôt provisoire, où lon veille à leur conservation »²²⁰.

²¹⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre du Bureau d'aliénation aux citoyens administrateurs », f°18.

²¹⁸ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 916. *op. cit.* « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 21 pluviôse an II.

Nous pouvons sentir le ton virulent employé par le conservateur envers les contre-révolutionnaires. La défaite qui est évoquée par Merlet la Boulaye est celle de l'armée vendéenne devant la ville d'Angers, lors du siège des 3 et 4 décembre 1793²²¹. Ils doivent battre en retraite. Cette déroute, qui commence avec la défaite des Vendéens devant la ville de Cholet le 17 octobre 1793, est appelée la virée de Galerne par les historiens²²². Les rebelles capturés sont fusillés à Angers. Les colonnes infernales parcourent la région de l'Ouest de la France de janvier à juillet 1794. Cependant, la révolte n'est pas éteinte et réapparaît jusqu'en 1800, de façon épisodique. Dans une lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique aux administrateurs du district d'Angers²²³, il est expliqué que Merlet la Boulaye essaye de rassembler les objets d'art et de sciences qui ont été pillés par les Brigands (Vendéens, armée républicaine mais aussi des voleurs qui profitent de la révolte) lors du siège de la ville. De plus, à partir de 1793, de nombreux actes de vandalisme ont lieu envers les collections armoriées et les archives nobiliaires dans les bibliothèques en France²²⁴. Effectivement, une série de décrets ordonne la suppression des signes de la royauté et de la féodalité, dont celui du 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793) qui concerne les signes présents sur les livres imprimés et manuscrits. Les pratiques de destructions de ce patrimoine littéraire sont interdites par l'Assemblée, après avoir été dénoncées par l'abbé Grégoire. Ce dernier évoque les « *brigands de Vendée* » qui détruisent les monuments dans son *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme*²²⁵.

Au cours de la première occupation de la ville en juin 1793, il y eut des pillages importants dans le dépôt littéraire de l'abbaye Saint-Serge. Ces pillages sont-ils pourtant l'oeuvre des Vendéens ? Ces destructions sont évoquées dans une lettre, datée du 1^{er} août 1793 et adressée à un général divisionnaire et commandant en chef de la division de l'armée des cotes de La Rochelle, le citoyen Dutroux :

« Général,

La dilapidation qui commence à se commettre dans la maison de St Serge qui renferme en ce moment des objets rares et précieux en livres, pièces d'histoire naturelle, etc. nous déterminent à vous prier de donner des ordres pour faire transférer dans la

²²¹ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

²²² *Ibid.*

²²³ Archives départementales de Maine-et-Loire, 2 L 121. *op. cit.* « Lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique aux administrateurs du district d'Angers », 19 nivose an III.

²²⁴ BALAYÉ, Simone. *op. cit.*

²²⁵ GRÉGOIRE. *Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme, et sur les moyens de le réprimer*. Paris : Imprimerie Nationale, 14 fructidor an II.

maison de la visitation les troupes logées à St Serge. Elles seront plus commodement et dans une maison ou elles ne seront pas à même de faire autant de dilapidation.

Il seroit bien à propos, général, que vous donnassiez des ordres de virer au chef, de ces troupes ci-fait de les obliger de surveiller leurs soldats ceux-ci ne sont jamais pillards et malfaisants que lorsque les chefs les abandonnent à eux-mêmes et ne les surveillent pas.

Mettre promptement hors d'atteinte des objets précieux que nous ne pourrions plus remplacer »²²⁶.

L'armée de La Rochelle constitue l'une des trois armées de l'Ouest organisée par la Convention, avec celle de Cherbourg et de Brest²²⁷. Certains pillages des dépôts littéraires sont effectués par les armées républicaines elles-mêmes. Dans les lettres, les « *Brigands* » désignent parfois tous les pillards ; c'est-à-dire l'armée vendéenne comme l'armée républicaine. Les livres et les archives étaient aussi les victimes du passage des Vendéens dans les villes autour d'Angers. Cependant, cette lettre démontre qu'il n'est pas dans l'intérêt des chefs Vendéens que ces documents soient détruits :

« On auroit crû que les divers objets [conservés dans la commune de Montgloire, dans le district d'Angers] auroient courru de grands risques lors de l'invasion de notre district par les rebelles, puisqu'ils anéantissoient tous les livres et toutes les loix, mais non, certain nombre de Brigands supérieurs comptant sur le retour de l'ancien Régime, pour les mettre à couvert des Brigands subalternes en firent murer la porte »²²⁸.

Dans la ville d'Angers, les dépôts littéraires s'accroissent aussi des biens des contre-révolutionnaires. Effectivement, nous pouvons rapprocher l'acquisition de la maison d'Andigné-Mainoeuf, rue Milton, évoquée précédemment, avec Louis d'Andigné de La Blanchaye (1765-1857)²²⁹. Connu sous le nom du général d'Andigné ou du Chevalier de Sainte-Gemme, il est issu d'une famille noble d'Anjou et devient un chef chouan au cours de la révolte. On peut supposer que ses

²²⁶ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 916. *op. cit.* « Lettre des citoyens administrateurs au général Dutroux », 1^{er} août 1793.

²²⁷ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

²²⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre sur l'administration du bien public de la commune de Montgloire », 22 pluviôse an II.

²²⁹ PORT, Célestin. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou*. Tome 1. Angers : H. Siraudeau et Cie, 1965.

biens immobiliers et mobiliers, ou ceux de sa famille, ont donc été acquis par la municipalité qui en a formé un dépôt littéraire.

Il existe peu de traces des bibliothécaires de la ville d'Angers pendant cette période de troubles. Cependant, nous savons grâce à une lettre datée du 9 thermidor an III (27 juillet 1795) que le conservateur des dépôts nationaux, Merlet-la-Boulaye fuit la ville :

« Dans un tems de trouble et de guerre civile, il y a peu à faire pour les sciences et pour les arts : ainsi ma présence à Angers n'étant pas absolument nécessaire, je ramasse ici [à Paris] des matériaux convenables, pour les employer dans un tems plus heureux »²³⁰.

2. Nantes, ville entre deux révoltes

Sur la carte qui présente les « Guerres de l'Ouest » et que l'on peut trouver en annexe 3 de ce mémoire²³¹, il est possible d'observer que la ville de Nantes, bastion républicain, se trouve à la limite des deux formes de soulèvements les plus importantes dans l'Ouest de la France : les Vendéens au sud de la Loire et les Chouans au nord de la Loire.

Les bibliothécaires et les dépôts littéraires sont touchés par ces « Guerres de l'Ouest ». Effectivement, le 29 avril 1793, un arrêté est pris pour mettre sous « séquestre [les] biens des rebelles qui ne seront pas rentrés dans leurs foyers et qui dans les vingt quatre heures de la publication de cette proclamation, n'auront pas déposés leurs armes »²³². Certains nantais s'engagent donc dans les « guerres civiles » aux côtés des Chouans ou des Vendéens et leurs biens sont nationalisés.

Le 29 juin 1793 éclate la bataille de Nantes entre les Vendéens et l'armée républicaine qui occupe la ville. Elle se solde par un échec pour l'Armée catholique et royale. Les Vendéens doivent battre en retraite²³³. Un extrait d'une séance publique nous montre que l'armée républicaine occupe la ville de Nantes pendant plusieurs mois et qu'elle a besoin de locaux supplémentaires à partir du 7 brumaire an II (28 octobre 1793), dont celui du dépôt littéraire de l'église collégiale, qui était « un local nécessaire à l'armée qui le demandait, à la disposition duquel il a été mis, et qui s'en sert depuis

²³⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs », 9 thermidor an 3.

²³¹ cf. p. 153

²³² Archives départementales de Loire-Atlantique, Q 203. « Administration des domaines depuis 1790 », 1790 – an III.

²³³ LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

comme écurie, à la même époque le commandant de l'artillerie vous demandait des papiers pour faire des cartouches. Votre commissaire vous proposa de destiner à cet objet, les nombreuses Légendes, et les livres de théologie, de Misticité et autres ouvrages aussi inutiles qu'on avait trouvés dans les bibliothèques religieuses. [...] Les citoyens Carrier et Francastel l'approuverent et l'opération se fit »²³⁴. Ce passage évoque Jean-Baptiste Carrier (1756-1794) et Marie Pierre Adrien Francastel (1761-1831), envoyés en mission par la Convention dans les départements de l'Ouest (Nantes pour Carrier et Angers pour Francastel). D'octobre 1793 à février 1794, ces deux hommes instaurent une politique de Terreur impitoyable dans les villes de Nantes et d'Angers. Les administrateurs du district évoquent plus loin « la difficulté de trouver des locaux dans cette cité où une armée se trouve logée puis près d'un an »²³⁵.

Les travaux bibliographiques sont ralentis en raison des assauts et du désintérêt des administrations pour ces dernières par rapport aux révoltes qui ont lieu à la même période. Les administrateurs du district de Nantes expliquent qu'ils ne peuvent pas se consacrer rapidement aux inventaires, dans une lettre adressée aux administrateurs du département de la Loire inférieure :

« Les circonstances où nous nous trouvons ne nous permettent pas d'aller d'un pas aussi rapide que les administrations qui n'ont pas comme la notre éprouvé les horreurs d'une guerre civile »²³⁶.

A travers cette citation, on peut supposer que les employés des bibliothèques sont restés à Nantes. Par ailleurs, les pillages qui ont eu lieu dans les dépôts littéraires sont restés dans la mémoire des bibliothécaires de la ville de Nantes au début du XIX^e siècle. En effet, un compte-rendu de Mathurin Guillet lors de son installation l'évoque :

« Les dépôts littéraires occupaient peu la rentrée des législateurs de l'anarchie. Partout les bibliothèques abandonnées furent plus ou moins livrées au pillage, et, pour combler la mesure du vandalisme, on vit à Nantes vendre, comme papiers inutiles, soixante mille livres pesant d'ouvrages précieux pour la plupart.

Cependant la bibliothèque publique de Nantes négligée et presque oubliée gîsoit dans le cloître désert de l'ancienne communauté de l'oratoire. Ce couvent

²³⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Extrait de la séance publique », 1^{er} floréal an II, f°5.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ Archives départementales de Loire-Atlantique, Q 203. *op. cit.* « Lettre des administrateurs du district de Nantes aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 23 floréal an II.

tout entier fut affecté par l'usurpateur au casernement de la gendarmerie ; Monsieur le Maire eut ordre de déloger de suite la bibliothèque ; on ne possédait aucun local : les livres transportés précipitamment, par charretées, furent entassés pêle-mêle dans les salles d'un autre couvent, où l'on faisait des dispositions pour établir le lycée »²³⁷.

Cependant, les archives précisent que les livres utilisés pour faire des cartouches ou des gargousses sont ceux qui se trouvent être en double, ceux qui ne sont pas consultables et ceux qui présentent peu d'intérêt aux yeux des bibliothécaires. Les livres précieux sont conservés avec précaution par les responsables des dépôts²³⁸. La maison de l'Oratoire est abandonnée car les dégâts sont trop importants. Les livres sont entassés à l'évêché et à l'ancien séminaire de la ville.

Le 20 octobre 1799, deux milles Chouans commandés par Godet de Châtillon et Louis d'Andigné réussissent un raid sur Nantes. La ville est occupée pendant quelques heures. Dans les cantons voisins qui comportent des dépôts littéraires sans bibliothécaire à leurs têtes, comme celui du château de la commune de Châteaubriant, l'armée entre et dispose de la bibliothèque et des archives. Le dépôt littéraire de Châteaubriant est composée pendant la deuxième Chouannerie (1795-1796), comme nous le révèle une lettre datée du 16 germinal an IV (5 avril 1796) :

« [Les] livres qui la composent et que les administrateurs du ci devant district avaient au milieu des horreurs de la Guerre Civile fait venir de différens endroits. [...] Dans le même appartement il y a [un] reste des débris des archives de la ci devant baronnie de Chateaubriand »²³⁹.

Julien Lelièvre, « commissaire du gouvernement », évoque les pillages perpétrés par les Chouans qui ont eu lieu dans ce dépôt littéraire, à travers une lettre :

« avons avec surprise remarqué plusieurs militaires introduits dans la dite bibliothèque à y lire & remuer des livres »²⁴⁰.

Julien Lelièvre fait alors « établir une sentinelle à l'effet de veiller à la sureté & conservation de la dite bibliothèque »²⁴¹ lors de la troisième Chouannerie (1799-1800).

²³⁷ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

²³⁸ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

²³⁹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre du commissaire du directoire exécutif de la municipalité de Châteaubriant », 16 germinal an IV, f°4.

²⁴⁰ *Ibid.* « Lettre du commissaire du gouvernement à Châteaubriant », 29 frimaire an 8, f°3.

²⁴¹ *Ibid.*

3. Rennes et la Chouannerie

Le mouvement de révoltes qui apparaît au nord de la Loire entre 1794 et 1800, appelée la Chouannerie par les historiens, n'est que temporaire et limité en raison de la présence de troupes républicaines importantes. La répression est rapide et les Chouans ne tiennent que quelques mois, selon l'historien François Lebrun²⁴². En effet, la ville de Rennes n'est pas victime d'attaques lors de ces révoltes, mais elle connaît des difficultés en raison de ce contexte troublé. Effectivement, le dépôt littéraire d'abord installé dans le couvent de la Visitation doit se déplacer dans un local à l'abbaye des Carmélites, car le couvent de la Visitation est transformé en « *hospice pour des militaires blessés, ou malades* »²⁴³.

De plus, les bibliothécaires sont aussi victimes de ce contexte de révoltes qui endurecit les administrateurs et le pouvoir républicain au niveau régional. Effectivement, Félix-Alexis Mainguy, bibliothécaire et prêtre assermenté à Rennes, est un orateur pendant la période révolutionnaire. Le 2 pluviôse an VII (21 janvier 1799), lors de la Fête de la juste punition du dernier roi des Français, celle du renouvellement des serments de haine à la royauté et à l'anarchie, et d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III, il prononce un discours contre les « *parjures* » :

*« Les parjures ... Quels montres ... Qu'ils sont funestes à l'État. Combien de fois ils ont déchiré les entrailles de leur patrie. Quelle noirceur dans leurs procédés. Que de fourberies dans leurs moyens. Que de ressorts de cruauté ménagés avec art, combinés avec adresse. Que de tentatives multipliées pour reconstruire le trône, pour nous donner des fers. Néron prenait une figure sereine à la vue des flammes qui réduisaient Rome en cendres. Les parjures ne s'abreuvent que du sang et du malheur de leurs frères »*²⁴⁴.

Le terme « *parjures* » peut désigner ici les prêtres réfractaires, ceux qui n'ont pas prêté serment à la Constitution civile du clergé et qui officient en secret dans différentes paroisses pendant la Révolution française, ou les Chouans qui ne soutiennent pas l'État et qui cachent ces prêtres réfractaires.

²⁴² LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers. op. cit.*

²⁴³ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T. 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

²⁴⁴ Citée dans : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*, p. 23.

II - Les bibliothécaires de l'Ouest et la Révolution française (1789-1804)

Pendant la Terreur (1792-1794), les membres du clergé et le personnel d'administration sont inquiétés, dont de nombreux bibliothécaires comme le démontre les dénonciations qui ont lieu à la Bibliothèque nationale à Paris, en 1793, par le bibliothécaire Tobiésen-Duby²⁴⁵. Le responsable des dépôts littéraires de la ville de Rennes, Félix-Alexis Mainguy est arrêté comme suspect et emprisonné à la Trinité, ancien couvent qui sert de prison, le 9 nivose an II (29 décembre 1793)²⁴⁶. Il est libéré le 22 nivose an II (11 janvier 1794). En prison, il déclare dans une de ses lettres :

*« Tant que j'ai cru que mes fonctions de prêtre étaient utiles et agréables à mes concitoyens, je les ai remplies avec satisfaction. Maintenant qu'elles ont cessé d'être l'une et l'autre, je déclare les abdiquer purement et simplement. Je déclare, en outre, ne pouvoir déposer mes lettres d'ordination, les ayant égarées ou même perdues en Italie »*²⁴⁷.

Les bibliothécaires de l'Ouest sont confrontés à un contexte original dans la France révolutionnaire à travers les révoltes des Vendéens et des Chouans. Les dépôts littéraires et leurs bibliothécaires sont parfois obligés de fuir ou de s'engager dans les armées républicaines. Ils sont arrêtés comme suspects et ils tentent de faire face aux dégâts engendrés dans les dépôts littéraires. Sous la période révolutionnaire, des décrets sont mis en place pour permettre une sauvegarde de ce patrimoine national.

C) LES BIBLIOTHÉCAIRES FACE AUX DÉCRETS ET À LA MISE EN PLACE DES ÉCOLES CENTRALES

Face aux différentes commissions pour la protection des biens nationalisés, qui sont devenus un patrimoine national, aux décrets mis en place pour les bibliothèques et leurs bibliothécaires et à la mise en place d'une première forme de bibliothèque à l'usage d'un public grâce aux collections des dépôts littéraires, les bibliothécaires de l'Ouest sont représentatifs des bibliothécaires français.

²⁴⁵ BALAYÉ, Simone. *La Bibliothèque Nationale op. cit.*

²⁴⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *op. cit.*

²⁴⁷ Citée dans : *Ibid.*, p. 15.

1. Les Commissions et la Bibliographie universelle de la France

Les nombreux décrets générés par le gouvernement révolutionnaire sur l'organisation des bibliothèques dans le pays marquent un premier tournant pour l'histoire des bibliothèques et des bibliothécaires. Des formes de règlements et de normalisation apparaissent.

1.1. Les révolutionnaires et l'écrit

Selon l'historienne Catherine Dérent²⁴⁸, les révolutionnaires sont souvent perçus comme des destructeurs de l'art et des lettres. Cependant, ils restent attachés au besoin de lecture. La Révolution française apporte une nouvelle vision du livre et des bibliothèques pour les contemporains. Elle entraîne des changements dans les pratiques de lecture, dans les lieux bibliothèques, comme nous l'avons vu précédemment, et dans la vie quotidienne des gens de lettres.

Les ouvrages imprimés et manuscrits conservés dans les dépôts littéraires sont vus par les révolutionnaires comme des relais d'un savoir encyclopédique. Les livres sont les supports de la culture, de la conservation du savoir et de l'enseignement. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, promulguée le 26 août 1789, déclare dans son article 1 que « *les hommes naissent libres et égaux en droits* ». Ce principe encourage une égalité d'accès à la connaissance et à la nécessité d'avoir une instruction commune. Cette instruction ne doit pas demeurer le monopole des privilégiés²⁴⁹. Ainsi, l'employé des dépôts littéraires de la ville d'Angers, J. B. Cordier déclare :

*« Un nouvel ordre des choses a nécessité de nouveaux principes et de nouvelles institutions ; le peuple en ressaisissant ses droits, vouloit les connoître, apprecier les charmes de la liberté, en savourer les delices, il avoit donc besoin d'instruction »*²⁵⁰.

La pédagogie révolutionnaire privilégie la lecture collective à haute voix. Cette lecture permet l'échange dans les clubs politiques, autour des textes et des

²⁴⁸ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

²⁴⁹ CHARMASSON, Thérèse et Catherine GAZIELLO. « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris ». In : VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

²⁵⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre de M. Cordier pour la demande de la place de bibliothécaire », 1793.

discours prononcés à l'assemblée. Les notables forment à la lecture et à l'écrit les adhérents qui ne sont pas alphabétisés²⁵¹. De plus, les cabarets deviennent des lieux de lecture de la presse et d'information du citoyen. On lit également à l'armée. Les Français participent aux assemblées des clubs politiques, car les séances sont publiques et des pétitions peuvent être rédigées. Le 24 août 1790, l'Assemblée Nationale déclare que « *tout citoyen peut [...] parler, écrire et imprimer librement* ». Enfin, l'importance du développement de la presse est à noter, notamment l'essor de la presse politique. La population doit se renseigner constamment pour être au courant des derniers débats politiques et des nouveaux décrets promulgués. Les journalistes deviennent ainsi des acteurs de la vie politique et des éducateurs. Parmi ces hommes de lettres, on peut distinguer quelques bibliothécaires.

Face aux dégradations liées au vandalisme dénoncé par l'abbé Grégoire ou aux « guerres civiles » dans l'Ouest de la France, les besoins d'une sauvegarde d'un patrimoine littéraire, artistique et scientifique national se font ressentir.

Le désir d'une instruction prodiguée à tous les citoyens français va de pair avec la création et l'ouverture de bibliothèques publiques, puisque ces lieux et leurs bibliothécaires sont les gardiens du savoir. La correspondance des administrateurs des districts montre également que les « *livres provenans des Bibliothèques des maisons supprimées [sont] réservés pour l'instruction* »²⁵². Afin de conserver et de mettre en avant ce patrimoine littéraire, des Commissions sont créées.

1.2. La sauvegarde du patrimoine et ses Commissions révolutionnaires

Seules les propriétés foncières et immobilières étaient visées par la nationalisation des biens du clergé en 1789, selon l'historien Dominique Varry²⁵³. En effet, les textes qui concernent la nationalisation des biens du clergé ne font pas allusion aux bibliothèques et aux ouvrages qu'elles contiennent. Les locaux sont inadaptés et il existe des problèmes pour la conservation des ouvrages. Afin de sauvegarder le patrimoine littéraire, artistique et scientifique et de faire face aux milliers d'ouvrages confisqués lors des saisies révolutionnaires, les assemblées révolutionnaires créent des Commissions qui accueillent des experts sur ces sujets dont des bibliothécaires connus,

²⁵¹ CHARMASSON, Thérèse et Catherine GAZIELLO. « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris ». *op. cit.*

²⁵² Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre du chargé provisoire des fonctions du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 27 germinal an II, f°6.

²⁵³ VARRY, Dominique. « Les confiscations révolutionnaires ». In : VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

tels que Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811), bibliothécaire de l'Arsenal et responsable des dépôts littéraires dans la ville de Paris, ou d'anciens libraires et bibliothécaires sous l'Ancien Régime²⁵⁴. Ces Commissions se sont succédé tout au long de la période révolutionnaire. Elles sont chargées de transmettre des directives et des normes depuis Paris aux bibliothécaires de toutes les bibliothèques et dépôts en France.

Les premiers comités en charge de la nationalisation des biens du clergé sont le Comité ecclésiastique et le Comité d'aliénation des biens nationaux. Trois membres de chacun de ces comités se réunissent régulièrement, au moins deux fois par semaine, du 18 octobre 1790 au 30 septembre 1791, pour évoquer le sort de ces biens confisqués et en particulier les bibliothèques et les monuments. Cette réunion des deux comités prit le nom de « Comités-réunis »²⁵⁵. Ces Comités-réunis organisent une commission consultative composée de savants. Cette commission, aussi appelée « Commission des Quatre-Nations », siège au palais des Quatre-Nations, à Paris, du 3 novembre 1790 jusqu'au 1^{er} octobre 1791, date de la dissolution de l'Assemblée Constituante. Dans la Commission des Quatre-Nations les questions bibliographiques sont confiées à quatre de leurs membres (18 au total) : les bibliothécaires l'abbé Barthélémy Mercier de Saint-Léger (1734-1799), bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, Hubert-Pascal Ameilhon, dom Germain Poirier (1724-1803), bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et le libraire Guillaume Debure (1734-1820)²⁵⁶.

L'Assemblée Législative crée, à partir d'octobre 1791, un « Comité d'instruction publique » qui prit la suite des Comités-réunis. Ce Comité se réunit jusqu'en 1795.

La Convention qui siège du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795 organise une « Commission des monuments » constituée de trente-trois membres, dont les dix-huit membres de l'ancienne Commission des Quatre-Nations. François-Valentin Mulot (1749-1804), le bibliothécaire de l'abbaye Saint-Victor de Paris, député à l'Assemblée Nationale et responsable du dépôt littéraire situé dans les locaux de l'ancien couvent des Cordeliers, était un membre de cette Commission²⁵⁷. Puis, les révolutionnaires créent une « Commission temporaire des arts » de

²⁵⁴ VARRY, Dominique. « Les confiscations révolutionnaires ». *op. cit.*

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ DUFRESNE, Hélène. *op. cit.*

cinquante-et-un membres, au début du mois de septembre 1793. Elle compte 14 divisions dont la neuvième était dédiée à la Bibliographie. Cette neuvième division était constituée des bibliothécaires Hubert-Pascal Ameilhon, dom Germain Poirier, Louis-Mathieu Langlès et de l'imprimeur-libraire Barrois l'ainé. Cette dernière coexiste avec la Commission des monuments avant de la remplacer le 28 frimaire an II (18 décembre 1793). Selon l'historien Dominique Varry, la disparition de la Commission des monuments est, en partie, liée à l'autorisation qu'elle a donnée de mutiler les reliures armoriées, après le décret de la Convention du 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793) demandant la destruction des symboles de la royauté.

La Commission des monuments fut remplacée par le « Conseil de conservation des objets des sciences et des arts » au mois de nivose an IV (décembre 1795). Ce Conseil fut supprimé le 1^{er} vendémiaire an IX (23 septembre 1800). La Commission des monuments permit la sauvegarde de nombreuses bibliothèques²⁵⁸. Ces structures ont correspondu avec les administrations provinciales pendant toute la période révolutionnaire.

1.3. La Bibliographie universelle de la France, ou l'inventaire du patrimoine national

Le plus important des projets de ces Commissions parisiennes est la Bibliographie universelle de la France, annoncé pour la première fois le 28 octobre 1790²⁵⁹. Ce projet a pour but de recenser tous les livres présents dans les dépôts littéraires des cinq cent quarante-cinq districts et d'ainsi « *faire connoître nos richesses littéraires et d'établir des bibliothèques publiques dans chaque département* »²⁶⁰. Les bibliothécaires doivent rédiger des catalogues généraux de chaque dépôt ou parfois des catalogues individuels, selon Catherine Dhérent²⁶¹, pour les bibliothèques particulières, notamment celles des émigrés. Ils sont ensuite chargés d'envoyer les notices de ces ouvrages au Bureau de la Bibliographie générale à Paris, sous forme de carte à jouer. Les Commissions successives ont élaboré des directives pour l'exécution de cet ambitieux projet, comme les règles de catalogage. Dans le rapport à la Convention du 22 germinal an II (11 avril 1794), l'abbé Grégoire estime les biens de la Nation à 1 800 000 volumes²⁶². L'historien

²⁵⁸ BALAYÉ, Simone. *op. cit.*

²⁵⁹ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

²⁶⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre d'un commissaire de la section des bibliothèques du comité de l'instruction publique », 28 mai 1792, f°13.

²⁶¹ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

²⁶² Cité dans : BALAYÉ, Simone. *op. cit.*

Roger Chartier parle en fait de dix millions de volumes²⁶³. Selon l'historien Dominique Varry, les directives furent souvent interprétées par les bibliothécaires locaux, comme l'indique l'abbé Grégoire dans un *Rapport sur la Bibliographie*, présenté à la Convention Nationale le 22 germinal an II (11 avril 1794) :

« Elles [les administrations provinciales] n'exécutèrent rien par la négligence d'administrateurs, qui sans doute ne négligèrent pas de percevoir leur traitement ; et beaucoup de livres, en proie aux insectes et à la poussière, éprouvèrent des dégradations sensibles. D'autres causes se joignirent à cette première : divers départemens, dans l'arrondissement desquels se trouvoient de vastes bibliothèques, craignoient qu'on ne les leur enlevât »²⁶⁴.

L'abbé Grégoire emploie un ton très dur envers ces bibliothécaires négligents, peu scrupuleux et ignorants, semble-t-il dire. Cependant, est-ce le cas des bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes ?

Les historiens des bibliothèques déclarent qu'il existe une sous-estimation générale des collections provinciales dans les rapports transmis à Paris pour les deux raisons qui sont évoquées par l'abbé Grégoire dans la citation ci-dessus²⁶⁵. La Bibliothèque nationale a le droit de sélectionner des ouvrages des autres bibliothèques que ses conservateurs trouvent intéressants, selon l'historienne Hélène Dufresne. Effectivement, les révolutionnaires sont intéressés par les incunables et considèrent les éditions parisiennes et anversoises des bibles polyglottes comme des ouvrages précieux. La précision des questions des Comités représenterait la volonté de compléter les collections parisiennes²⁶⁶.

Les inventaires de certains départements sont introuvables, ce qui peut faire supposer qu'aucune carte de ces départements n'a été envoyée au bureau de la Bibliographie générale. Ce n'est pas le cas pour les villes d'Angers, Nantes et Rennes. En effet, d'après un « Relevé des bibliothèques des 83 départements » du 23 février 1791²⁶⁷, le département de Maine-et-Loire a catalogué 62 807 imprimés et 7 manuscrits, le département de Loire inférieure en compte 37 807 et un manuscrit et le département d'Ille-et-Vilaine a inventorié 33 631 imprimés.

²⁶³ CHARTIER, Roger. « Les livres ont-ils fait la Révolution ? ». In : BARBIER, Frédéric, Claude JOLLY et Sabine JURATIC. *Livre et Révolution op. cit.*

²⁶⁴ GRÉGOIRE. *Rapport sur la Bibliographie présenté à la Convention Nationale le 22 germinal an II (1794)*. Paris : chez McKean et Cie, 1873, p. 12.

²⁶⁵ VARRY, Dominique. « Les confiscations révolutionnaires ». *op. cit.*

²⁶⁶ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

²⁶⁷ VARRY, Dominique. « Les confiscations révolutionnaires ». *op. cit.*

Cependant, ce chiffre n'est pas proportionnel au nombre de cartes envoyées sur Paris au bureau de la Bibliographie générale. Effectivement, pour l'an III, le département d'Ille-et-Vilaine a envoyé 29 inventaires et 3 551 cartes au minimum, le département de Loire inférieure a adressé 10 inventaires et 5 205 cartes, alors que le département de Maine-et-Loire qui compte le plus grand nombre d'imprimés recensés a envoyé seulement 12 inventaires et 105 cartes à jouer. On peut supposer que les travaux commencés en 1791 dans le département de Maine-et-Loire n'ont pas continué en raison du contexte troublé auquel le département a été confronté. Cette situation dans les « Guerres de l'Ouest » peut aussi expliquer le peu d'inventaires envoyés par le département de Loire inférieure.

Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes paraissent soucieux de suivre les directives des Commissions parisiennes concernant la Bibliographie universelle de la France. Dans le *Journal bibliographique*, les commissaires bibliographes de la ville de Rennes mentionnent qu'ils ont reçu, le 15 germinal an II (4 avril 1794), « par les mains du directoire du District un imprimé concernant les renseignements nécessaires pour l'inventaire des dépôts littéraires. Nous nous sommes aussitôt conformés. En conséquence, nous dressons les catalogues sur cartes et sur papier selon l'ordre des matières & les noms des auteurs, avec le signe de la collection ou maison dont est tiré le dépôt de livres »²⁶⁸. Les bibliothécaires Mainguy et Le Sage envoient un premier catalogue au Comité d'instruction publique dès le 19 floréal an II (9 mai 1794) et non pas le 18 floréal, comme l'a indiqué l'historien Jean Toravel²⁶⁹, soit un peu moins de deux mois après leur nomination en tant que responsable de la Bibliographie pour les dépôts de la ville de Rennes. J. B. Cordier, bibliothécaire dans les dépôts littéraires de la ville d'Angers précise dans une lettre adressée au bureau d'aliénation :

« L'Assemblée constituante ayant donné une instruction, je la suivit avec une scrupuleuse exactitude, et seul, je cataloguais les bibliothèques »²⁷⁰.

En effet, les bibliothécaires semblent compétents puisque Cordier part à Paris pour se former aux travaux bibliographiques²⁷¹ et il est précisé dans une archive :

« Quant au catalogue, le citoyen Hortode s'en était occupé avec autant de zèle que d'intelligence »²⁷².

²⁶⁸ Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, Ms. 561. MAINGUY, Félix-Alexis et Pierre Michel LE SAGE. *Journal de nos travaux bibliographiques ... op. cit.*

²⁶⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 17.

²⁷⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre du Bureau d'aliénation aux citoyens administrateurs », f°18.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs », 19 août 1793.

Les instructions du Comité d'instruction publique sont suivies par le bibliothécaire Bonnard, responsable des dépôts littéraires à Nantes :

*« Tous les livres sont classés avec des étiquettes numérotées, à raison de leur format, conformément à l'instruction du comité d'instruction publique et entassés les uns sur les autres »*²⁷³.

Cependant, le bibliothécaire évoque les dégâts que vont rencontrer les livres à rester dans cette position trop longtemps, puisque, selon lui, ils sont plus sujets à la moisissure. Dans un excès de zèle, il précise également qu'il serait bon d'inventorier la bibliothèque de la ville, située dans la maison de l'Oratoire.

Les responsables des dépôts littéraires cataloguent différemment leurs collections. En effet, dans la ville de Nantes, les commissaires bibliographes cataloguent les livres en fonction de leur provenance²⁷⁴. Cependant, Félix-Alexis Mainguy et Pierre Michel Le Sage, responsables des dépôts littéraires de la ville de Rennes, emploient une autre forme de catalogage, comme ils l'indiquent dans leur *Journal des travaux bibliographiques* :

*« Après avoir discuté les différens systèmes des plus savans bibliographes & des libraires les plus habiles, nous avons arrêté d'adopter le système figuré des connoissances humaines, qu'on trouve au commencement du 1^{er} volume de l'Encyclopédie. Il est le plus conforme à la raison [...]. Il établit des divisions & des sous divisions facilement applicables à l'arrangement dans une bibliothèque »*²⁷⁵.

La méthode qui est recommandée par les législateurs au cours de la période révolutionnaire est celle utilisée par les bibliothécaires de la ville de Nantes.

Cependant, différents problèmes empêchent la réalisation des catalogues des dépôts littéraires et l'envoi des cartes au bureau de la Bibliographie générale à Paris. Les raisons sont diverses.

Une lettre des administrateurs du district de Baugé (près d'Angers) aux comités des domaines et d'instruction publique de la Convention nationale, datée du 2 vendémiaire an 3 (23 septembre 1794), précise :

²⁷³ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623, *op. cit.* « Rapport des Citoyens Commissaires nommés pour l'inventaire des livres des bibliothèques nationales », 19 frimaire an III, f°36.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, Ms. 561. MAINGUY, Félix-Alexis et Pierre Michel LE SAGE. *Journal de nos travaux bibliographiques ... op. cit.*

II - Les bibliothécaires de l'Ouest et la Révolution française (1789-1804)

« Si nous avons tardé jusqu'à ce jour, ce n'est point mauvaise volonté, mais surcharge dans le travail de notre administration, occasionnée tant par la complexité des demandes qui nous sont faites par les différentes autorités supérieures de la République, que par l'approche des armées de l'ouest et des bords de la Loire pour la destruction des Brigands de la vendée et des chouans »²⁷⁶.

Par conséquent, la première de ces raisons est la surcharge de travail des employés des bibliothèques et la seconde raison est la « guerre civile » qui occasionne des dégâts dans cette région, range au second plan le travail des bibliothécaires sur les inventaires pour les municipalités et voit l'engagement dans l'armée de bibliothécaires compétents comme J. B. Cordier et le citoyen Hortode à Angers²⁷⁷. La troisième raison évoquée dans les lettres, notamment celles du bibliothécaire de la ville de Nantes, Sébastien François Bonnard du Hanlay, est le problème du local et les multiples déplacements que subissent les ouvrages imprimés et manuscrits et les objets scientifiques ; cette raison étant souvent liée à la première. En effet, le bibliothécaire déclare aux administrateurs du district :

« catalogue qui ne peut se faire qu'autant que tous les livres peuvent être réunis en corps d'ouvrages, ce qui ne peut être que dans une localité aussi vaste que les dortoirs de la ci devant maison des ursulines. [...] L'espace est aussi grand pour que les livres puissent être placés sur tranche, et par ce moyen plus sainement qu'entassés comme ils le sont dans les chambres de l'Oratoire »²⁷⁸.

En l'an IV de la République (1795-1796), le dépôt littéraire de la maison de l'Oratoire doit être déplacé, car les salles doivent accueillir les récoltes de l'année ce qui constitue un risque d'incendie²⁷⁹. Ce problème de place est aussi rencontré par les bibliothécaires des dépôts littéraires de Rennes :

« Au commencement de brumaire an 3 [fin octobre 1794], [...] nous reçumes ordre du district de suspendre nos travaux bibliographiques, n'ayant point où placer les livres à inventorier »²⁸⁰.

La quatrième raison du retard que prend la Bibliographie universelle de France peut être due aux retards de paiement des bibliothécaires. Cette raison est évoquée dans la « Copie de la lettre écrite par le Ministre de l'Intérieur, de Paris le 8 nivose an 4 » :

²⁷⁶ Archives départementales de Maine-et-Loire, 3 L 118. « Instruction publique et bibliothèques », 1792 – an III. « Lettre des administrateurs du district de Baugé aux citoyens composant les comités des domaines et d'instruction publique de la Convention nationale », 2 vendémiaire an III.

²⁷⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre aux citoyens administrateurs », 19 août 1793.

²⁷⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623, *op. cit.* « Lettre du bibliothécaire Bonnard aux citoyens administrateurs du département de la Loire inférieure », 11 fructidor an IV, f°28.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

« *Quand à l'urgence du travail, il y a desja trop long-tems que plusieurs citoyens souffrent du retard que trouve le payement des sommes qu'ils ont avancées. A ces interrêts individuels, dont le froissement ne s'est fait que trop sentir, se joint l'interrêt général qui commande une prompte organisation des bibliothèques dans les diverses communes de la République* »²⁸¹.

Par ailleurs, l'employé chargé de l'inventaire pour le district de Saumur, le citoyen Dandenar ne peut inventorier la bibliothèque de l'abbaye de Fontevraud, car cela engendre des frais d'auberge pour lui et son écrivain²⁸².

De plus, les cartes arrivaient plus vite au bureau de la Bibliographie générale que les employés ne peuvent les traiter²⁸³. La restitution des ouvrages aux émigrés revenus devait compliquer le travail effectué dans les dépôts littéraires et mettre fin à ce projet très ambitieux. Selon l'historienne Hélène Richard, le 28 février 1796, le ministre de l'Intérieur, Bénézech invite les administrateurs des départements à arrêter le travail d'inventaire. Effectivement, il envoie une lettre aux administrateurs du département de la Loire inférieure le 15 germinal an 4 (4 avril 1796) :

« *vous voudrez bien faire cesser, au reçu de ma lettre, l'exécution et l'envoi des catalogues bibliographiques sur cartes et sur feuilles, et de les garder soigneusement pour former les bibliothèques centrales* »²⁸⁴.

Des livres sont vendus afin de combler les frais du travail sur la Bibliographie. Les décrets engendrés par ces travaux apportent un début de normalisation pour le travail des bibliothécaires.

2. Les bibliothécaires face aux décrets

Les décrets promulgués par les diverses Commissions parisiennes qui se sont succédé sous la période révolutionnaire évoquent les bibliothèques et, plus rarement, le travail des bibliothécaires. Cette apparition d'une forme de normalisation des pratiques en bibliothèque a joué un rôle très important dans la

²⁸¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Copie de la lettre écrite par le ministre de l'Intérieur », 8 nivose an IV, f°2.

²⁸² Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre du district de Saumur au bureau d'aliénation ».

²⁸³ RICHARD, Hélène. « La Révolution et ses livres ». In : BARBIER, Frédéric, Claude JOLLY et Sabine JURATIC. *Livre et Révolution ... op. cit.*

²⁸⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T. 1. « Enseignement, affaires culturelles », an IV – 1912. « Lettre du ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 15 germinal an 4.

formation de nouveaux bibliothécaires et dans la construction du paysage des bibliothèques tel qu'on le connaît aujourd'hui. Ces décrets s'appliquent aussi bien à l'Ouest qu'à tous les départements de France.

Les multiples instructions qui sont publiées et envoyées dans tous les districts sont destinées à tous les bibliothécaires et, plus particulièrement, aux bibliothécaires improvisés qui sont apparus au cours de la période révolutionnaire. À travers elles, les Commissions créent une définition de la tâche du bibliothécaire et du lieu bibliothèque. Par exemple, la circulaire du 15 décembre 1790²⁸⁵ représente un vrai manuel pour le bibliothécaire. Dans cette dernière, les risques encourus par les livres à cause de l'humidité et les mesures élémentaires sont rappelés, comme le dépoussiérage des ouvrages ou la conservation de l'ordre des ouvrages dans leur bibliothèque. Selon l'historienne Hélène Richard, toutes les mesures pratiques à prendre pour éviter la dégradation des objets et des documents saisis sont envisagées dans les décrets et les instructions des différentes Commissions²⁸⁶.

Tout d'abord, l'instruction du 8 novembre 1790 énonce les mesures à prendre pour la conservation des biens confisqués et la nomination de commissaires pour prendre soin de ces dépôts littéraires. Le personnel chargé du récolement est commis et donc révocable après le travail d'inventaire²⁸⁷.

La correspondance avec les citoyens administrateurs du département de la Loire inférieure²⁸⁸ révèle l'application d'une *Instruction pour procéder à la confection du catalogue de chacune des bibliothèques sur lesquelles les directoires ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés* datée du 15 mai 1791 et rédigée par l'abbé Barthélémy Mercier de Saint-Léger, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris²⁸⁹. Cette circulaire indique que chaque ouvrage doit porter un fichet (une carte coupée dans sa longueur en deux ou trois parties) et un numéro, afin de faciliter la rédaction des inventaires. Elle est aussi l'une des rares circulaires à expliquer aux bibliothécaires ce qu'ils doivent savoir faire ; c'est-à-dire qu'ils doivent posséder quelques connaissances en lettres « *et qu'ils sachent au moins la langue latine* ». Les législateurs ajoutent :

²⁸⁵ ROBERT, Ulysse. *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaire, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, scolaires et populaires*. Paris : B. Champion libraire, 1883, p. 9.

²⁸⁶ RICHARD, Hélène. « La Révolution et ses livres ». In : BARBIER, Frédéric, Claude JOLLY et Sabine JURATIC. *Livre et Révolution ... op. cit.*

²⁸⁷ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

²⁸⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Adjudication des inventaires à faire des bibliothèques », 19 décembre 1791, f°41.

²⁸⁹ *Ibid.* « Instruction pour procéder à la confection du Catalogue de chacune des Bibliothèques sur lesquelles les Directoires ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés ». Paris : de l'imprimerie nationale, 15 mai 1791, f°14.

« Il ne faut point que les personnes qui seront introduites dans une bibliothèque pour en dresser le catalogue, s'embarrassent de l'ordre ou de la confusion qui peuvent y régner : elles sont sûres de bien opérer, si elles suivent exactement la méthode »²⁹⁰.

Quand les « *fichets* » sont faits, il faut les coudre ensemble à l'aide d'une grosse aiguille enfilée d'un bout de fil ciré. Puis, elles doivent être envoyées dans des boîtes au bureau de la Bibliographie générale à Paris. La circulaire donne des exemples de cartes à jouer à remplir, que l'on peut retrouver en annexe 2 de ce document²⁹¹.

Le 4 janvier 1792, une *Loi relative aux Bibliothèques des maisons religieuses, et autres établissements supprimés* est promulguée par l'Assemblée Nationale. Elle relance les travaux de la Bibliographie universelle de la France en décrétant l'urgence des travaux²⁹².

Un décret de la Convention du 24 octobre 1793²⁹³ veut empêcher les mutilations faites sur les ouvrages qui ont des reliures armoriées et contre tous les signes de la féodalité.

Ensuite, le décret du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794) établit une bibliothèque publique dans chaque district, qui doit accueillir tous les dépôts littéraires du district dans le chef-lieu du département²⁹⁴. L'article 1^{er} de ce décret renouvelle la demande d'envoi des inventaires des bibliothèques de province au bureau de Paris. Par ailleurs, le décret précise que les bibliothèques des grandes communautés religieuses qui étaient publiques sont maintenues. Cette remarque concerne la bibliothèque de la maison de l'Oratoire à Nantes, par exemple. Cependant, ces articles de lois avaient déjà été évoqués auparavant, puisque le citoyen Londiveau écrit à la municipalité de Nantes pour conserver l'ouverture de la bibliothèque publique de l'Oratoire en ces termes :

« Ce seroit entrer dans l'esprit des Législateurs, puisque l'Assemblée constituante, avant de se séparer, décréta que les Bibliothèques publiques continueroient d'être ouvertes, jusqu'à ce que le corps législatif les eût organisées,

²⁹⁰ ROBERT, Ulysse. *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaire, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, scolaires et populaires*. Paris : B. Champion libraire, 1883, p. 11.

²⁹¹ cf. p. 152

²⁹² Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Loi relative aux bibliothèques des maisons religieuses, et autres établissements supprimés », 4 janvier 1792.

²⁹³ Cité dans : FRANKLIN, Alfred. *Les anciennes bibliothèques de Paris, tome 2 ... op. cit.*

²⁹⁴ DUVERGIER, Jean-Baptiste. *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État : de 1788 à 1830*. Volume 7. Paris : A. Guyot et Scribe, 1834, p. 20.

*ainsi que l'instruction publique. Le projet paroît être même d'établir une Bibliothèque publique dans chaque département »*²⁹⁵.

Ce décret est cité à de nombreuses reprises dans la correspondance des bibliothécaires avec les administrateurs des districts, afin de réclamer des aides pour l'accomplissement des inventaires, « *tant pour le traitement des commissaires bibliographes nommés dans les ci-devant districts, que pour tous frais tendant à la conservation des livres* »²⁹⁶. Elle précise aussi un délai pour l'achèvement et l'envoi des catalogues de livres des dépôts littéraires. Effectivement, une circulaire du 25 germinal an II (14 avril 1794) précise aux administrateurs des districts que « *la loi du 8 pluviôse ne [leur] accorde que quatre mois* »²⁹⁷ ; c'est-à-dire jusqu'en vendémiaire an III (septembre 1794). Ce texte ne connut pas de réelle application.

La loi du 6 germinal an II (26 mars 1794) touche de nombreux bibliothécaires, même si elle ne concerne pas directement les bibliothèques, puisqu'elle prive de leur pension d'ecclésiastique un grand nombre d'entre eux²⁹⁸. En effet, ce décret arrête que le salaire donné par l'État est incompatible avec cette pension.

Une *Instruction sur la manière d'inventorier & de conserver dans toute l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences & à l'enseignement*, datée du mois de germinal an II (avril 1794), doit hâter le travail de la bibliographie. Les livres doivent être classés dans les dépôts littéraires selon leur lieu de provenance. Le Comité d'Instruction publique indique que de nombreuses erreurs ont eu lieu sur les formats et il explique les différences dans cette circulaire²⁹⁹. Les décrets les plus nombreux visaient à éviter la vente des livres.

Ces instructions durent souvent être répétées au cours de la période révolutionnaire³⁰⁰, face à l'inachèvement de la Bibliographie universelle de la France et aux problèmes engendrés dans les dépôts littéraires, comme les ventes d'ouvrages tout au long de la période révolutionnaire. Pourtant, malgré ces tentatives d'uniformisation des pratiques, les situations sont diverses et on observe une variété des contextes et des bibliothèques en France, en fonction des régions et des situations. Selon l'historien Dominique Varry, le développement de ces bibliothèques et leur ouverture au public est lent et difficile. Il

²⁹⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre de Julien Londiveau aux citoyens administrateurs », 12 janvier 1793, f°37.

²⁹⁶ *Ibid.* « Copie de la lettre écrite par le ministre de l'Intérieur », 8 nivose an IV, f°11.

²⁹⁷ *Ibid.* « Circulaire du Comité d'instruction publique de la Convention nationale aux administrateurs du district », 25 germinal an II, f°10.

²⁹⁸ *Ibid.* « Lettre aux citoyens administrateurs du département de la Loire Inférieure », 25 vendémiaire an 4, f°83.

²⁹⁹ *Ibid.* « Circulaire du Comité d'instruction publique de la Convention nationale aux administrateurs du district », 25 germinal an II, f°10.

³⁰⁰ RICHARD, Hélène. « La Révolution et ses livres ». *op. cit.*

s'étend sur tout le XIX^e siècle. Les districts ayant disparus en l'an III (1794-1795), un des premiers décrets qui annoncent l'ouverture de bibliothèques publiques est celui qui crée les bibliothèques dans les écoles centrales le 7 floréal an IV (26 avril 1796)³⁰¹.

3. Les bibliothécaires et les professeurs des musées et des écoles centrales

Sous la période révolutionnaire, les dépôts littéraires sont des entrepôts provisoires d'objets d'art et de sciences. Ils ne sont pas ouverts au public et les ouvrages qu'ils contiennent ne sont pas consultables par les hommes de lettres de ces villes de l'Ouest. Les décrets prévoient l'ouverture de la bibliothèque de la maison de l'Oratoire de Nantes et de la bibliothèque des avocats du Parlement de Rennes, bibliothèques publiques sous l'Ancien Régime. Cependant, cette ouverture n'est que théorique dans la majorité des villes, même si certaines ouvrent leurs portes à des curieux un peu avant l'établissement des bibliothèques publiques, comme la ville de Rennes. La bibliothèque des avocats, aussi appelée « bibliothèque du Présidial », est ouverte au public sous la période révolutionnaire, selon l'historien Jean Toravel, mais elle représente une exception parmi les bibliothèques provinciales. La création des écoles centrales et des musées constitue un tournant au cours de cette période. Elle ouvre les bibliothèques et apporte une tâche supplémentaire aux bibliothécaires qui y sont nommés : le service public.

Les écoles centrales, établissements d'enseignement public, sont créées par un décret le 7 ventôse an III (25 février 1795). Elles constituent l'un des jalons de l'accès à la culture et à l'enseignement pour tous, tel que le prévoit l'idéal révolutionnaire³⁰². S'inspirant du plan d'organisation des bibliothèques et de l'instruction publique, présenté par Talleyrand les 10, 11 et 19 septembre devant la Constituante, Pierre Bénézech, ministre de l'Intérieur a décrété l'installation de bibliothèques publiques dans les écoles centrales le 7 floréal an IV (26 avril 1796), selon l'historien Noë Richter³⁰³. D'après le bibliothécaire de Rennes, Félix-Alexis Mainguy, « *les bibliothèques doivent avoir pour objet de faciliter tant aux élèves*

³⁰¹ RICHARD, Hélène. « La Révolution et ses livres ». *op. cit.*

³⁰² BAECQUE, Antoine de et Françoise MÉLONIO. *op. cit.*

³⁰³ RICHTER, Noë. *op. cit.*

*qu'aux professeurs, l'étude de toutes les sciences qui sont enseignées aux écoles centrales, de suppléer aux parties utiles d'enseignement qui n'y sont pas comprises, et de compléter ainsi l'instruction ; d'offrir enfin au public les objets d'utilité, de curiosité et d'agrément dignes d'une grande nation »*³⁰⁴. Les bibliothèques doivent donc accueillir le public des écoles centrales (élèves et professeur) divisé en trois sections selon les différents âges³⁰⁵, ainsi qu'un large public. Les trois sections se distinguent par leurs enseignements. La première section comprend l'enseignement des langues anciennes et vivantes, du dessin et de l'histoire naturelle. La seconde section prodigue l'enseignement des mathématiques, de la physique et de la chimie. Quant à la troisième section, elle contient des enseignements de littérature, ou belles-lettres, l'histoire, la grammaire et la législation³⁰⁶. La circulaire du 27 frimaire an IV (18 décembre 1795) rend compte du fondement de ces écoles centrales dans les villes qui sont très peuplées ou qui requièrent la formation d'un personnel attaché aux branches publiques, alors que la loi du 7 ventôse an III établissait une école centrale par district. Ce fut le cas pour les villes d'Angers, Nantes et Rennes.

3.1. La bibliothèque de l'école centrale d'Angers

La ville d'Angers voit l'installation de la bibliothèque de l'école centrale dans le bâtiment de l'ancien collège d'Anjou et une autre moitié de la bibliothèque semble se trouver « *dans une partie des bâtimens de l'Evêché* »³⁰⁷. En effet, Charles Montault, évêque d'Angers écrit dans une lettre, datée du 26 nivôse an XII (17 janvier 1804) :

*« J'ai l'honneur de vous observer que la moitié de la Bibliothèque a déjà été transportée dans les bâtimens de l'école centrale »*³⁰⁸.

Cette bibliothèque de l'école centrale apparaît comme la seule bibliothèque publique dans le département de Maine-et-Loire. En effet, on lit dans une lettre datée du 14 messidor an IX (3 juillet 1801) :

*« Il n'existe, à notre connoissance, dans le département de Maine-et-Loire, d'autres établissemens publics, que ceux qui sont attachés à l'École centrale »*³⁰⁹.

³⁰⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

³⁰⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 615. « École centrale ». « Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département », 27 frimaire an 4, f°10.

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. « Bibliothèque », an VI – XIII. « Lettre du Préfet du département de Maine-et-Loire », 23 ventose an XII.

³⁰⁸ *Ibid.* « Lettre de Charles Montault, évêque d'Angers au citoyen Préfet de Maine-et-Loire », 26 nivôse an XII, f°1.

³⁰⁹ *Ibid.* « Les Professeurs et bibliothécaire de l'École centrale du département de Maine-et-Loire au Préfet du même département », 14 messidor an IX.

L'installation de la bibliothèque s'est faite difficilement d'après les archives qui ont été dépouillées. En effet, on peut lire dans une lettre des professeurs de l'école centrale et du bibliothécaire, datée du 14 messidor an IX :

*« cet établissement que nous avons eû tant de peine à former, & dont le département commence à jouir »*³¹⁰.

Les professeurs et le bibliothécaire de l'école centrale présentent ainsi leur bibliothèque :

*« La Bibliothèque de l'École centrale qui, de l'aveu des voyageurs éclairés est une des plus belles de la République, & qui est fréquentée habituellement par un grand nombre d'habitans de ce département, est composée d'environ quarante mille volumes d'ouvrages de théologie »*³¹¹.

Cependant, nous pouvons douter de la consultation de cette bibliothèque, puisque la théologie n'est pas une matière enseignée à l'école centrale et le dépôt doit accueillir essentiellement des savants et hommes de lettres. S'il en accueille, puisque le fait que la bibliothèque soit séparée en deux locaux distincts (école centrale et évêché) ne doit pas faciliter l'accès au public. La disparité de ces locaux semble soulever un problème d'envergure pour la bibliothèque de l'école centrale, puisque qu'aucun ne lui est particulièrement réservé en l'an VII (1798-1799), comme le révèle une lettre de dom Locatelli, employé aux dépôts littéraires de la ville :

*« Les professeurs de l'école centrale prétendent que la bibliothèque nationale est la leur, rendue publique, et qu'en conséquence ils ont droit de disposer de tous les livres, de les emporter chez eux et de les garder pour y puiser les notions dont ils ont besoin ; pour ensuite les transmettre à leurs élèves. Le motif est certainement très louable, mais il peut en resulter de très grands désavantages pour nos administrés »*³¹².

Des problèmes sont relevés par les professeurs et les administrateurs du département à l'égard des locaux, de la préparation et de l'installation de la bibliothèque :

³¹⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Les Professeurs et bibliothécaire de l'École centrale du département de Maine-et-Loire au Préfet du même département », 14 messidor an IX.

³¹¹ *Ibid.*

³¹² Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre de Locatelli, employé de la bibliothèque nationale aux citoyens administrateurs », 25 nivôse an VII.

« Les obstacles à la conservation sont principalement le défaut des fonds nécessaires pour préparer les locaux destinés à recevoir les objets qu'on possède déjà, à les placer convenablement, enfin à les réparer avec exactitude et célérité »³¹³.

Dans leurs lettres, les professeurs de l'école centrale écrivent que le défaut de ne pas avoir réuni la bibliothèque publique dans le même local constitue une des causes de l'abandon des écoles centrales³¹⁴.

Nous connaissons peu de choses sur le bibliothécaire de l'école centrale d'Angers, le citoyen Braux, chargé des dépôts littéraires de la ville. Une lettre de l'évêque d'Angers, Charles Montault indique que ce bibliothécaire résidait à l'école centrale³¹⁵. Dans une lettre, il est présenté ainsi :

« Le Bibliothécaire, auquel a été confié cet immense dépôt, auroit bien désiré pouvoir présenter, au Ministre de l'Intérieur, deux catalogues de livres qu'il renferme, l'un par ordre de matières, & l'autre par ordre alphabétique. Il s'occupe même sans relâche de ce grand & important travail qui seroit déjà terminé, si la modicité des fonds, astigués à ce précieux établissement, lui eût permis de s'adjoindre des coopérateurs »³¹⁶.

Le bibliothécaire s'occupe des acquisitions des ouvrages destinés à l'école centrale et il effectue, pour cette tâche, des voyages dont un à Paris, de la fin du mois de frimaire au début du mois de nivôse an VII (décembre 1798)³¹⁷. Il recueille ainsi plus de 1 200 volumes, selon lui. Le citoyen Guillotteau, employé aux dépôts littéraires, est chargé des cabinets, du musée de l'école centrale, situés dans les bâtiments du petit séminaire, et du jardin botanique³¹⁸. Cependant, on remarque un détail étonnant dans les archives. Dans la grande majorité des lettres, le correspondant de la bibliothèque de l'école centrale est Toussaint Grille, qui est professeur de Belles-lettres à partir de l'ouverture de l'école centrale en l'an IV (1795-1796), selon les feuilles de comptes³¹⁹. On peut observer qu'il s'occupe notamment de l'abonnement de l'école centrale à des périodiques³²⁰ et des notes

³¹³ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. « École centrale d'Angers », an IV – VII. « Extrait du registre des délibérations du Conseil général de l'école centrale de Maine-et-Loire », f°92.

³¹⁴ *Ibid.* « Lettre des professeurs de l'école centrale du département de Maine-et-Loire au citoyen Moreau, commissaire du directoire exécutif », 20 nivôse an VI, f°29.

³¹⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Lettre de Charles Montault, évêque d'Angers au citoyen Préfet de Maine-et-Loire », 26 nivôse an XII, f°1.

³¹⁶ *Ibid.* « Les Professeurs et bibliothécaire de l'École centrale du département de Maine-et-Loire au Préfet du même département », 14 messidor an IX.

³¹⁷ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre des professeurs de l'école centrale aux administrateurs du département », 29 frimaire an VII et *Ibid.* « Lettre du citoyen Braux, bibliothécaire aux administrateurs du département », 2 nivôse an VII.

³¹⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. *op. cit.* « Extrait du registre des délibérations du Conseil général de l'école centrale de Maine-et-Loire », f°92.

³¹⁹ *Ibid.* « État des sommes dues pour les professeurs des écoles centrales », 9 vendémiaire an V, f°41.

³²⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Lettre du conservateur de la bibliothèque centrale de Maine-et-Loire », 21 février 1806.

conservées dans les archives relèvent qu'il participait également aux acquisitions des ouvrages³²¹. Il fournit des ouvrages de sa propre bibliothèque pour combler les lacunes de la bibliothèque de l'école centrale³²². Ainsi, il est probablement nommé conservateur de la bibliothèque centrale en remplacement du bibliothécaire précédent, le citoyen Braux. Il peut aussi prendre à sa charge la volonté de gérer la bibliothèque, sans en avertir préalablement le bibliothécaire, Pierre Braux et les employés de la bibliothèque Locatelli et Guillotteau. En effet, on observe dans une lettre de Locatelli, datée du 25 nivôse an VII (16 janvier 1799) :

*« Il est encore un autre abus que je crois devoir mettre sous vos yeux. Les sieurs professeurs viennent d'enjoindre au facteur de la poste de leur apporter directement tous les paquets et livres qui seroient adressés à la Bibliothèque de l'école centrale »*³²³.

Il existe également un concierge chargé de veiller sur la bibliothèque :

*« Le concierge de l'Evêché, chargé par les professeurs de l'école centrale de veiller sur la bibliothèque, conduira toutes les personnes qui auront affaire à moi [Charles Montault, évêque d'Angers], et veillera sur le dépôt des livres, de manière a ce qu'on n'y touche »*³²⁴.

Ce concierge est le citoyen Prime.

De plus, les employés des dépôts littéraires sont aussi des professeurs à l'école centrale. Le conservateur des dépôts nationaux, Merlet-la-Boulaye est professeur de grammaire générale à l'école centrale³²⁵. L'école centrale fut transformée en lycée en l'an XII (1803-1804).

³²¹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. *op. cit.*

³²² *Ibid.* « Remboursement d'ouvrages livrés par Toussaint Grille », f°61.

³²³ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Lettre de Locatelli, employé de la bibliothèque nationale aux citoyens administrateurs », 25 nivôse an VII.

³²⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Lettre de Charles Montault, évêque d'Angers au citoyen Préfet de Maine-et-Loire », 26 nivôse an XII, f°1.

³²⁵ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. *op. cit.* « Liste des professeurs de l'école centrale du département de Maine-et-Loire », f°21.

3.2. La bibliothèque de l'école centrale de Nantes

La bibliothèque de l'école centrale de Nantes fut installée à la maison de l'Oratoire, selon Luce Courville³²⁶. Une lettre datée de l'an IX (1800-1801) évoque un « *cabinet de physique et d'histoire naturelle* »³²⁷ qui doit y être attaché. Cette bibliothèque est composée des collections de l'ancienne bibliothèque de la ville de la maison de l'Oratoire et des ouvrages saisis dans les maisons religieuses et chez les émigrés³²⁸. Cependant, les locaux apparaissent comme délabrés, tel que les présentent le concierge de la bibliothèque dans une lettre :

« *vous donne avis qu'il pleut dans différens endroits de la maison, sur toute dans l'église, causé par défectuosité du clocher qui endommage beaucoup la charpente et le lambris* »³²⁹.

Des réparations sont donc nécessaires dans les locaux de la maison de l'Oratoire. Les bibliothécaires des écoles centrales doivent enrichir leurs collections avec de nouvelles acquisitions. En effet, une lettre adressée aux écoles centrales le révèle :

« *Cet ouvrage [une Méthode pour apprendre à lire aux enfants] a été approuvé par le Conseil d'instruction publique, et compris dans la liste officielle des ouvrages élémentaires* »³³⁰.

Ces acquisitions des ouvrages élémentaires ont-elles été effectuées ? Une lettre du Ministre de l'Intérieur, datée du 18 thermidor an 5 (5 août 1797), répond à cette question. Effectivement, des cahiers sont envoyés au département et le ministre indique « *les précédens envois des autres livres élémentaires* »³³¹. Certains livres élémentaires sont cités comme le *Catéchisme français* ou la *Grammaire de l'Homond*.

« *Ces livres, comme il vous a été dit, doivent être déposés dans votre bibliothèque centrale, [...] afin qu'ils soient toujours à la connaissance des instituteurs ou des élèves qui voudront s'en procurer* »³³².

Les livres élémentaires sont envoyés aux bibliothécaires et le Ministre de l'Intérieur accuse certains de ces bibliothécaires de garder ces livres pour son compte. Cependant, les traces que nous avons de ces ouvrages sont difficilement évaluables et

³²⁶ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

³²⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départemens », 1^{er} prairial an IX.

³²⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Bibliothèque publique », f°3.

³²⁹ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623, *op. cit.* « Lettre du citoyen Nacquefaire, adjoint bibliothécaire », 24 vendémiaire, f°25.

³³⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 615. *op. cit.* « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux écoles centrales », 5 messidor an 7, f°2.

³³¹ *Ibid.* « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département », 18 thermidor an 5, f°5.

³³² *Ibid.*

cette accusation ne peut pas être vérifiée avec les sources qui sont à notre disposition.

Le cabinet de physique de l'école centrale de Nantes dépend en grande partie des soins du professeur de physique³³³. Le bibliothécaire de l'école centrale est Sébastien François Bonnard du Hanlay, chargé des dépôts littéraires de la ville de Nantes. Par ailleurs, le citoyen Nacquefaire a été nommé « *concierge de l'École et, de plus, occupé à tenir la Bibliothèque propre* »³³⁴.

3.3. La bibliothèque de l'école centrale de Rennes

Au début de l'année 1796, il est prévu que la bibliothèque de l'école centrale de la ville de Rennes, installée dans l'ancien collège³³⁵, soit composée de l'ensemble des bibliothèques et des dépôts qui se trouvaient au Museum et ceux qui restaient encore au couvent des Carmélites, car les bâtiments du couvent furent vendus le 2 vendémiaire an IV (24 septembre 1795)³³⁶.

Le transport des livres s'effectue du 12 pluviôse au 9 ventôse an IV (1^{er} au 28 février 1796)³³⁷. Les bibliothécaires sont aidés par les soldats républicains. Selon l'historien Jean Toravel, Pierre Michel Le Sage emportait les livres du Muséum et Félix-Alexis Mainguy réceptionnait les ouvrages à l'ancien collège. Le transport était effectué par des soldats et les ouvrages étaient « *mis dans des sacs* » transportés par des « *chariots d'ambulances* »³³⁸, car le bibliothécaire précise qu'ils ne pouvaient pas faire autrement. Félix-Alexis Mainguy évoque cette installation dans un « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », daté de l'an VIII (1799-1800) :

« *Le 23 germinal an 4 [12 avril 1796], nous reçumes ordre du Département de transporter, dans le bâtiment destiné à l'École centrale, tous les dépôts littéraires, qui étaient placés en différentes salles au ci-devant évêché, pour les céder au général Simon* »³³⁹.

³³³ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départemens », 1^{er} prairial an IX.

³³⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623, *op. cit.* « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Loire Inférieure », 6 messidor an 5.

³³⁵ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 20.

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

³³⁹ *Ibid.*

Cependant, l'argent manque pour restaurer les bâtiments délabrés de l'ancien collège et ces derniers sont occupés par trois cents soldats de la garde républicaine, comme l'indique la cession des ouvrages de la bibliothèque au général Simon. Malgré cela, Pierre Michel Le Sage et Félix-Alexis Mainguy classent et trient les livres et ouvrent la bibliothèque en l'an VII de la République (1799), selon l'historien Jean Toravel. La bibliothèque s'ouvre au public les jours impairs, alors que la bibliothèque du Présidial ouvre les jours pairs.

Le 21 septembre 1796, Félix-Alexis Mainguy est nommé « *bibliothécaire public de l'École centrale* »³⁴⁰. Il est aussi responsable de la bibliothèque du Présidial. Cependant, loin d'un travail de service public au moins jusqu'à l'année 1799, il trie, classe les ouvrages et effectue des acquisitions. Il est confronté au service public seulement pour la bibliothèque du Présidial avant 1799. Ensuite, il travaille tous les jours puisque les bibliothèques ouvrent un jour sur deux, chacune à leur tour.

Félix-Alexis Mainguy est également professeur de diplomatie, de paléographie et de bibliographie à l'école centrale. Il propose de le faire gratuitement, selon l'historien Jean Toravel³⁴¹. En l'an V et l'an VII, il fait partie du conseil d'administration composé de trois professeurs et chargé de surveiller et recruter le corps enseignant. Pierre Michel Le Sage est nommé sur concours professeur de grammaire générale, le 17 nivôse an V (6 janvier 1797)³⁴². Il est remplacé en tant que commissaire bibliographe par le citoyen Ollivault.

Les bibliothèques des écoles centrales sont supprimées en 1802 et l'idéal révolutionnaire d'instruction pour toute la population n'est pas atteint. Dans les régions de l'Ouest de la France, les élèves sont confrontés au contexte des guerres intérieures et européennes. En effet, les professeurs des écoles centrales du département de Maine-et-Loire déclarent :

« *La plupart des jeunes gens, ayant atteint l'âge de seize ans, & étans obligés, du moins dans ce département, de faire les services dans la garde nationale, ils se verront forcés de renoncer à des études qui demandent un travail assidu & une application soutenue* »³⁴³.

Ils ajoutent :

³⁴⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 21.

³⁴¹ *Ibid.*

³⁴² *Ibid.*

³⁴³ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. *op. cit.* « Lettre des professeurs des écoles centrales du département de Maine-et-Loire aux administrateurs du département », 24 germinal an IV, f°19.

« Il n'est pas donné à la nature de l'homme de s'élever tout-à-coup des plus petites aux plus grandes conceptions »³⁴⁴.

L'expérience de l'ouverture des bibliothèques des écoles centrales, utilisant les fonds confisqués lors des saisies révolutionnaires et conservées dans les dépôts littéraires, est limitée dans le temps et dans le service public que les bibliothécaires offrent aux habitants de la ville. Les bibliothécaires sont confrontés à l'immensité des collections des dépôts littéraires, ainsi qu'aux problèmes de financement qui ne les autorisent pas à recevoir des aides bibliothécaires dans certains cas. Par ailleurs, les collections présentes dans les bibliothèques des écoles centrales sont majoritairement théologiques et des acquisitions sont nécessaires.

Cependant, les bibliothécaires affirment également leur volonté de mettre à la disposition des publics lettrés ce savoir. Les bibliothèques des écoles centrales sont à l'origine de la création des premières bibliothèques municipales, ancêtres de nos bibliothèques actuelles.

³⁴⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. *op. cit.* « Lettre des professeurs des écoles centrales du département de Maine-et-Loire aux administrateurs du département », 20 vendémiaire an VI, f°28.

III – LES BIBLIOTHÉCAIRES DES VILLES D'ANGERS, NANTES ET RENNES ET LA CRÉATION DES PREMIÈRES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (1804 – VERS 1850)

La période révolutionnaire (1789-1802) apporte des changements pour les bibliothécaires, et particulièrement dans les villes de l'Ouest de la France où ils sont confrontés aux troubles provoqués par les guerres de Vendée et la Chouannerie. Les employés des dépôts littéraires, puis des bibliothèques des écoles centrales sont aussi bien des hommes de lettres que des catalogueurs ayant seulement pour connaissances le français et le latin. Les administrateurs des districts ont nommé des hommes qui possèdent des savoirs littéraires et des savoirs scientifiques, et des hommes de peine ou des aides qui effectuent un travail de conservation et de manutention des ouvrages.

Les décrets pris au cours de cette période ont tendance à normaliser les pratiques en bibliothèque et dans les dépôts littéraires, créant les prémices d'une professionnalisation.

Sous la Révolution française, le paysage des bibliothèques change pour prendre progressivement la forme des bibliothèques que l'on connaît aujourd'hui, comme l'annonce François-Valentin Mulot, ancien bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, dans un *Mémoire sur l'état actuel de nos bibliothèques*, daté du 30 nivôse an V (19 janvier 1797) :

*« Malgré tous ces attentats dont nous sommes redevables à l'odieuse et dominatrice ignorance, nous pouvons nous applaudir d'avoir conservé, dans ce genre, des richesses immenses qui, si elles sont distribuées bientôt avec l'intelligence que nous devons attendre de ceux qui sont à la tête de l'instruction publique, pourront encore vivifier le génie, ranimer les sciences, ressusciter les lettres, aviver les arts, et réparer une grande partie des maux que leur ont fait souffrir les vandales de notre siècle »*³⁴⁵.

Cet idéal a animé les décisions des bibliothécaires au cours de la période révolutionnaire et a contribué à la mise en place des bibliothèques municipales. Ainsi, le XIX^e siècle ne peut qu'être celui d'une reconstruction. C'est à force d'essais et de tâtonnements que ces bibliothèques municipales se sont installées dans les villes, pour devenir des lieux dont le but est d'accueillir un public et de

³⁴⁵ MULOT, François-Valentin. *Mémoire sur l'état actuel de nos bibliothèques*. Paris : de l'imprimerie de Renaudière, 1797, p. 17-18.

partager les savoirs encyclopédiques conservés dans les anciens dépôts littéraires. Les bibliothécaires des générations pré-révolutionnaire et révolutionnaire laissent leurs places à des bibliothécaires qui ont un début de formation et la volonté de normaliser les pratiques. Ces bibliothécaires composent-ils deux générations différentes ou ne sont-ils pas issus de cette génération de l'Ancien Régime dont les pratiques évoluent sous la période révolutionnaire ?

A) LES BIBLIOTHÉCAIRES DES VILLES D'ANGERS, NANTES ET RENNES : L'INSTALLATION DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^E SIÈCLE

Entre 1798 et 1803, les premières bibliothèques publiques qui deviennent des bibliothèques municipales. Ces dernières se créent dans les villes de l'Ouest, grâce aux collections des dépôts littéraires et des bibliothèques des écoles centrales. Ces installations sont lentes et difficiles. Le service public se met en place progressivement. Les bibliothécaires sont confrontés à l'éparpillement des fonds, aux difficultés d'inventaires, à la prédominance des livres théologiques et aux problèmes financiers de la période. Tout au long du XIX^e siècle, les bibliothécaires oeuvrent pour leur installation.

1. Les bibliothèques publiques et la création des bibliothèques municipales dans les villes de l'Ouest

Les révolutionnaires sont souvent perçus comme des destructeurs des oeuvres d'art et du patrimoine, selon l'historienne Catherine Dherent³⁴⁶. Cependant, ils ont conservés les pratiques de la lecture en essayant d'apporter la culture et l'instruction à un large public et à ce que les contemporains appellent « les masses ». Cette expression désigne le peuple en général qui est non-instruit et agit collectivement. L'idée de mise en place d'une bibliothèque publique par département fait son chemin dans la tête des bibliothécaires pendant toute la période révolutionnaire. De nombreux décrets l'évoquent, de la création d'une bibliothèque par district jusqu'à la création effective des bibliothèques des écoles

³⁴⁶ DHERENT, Catherine. *op. cit.*

centrales. Ces établissements publics doivent regrouper tous les savoirs connus pour l'instruction de tous les publics. Cet idéal révolutionnaire n'est, cependant, jamais atteint au cours de la période, car les bibliothèques ne sont ouvertes qu'à des hommes de lettres et à une élite intéressée par les ouvrages saisis majoritairement dans les bibliothèques des communautés religieuses ; c'est-à-dire des ouvrages composés de thèmes théologiques dans une grande majorité.

1.1. Le choix des locaux

Le décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) met à la disposition et sous la surveillance de la municipalité les bibliothèques des anciennes écoles centrales, « où ces écoles avaient été établies »³⁴⁷. Cependant, cette clause ne fut pas toujours suivie. En effet, au cours de la période révolutionnaire, des bibliothèques ouvrent déjà leurs portes à un public d'hommes de lettres, comme la bibliothèque du Présidial, aussi appelée bibliothèque des avocats à Rennes. Cette bibliothèque, déjà semi-publique sous l'Ancien Régime, garde cette caractéristique pendant la période et côtoie la bibliothèque de l'école centrale. La ville de Rennes possède donc deux bibliothèques publiques, ou semi-publiques.

Le décret du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), relatif à l'établissement de bibliothèques publiques dans les districts³⁴⁸, a posé l'idée d'une bibliothèque publique et les bibliothécaires recherchent de locaux dans les villes des districts, comme dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes.

Les citoyens de la ville d'Angers demandent l'ouverture d'une bibliothèque publique depuis l'année 1791, comme en témoigne une pétition relative à cette création :

*« L'utilité et la nécessité indispensable d'une bibliothèque publique sentie et demandée par un très grand nombre de bons citoyens à la municipalité d'Angers, l'ont déterminée à vous présenter une pétition »*³⁴⁹.

Cette pétition est signée par l'employé des bibliothèques, le citoyen Ollivier. La ville d'Angers, qui possédait majoritairement des bibliothèques semi-publiques sous

³⁴⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départemens », 22 septembre 1805.

³⁴⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 7 L 208. « Enseignement : Instruction publique ». *Décret de la Convention nationale, relatif à l'établissement des Bibliothèques publiques dans les Districts*. Angers : imprimerie nationale, chez MAME, 26 germinal an II.

³⁴⁹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Pétition adressée à Messieurs les administrateurs du directoire du département de Maine-et-Loire », 1^{er} juin 1791.

l'Ancien Régime, ouvre une première bibliothèque publique dans les locaux de l'évêché à partir de 1798 ; c'est une annexe de la bibliothèque de l'école centrale, séparée des locaux de l'école centrale. En l'an XII (1803-1804), les locaux de l'école centrale, ou l'ancienne maison du Grand Séminaire, devait accueillir l'ensemble des bibliothèques :

*« Tendant à former, dans la maison du Grand Séminaire, la collection de tous les établissements scientifiques & littéraires, [...] la bibliothèque de l'école centrale établie dans une partie des bâtiments de l'Evêché, sera transportée dans les salles de l'école centrale »*³⁵⁰.

Dans une lettre datée du 26 ventôse an XI (17 mars 1803), l'évêque d'Angers Charles Montault précise :

*« L'exposant a l'honneur de vous observer que rien n'est plus facile que le transport de cette bibliothèque. Les immenses bâtiments de l'école centrale offrent des salles grandes et commodes où elle sera beaucoup mieux placée sous tous les rapports qu'à l'Evêché »*³⁵¹.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que ce local n'est pas suffisant pour accueillir l'ensemble des ouvrages répartis entre les deux bibliothèques publiques. L'évêque d'Angers n'est pas objectif dans sa lettre, puisque la bibliothèque gêne son passage et ses activités au sein de l'évêché. Effectivement, il ajoute :

*« Une maison publique convient peu à ma place et au genre d'affaires qui s'y traitent »*³⁵².

Par conséquent, les lecteurs doivent faire face à la disparité des locaux et le choix de l'ouverture d'une bibliothèque publique unique se porte sur le Grand Séminaire d'Angers, aussi appelé le Logis Barrault, ancien hôtel particulier du XV^e siècle. Selon l'historien Philippe Vallas³⁵³, après le transport des livres et l'installation de la bibliothèque municipale, elle ouvre ses portes au public à partir de l'année 1804.

Dans la ville de Nantes, il existe théoriquement deux bibliothèques publiques : la bibliothèque de la maison de l'Oratoire, ouverte depuis 1753, et la bibliothèque

³⁵⁰ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Lettre du Préfet du département de Maine-et-Loire », 23 ventose an XII.

³⁵¹ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Lettre de Charles Montault évêque d'Angers au Préfet du département », 26 ventôse an XI.

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ VALLAS, Philippe. « La bibliothèque municipale d'Angers ». In : *Histoire des bibliothèques françaises, tome 3. op. cit.* pp. 247-251.

de l'école centrale. Ces deux bibliothèques n'en forment en réalité qu'une seule. Les collections de l'ancienne bibliothèque de la ville constituent le fonds de la bibliothèque de l'école centrale, située à la maison de l'Oratoire. Le 26 février 1809, une bibliothèque municipale est inaugurée dans la ville de Nantes : la bibliothèque dite « *impériale* », selon Luce Courville³⁵⁴. Elle se situe dans les halles de blé, près de la place Impériale. Cependant, bien que des travaux aient été entrepris dès l'année 1806 afin d'accueillir les ouvrages de la bibliothèque municipale³⁵⁵ et que le local de « *la halle Neuve* », ou « *Palais Marchand* »³⁵⁶ ait été choisi en l'an XIII (1804-1805), il y eut une bibliothèque publique à la maison de l'Oratoire avant cette ouverture, comme le démontre le dépouillement des archives de la ville. Cette bibliothèque accueille des hommes de lettres et des savants. Le transport des livres vers les halles commence dès 1807.

En 1807, selon un rapport, dressé par le bibliothécaire Émile Péhant en 1853, le maire de Nantes Bertrand-Geslin a obtenu un décret impérial qui « *centralisait au chef-lieu de la Loire inférieure toutes les bibliothèques publiques éparses dans le département* »³⁵⁷. Les salles de la maison de l'Oratoire étaient insuffisantes pour accueillir ces nouveaux ouvrages.

Dans la ville de Rennes, il existe deux bibliothèques publiques ou semi-publiques à partir de l'année 1799 : la bibliothèque de l'école centrale et la bibliothèque du Présidial. Selon l'historien Jean Toravel, le 30 fructidor an IX (17 septembre 1801), le Ministre de l'Intérieur décide de dresser le devis de l'installation de la bibliothèque publique au-dessus de l'ancien Présidial. Cette volonté d'établir une bibliothèque publique unique est évoquée à plusieurs reprises par le bibliothécaire Félix-Alexis Mainguy, qui indique, en l'an IX, que « *la pénurie en finances ne l'a pas permis jusqu'à présent, mais nous paraissions toucher à des tems plus heureux* »³⁵⁸. Les livres transférés dans les locaux de l'école centrale doivent être évacués le 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1803), en raison de l'installation du Lycée dans l'ancien collège. Cependant, les bibliothécaires rencontrent un problème de place. Les livres ne peuvent pas tous être accueillis dans les locaux qui doivent accueillir la nouvelle bibliothèque publique³⁵⁹. Le Lycée créé dans les locaux de l'école centrale garde une partie de ces collections, le grand séminaire en

³⁵⁴ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

³⁵⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre du maire de la ville de Nantes au Préfet du département », 30 juin 1806.

³⁵⁶ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

³⁵⁷ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque municipale de Nantes au ministère de l'Instruction publique et des cultes », 5 juillet 1853.

³⁵⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

³⁵⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 24.

obtient une autre partie et certains ouvrages sont vendus afin d'obtenir les fonds nécessaires aux travaux d'aménagement de la bibliothèque municipale, à partir du 23 décembre 1803.

1.2. L'état général des collections des bibliothèques publiques

Le ministre de l'Instruction publique souligne à plusieurs reprises les difficultés engendrées par le fait que les bibliothécaires ne peuvent communiquer que les livres qui proviennent des dépôts littéraires de la ville. Selon l'historienne Hélène Richard, ces dépôts ont été réduits. Les ouvrages qui intéressaient les bibliothèques parisiennes ont été confisqués et un certain nombre d'entre eux ont été restitué aux émigrés au début du XIX^e siècle. La majorité des ouvrages qui constituent les fonds des bibliothèques municipales sont des ouvrages théologiques, selon les historiens. Est-ce le cas des collections des bibliothèques de l'Ouest ?

Les collections ne sont pas toujours appropriées aux attentes du public des villes d'Angers, Nantes et Rennes. Par exemple, le ministère de l'Instruction publique observe :

*« Dans telle ville où l'on étudie la médecine, la bibliothèque n'est riche qu'en théologie ; dans telle autre où fleurissent les sciences exactes, on n'a que des livres de belles-lettres »*³⁶⁰.

Dans la ville de Rennes, il existe deux collections principales en 1799 : celle de l'école centrale, qui est composée de douze à quinze mille ouvrages, et celle du Présidial, qui en compte deux mille six cents quarante et les manuscrits sont au nombre de 135 volumes, selon les comptes effectués par Félix-Alexis Mainguy³⁶¹. Ce dernier évoque les collections futures de la bibliothèque en l'an VIII (1799-1800) en ces termes :

« La Bibliothèque du départemens d'Ille-et-Vilaine, nous pouvons l'assurer, citoyens administrateurs, sera composée de tout ce que l'Antiquité et le Moyen Âge ont fourni de meilleur, et même, en grande partie, des productions littéraires et

³⁶⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.

³⁶¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

scientifiques qui se rapprochent de nous. Les dépôts des monastères abondent en littérature grecque et latine. On y trouve beaucoup d'anciennes éditions »³⁶².

En effet, Barthélémy Mercier de Saint-Léger affirmait que « *si par une révolution imprévue tous les livres venoient à périr, à l'exception de ceux qui sont sortis des Cloîtres, ceux-ci suffiroient seuls pour diminuer les regrets sur la perte des autres* »³⁶³. Cependant, les archives mettent davantage en avant les collections acquises chez les émigrés, car elles étaient plus proches des Lumières et étaient composées d'éditions plus modernes. Félix-Alexis Mainguy écrit qu'il trouve beaucoup d'ouvrages de théologie et d'ascétisme dans les collections provenant des communautés religieuses³⁶⁴. Il ajoute :

*« Notre bibliothèque du département offre une immensité de livres, mais presque rien de moderne. Tout ce qui est nouveau, depuis 20 à 30 ans, dans les sciences et les arts, est presque étranger à nos dépôts littéraires »*³⁶⁵.

Félix-Alexis Mainguy présente les principales thématiques d'ouvrages existant dans les dépôts littéraires : la théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts (les sciences mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la médecine, la logique-métaphysique, l'astronomie, la morale, l'économie, la politique, les arts libéraux, les arts mécaniques et l'art militaire) et les Belles-lettres (la grammaire, la rhétorique, la poétique, la philologie, la polygraphie et les transactions philosophiques)³⁶⁶. En mettant à part l'importance des ouvrages théologiques, héritage des bibliothèques des maisons religieuses, il faut noter la présence de nombreux ouvrages de droit ou de jurisprudence dans la bibliothèque publique de la ville de Rennes. Ce constat n'est pas étonnant car la ville de Rennes comporte une école de droit et un barreau qui « *ont toujours tenu en France un des premiers rangs* »³⁶⁷. Par ailleurs, la bibliothèque des avocats, première bibliothèque publique de la ville, est composée d'« *une collection pretieuse & complete de tout ce qui concerne le droit canonique & civil* »³⁶⁸, selon un état des dépôts littéraires, daté du 24 prairial an IX (13 juin 1802) et rédigé par Félix-Alexis Mainguy.

Les collections de la bibliothèque de la ville de Rennes se sont considérablement augmentées au début du XIX^e siècle, car elle est passée de 17 640 ouvrages imprimés et

³⁶² Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

³⁶³ MERCIER DE SAINT-LÉGER, Barthélémy. *Lettre à un ami, sur la suppression de la charge de bibliothécaire du roi*, *op. cit.*

³⁶⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. « Affaires culturelles : Bibliothèque municipale de Rennes », 1811 – 1899. « Lettre du Maire de Rennes à Monsieur le Préfet », 21 août 1816.

³⁶⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département présenté au citoyen Borie, préfet ; par Félix Mainguy bibliothécaire », 24 prairial an IX.

135 volumes manuscrits en l'an VIII (1799-1800) à près de 30 000 volumes en 1821³⁶⁹.

La bibliothèque de la ville de Nantes compte, quant à elle, 23 443 volumes imprimés et manuscrits, pour l'année 1813³⁷⁰. La première division (théologie, histoire, géographie, arts), compte 13 464 volumes imprimés et manuscrits dont 6 460 volumes appartiennent à la classe théologique, soit presque la moitié du total de cette division. Elle constitue la classe la plus considérable en nombre de volumes et elle occupe le plus grand nombre d'armoires (18) en 1816³⁷¹. Ce constat n'est pas étonnant en raison de la grande proportion des collections des bibliothèques saisies dans les communautés religieuses. La deuxième division (sciences et législation) compte 7 956 volumes et la troisième division (belles-lettres, beaux arts, romans, philologie) en dénombre 2 023. On peut penser que le nombre de volumes au sein de la bibliothèque a considérablement augmenté, car elle serait composée d'environ 30 000 volumes en 1816, selon son bibliothécaire Mathurin Guillet³⁷². Cependant, une lettre, adressée au maire de la ville de Nantes par François-Auguste Bar, bibliothécaire de la ville, et datée du 23 février 1815, indique le chiffre de 24 000 volumes, où on trouve des doubles, des triples et des quadruples exemplaires³⁷³. Une augmentation aussi importante ne peut pas avoir lieu au cours d'une seule année. Dans les archives, il n'y a aucune trace d'un événement ou d'un legs qui aurait pu provoquer une telle augmentation.

La bibliothèque de la ville d'Angers est composée d'environ 25 000 volumes en 1813³⁷⁴ et les collections ne cessent d'augmenter tout au long du XIX^e siècle. La bibliothèque est aussi constituée de cinq cents manuscrits, selon le bibliothécaire Toussaint Grille³⁷⁵.

Les bibliothèques municipales sont composées de mobiliers adaptés et de décors. Par exemple, la bibliothèque municipale de la ville de Nantes est connue pour les soixante ou soixante-dix bustes d'hommes célèbres, sculptés par M. Debay

³⁶⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Lettre au Ministre de l'Intérieur », 19 septembre 1821.

³⁷⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Total des volumes de la bibliothèque publique de la ville de Nantes », 7 janvier 1813, f°1.

³⁷¹ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ *Ibid.* « Lettre du bibliothécaire François Bar au maire de la ville de Nantes », 23 février 1815.

³⁷⁴ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. *op. cit.* « Bibliothèque par Toussaint Grille ».

³⁷⁵ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers ... op. cit.*

³⁷⁶ Archives municipales de Nantes, 2 R 516. « Bibliothèque : bâtiment et mobilier », 1806-1942. « Dépenses municipales et communales », 23 juillet 1806.

, qui décorent la salle de lecture, ainsi que deux globes³⁷⁷. Par ailleurs, des tableaux ornent les deux vestibules de l'entrée de la bibliothèque. La table du bibliothécaire est disposée sur une estrade, entre les deux portes intérieures³⁷⁸. En 1813, elle est aussi constituée de cinquante-huit armoires de huit rayons chacune, dont chaque rayon peut recevoir cinquante volumes in octavo. Dans la bibliothèque de la ville de Nantes, deux galeries latérales bordent la salle de lecture et des livres y sont conservés contre le mur. La salle de lecture est composée de trois grandes tables et de soixante-douze chaises, selon un rapport du bibliothécaire Mathurin Guillet, en 1816. Par ailleurs, les médailles ont été réunies à la bibliothèque municipale de la ville d'Angers avant 1838, selon le bibliothécaire Toussaint Grille³⁷⁹.

Ces collections, installées par les bibliothécaires dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes, sont destinées à être accessibles à un public.

1.3. L'ouverture des bibliothèques au public

Les dépôts littéraires de la fin de la période révolutionnaire ne sont pas ouverts au public, pour la majorité d'entre eux. Effectivement, un « Rapport des citoyens commissaires » des dépôts littéraires de la ville de Nantes, précisait, en l'an III de la République (1794-1795) :

*« des citoyens qui regrettent de ne pouvoir déjà [...] consulter [les collections] et les faire servir à leurs recherches »*³⁸⁰.

A travers l'évocation de « recherches », nous pouvons observer que le public interpellé dans cette phrase correspond à une élite lettrée et érudite.

Par ailleurs, les bibliothèques des écoles centrales n'ouvraient pas toutes leurs portes non plus. En effet, c'est le cas pour la bibliothèque de l'école centrale de Rennes selon un rapport de son bibliothécaire Félix-Alexis Mainguy :

*« Le 23 germinal an 4, nous reçumes ordre du département de transporter, dans le bâtiment destiné à l'école centrale, tous les livres qui étaient placés en différentes salles au ci-devant évêché. Depuis cette époque, ils gémissent dans la poussière, & attendent leur résurrection »*³⁸¹.

³⁷⁷ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

³⁷⁸ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

³⁷⁹ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers ... op. cit.*

³⁸⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Rapport des Citoyens Commissaires nommés pour l'inventaire des livres des bibliothèques nationales », 19 frimaire an III, f°36.

³⁸¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. *op. cit.* « État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.

Ainsi, le ministre de l'Instruction publique affirme dans une lettre écrite aux préfets des départements :

*« Les bibliothèques publiques des départements sont depuis quarante ans dans une situation qu'on peut appeler provisoire, [...] ce sont bien souvent des dépôts de livres plutôt que des bibliothèques »*³⁸².

Cependant, les états des bibliothèques de villes d'Angers, Nantes et Rennes, effectués par les bibliothécaires dans la première moitié du XIX^e siècle, semblent contredire cette situation. En effet, la bibliothèque municipale de la ville de Rennes apparaît dans la correspondance des bibliothécaires avec leur municipalité comme *« extraordinairement fréquentée pendant 9 à 10 mois de l'année ; les écoles de droit, de médecine, les cours royales, les tribunaux y amènent ordinairement plus de cent personnes par jour »*³⁸³.

On peut se demander si le bibliothécaire n'exagère pas cette situation dans l'espoir d'obtenir des aides et des subventions. Une lettre de Félix-Alexis Mainguy, datée de 1823, confirme que la bibliothèque accueille ordinairement de cent cinquante à deux cent lecteurs³⁸⁴. La bibliothèque municipale de la ville de Nantes, quant à elle, ouvre ses portes à un public large, trois jours par semaine à partir de l'année 1810, d'après une lettre du maire, Jean-Baptiste Bertrand-Geslin (1770-1843)³⁸⁵. Elle peut accueillir quatre-vingt lecteurs. Le maire précise qu'elle *« a souvent reçu ce nombre et particulièrement les jours d'été »*. En hiver, elle ouvre ses portes à quarante ou cinquante lecteurs par jour. Les changements d'horaires d'ouverture sont reportés dans un document présenté en annexe 4³⁸⁶.

Depuis un règlement, établi le 1^{er} octobre 1811, la bibliothèque municipale de la ville de Rennes est ouverte tous les jours de la semaine excepté le jeudi, le dimanche et les jours de fêtes. Le jeudi est un jour réservé à l'entretien des livres, mais l'établissement est ouvert pour les visites ou les études d'une élite studieuse, comme le précise le bibliothécaire Dominique Maillet, en 1830 :

³⁸² Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.

³⁸³ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Lettre au Ministre de l'Intérieur », 16 septembre 1821.

³⁸⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 50. « Affaires culturelles ». « Lettre de Félix Mainguy, conservateur des livres de la bibliothèque de Rennes à monsieur le Baron de Bonnaire, préfet du département », 22 janvier 1813.

³⁸⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Maire de la ville au Préfet du département », 7 janvier 1813.

³⁸⁶ cf. p. 156

« Le jeudi est d'une nécessité indispensable pour cette opération. Les dames de la ville profitent de ce jour-là pour visiter l'établissement, voir les gravures & autres objets d'art qu'il contient [...]. Ainsi, il n'est pas exact de dire que la bibliothèque soit fermée le jeudi. Elle ne l'a jamais été, depuis mon administration, pour les personnes studieuses qui ont voulu venir y faire des recherches »³⁸⁷.

Cette élite studieuse qui est autorisée par le bibliothécaire à venir effectuer des recherches, même en période de fermeture théorique est le public habituel de cette bibliothèque, car sans les étudiants la bibliothèque est déserte, comme en temps de vacances, par exemple³⁸⁸. De plus, Dominique Maillet ajoute dans son rapport sur la bibliothèque municipale :

« D'ailleurs, cette bibliothèque ne doit pas être regardée comme un salon de lecture, mais comme le dépôt sacré des lettres et des sciences »³⁸⁹.

En 1823, le conservateur Félix-Alexis Mainguy informe la municipalité sur ces différents publics :

« La plupart sont des Avocats, élèves en droit, medecine, chirurgie, des vieillars & quelques gens oisifs. Les ouvrages qu'ils demandent ont rapport à leurs études ; & sont des ouvrages de droit sur-tout, medecine, chirurgie, botanique, histoire & littérature »³⁹⁰.

Dans la bibliothèque municipale de la ville d'Angers, qui ouvre quatre jours par semaine, le lecteur doit « être décevement vêtu »³⁹¹. Par ailleurs, l'accès réservé à une élite studieuse et lettrée est accentué par le fait que les collections ne sont pas en accès direct. Il faut, en effet, passer par le bibliothécaire pour consulter un ouvrage. Toutefois, cela est à nuancer pour la ville de Nantes. Effectivement, le bibliothécaire François Bar annonçait, dans une lettre datée du 23 février 1815, qu'il était « l'interprète des hommes studieux de cette ville »³⁹². Cependant, en 1830, le maire de la ville informe le préfet que « les individus qui fréquentent la bibliothèque sont de toutes les classes et de tous les états, mais particulièrement des avocats, des medecins, des mathematiciens, des litterateurs, des antiquaires, des seminaristes et quelques artisans ; mais surtout un grand nombre d'étudiants de l'âge de 14 à 20 ans »³⁹³. Le grand public, comme les

³⁸⁷ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Rapport du bibliothécaire Maillet », 30 août 1830.

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 50. *op. cit.* « Lettre de Félix Mainguy, conservateur des livres de la bibliothèque de Rennes à monsieur le Baron de Bonnaire, préfet du département », 22 janvier 1813.

³⁹¹ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers ... op. cit.*

³⁹² Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Lettre du bibliothécaire François Bar au maire de la ville de Nantes », 23 février 1815.

³⁹³ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Maire de la ville au Préfet du département », 7 janvier 1813.

« *enfants de la ville qui viendroient y lire des ouvrages de peu d'importance* »³⁹⁴, est toléré à la bibliothèque, mais le caractère sacré que le bibliothécaire prête à ses collections l'incite à préférer un public de savants et d'hommes de lettres, à l'image des bibliothèques sous l'Ancien Régime. Ce public composé d'érudits est également intéressé par les collections que les bibliothèques renferment.

2. Les bibliothécaires et leurs fonctions

Les municipalités des villes d'Angers, Nantes et Rennes nomment à la tête des bibliothèques municipales des bibliothécaires, ou des conservateurs. Leur traitement et leurs fonctions sont attribués par la municipalité.

2.1. Les nominations des bibliothécaires

Le décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) met à la disposition et sous la surveillance de la municipalité les bibliothèques publiques et les anciennes bibliothèques des écoles centrales. L'article 2 de ce décret évoque la nomination de leurs bibliothécaires qui portent le nom de « conservateurs ». Ainsi, l'article 2 promulgue :

*« Art. 2 – Il sera nommé par ladite municipalité un conservateur de la bibliothèque, dont le traitement sera payé aux frais de la commune »*³⁹⁵.

Les municipalités nomment les bibliothécaires qui étaient en charge des dépôts littéraires et des bibliothèques publiques. Effectivement, dans la ville de Rennes, le maire informe le préfet du département de ce qu'il a fait à cet égard :

*« J'ai nommé à la place de Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque publique de Rennes, vacante par la mort de M. Mainguy, dernier titulaire, Monsieur Bodin fils, avocat, précédemment adjoint à l'ancien Bibliothécaire de cette ville »*³⁹⁶.

Le dernier titulaire du poste de conservateur, ou « *bibliothécaire en chef* » de la bibliothèque publique de Rennes, avant Félix Bodin, était Félix-Alexis Mainguy,

³⁹⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Rapport du bibliothécaire Maillet », 30 août 1830.

³⁹⁵ ROBERT, Ulysse. *Recueil de lois, décrets, ordonnances, op. cit.*, p. 74.

³⁹⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Lettre du Maire de Rennes à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine », 11 octobre 1818.

responsable des dépôts littéraires sous la période révolutionnaire et chargé des deux bibliothèques publiques en 1799 : la bibliothèque de l'école centrale et la bibliothèque des avocats. Félix Bodin est le sous-bibliothécaire de Félix-Alexis Mainguy depuis le mois de juin 1810, selon l'historien Jean Toravel et le mémoire de recherche de Morgane Egea sur la naissance de la bibliothèque municipale³⁹⁷. Le procédé de succession du sous-bibliothécaire au bibliothécaire reste identique aux pratiques des bibliothèques de l'Ancien Régime, malgré l'approbation qui doit être donnée par la municipalité. Les bibliothécaires chargés des dépôts littéraires de la ville conservent souvent leurs fonctions dans les nouvelles bibliothèques publiques qui sont mises en place au début du XIX^e siècle. Cela peut s'expliquer par leur grande connaissance des fonds qu'ils ont inventoriés et le travail qu'ils ont accompli. En 1830, la bibliothèque municipale de la ville de Rennes est composée de deux bibliothécaires et d'un garçon de salle³⁹⁸.

Les historiens de la ville de Nantes attribuent le premier poste de conservateur de la bibliothèque publique au napolitain Gaetano Carcani (1731-?)³⁹⁹. Ce dernier était sous-bibliothécaire du bibliothécaire Bonnard depuis le 19 mars 1806, afin de l'aider dans le classement des ouvrages transportés aux halles⁴⁰⁰, et il était bibliothécaire lors de l'ouverture de la bibliothèque aux halles de blé en 1809 et jusqu'en 1811. Cependant, la première bibliothèque publique n'a pas ouvert ses portes en 1809 et le premier conservateur était le bibliothécaire chargé des dépôts littéraires sous la période révolutionnaire, Sébastien François Bonnard du Hanlay. En effet, une lettre révèle la nomination de Gaetano Carcani en remplacement de dom Bonnard, en 1807 :

« Arrêté du 26 juin 1807.

*Monsieur Carcani homme de lettre d'un mérite distingué et membre de l'académie de Naples vient de succéder à M. Bonnard démissionnaire, dans la place de bibliothécaire de notre ville »*⁴⁰¹.

En 1809, la bibliothèque de la ville de Nantes employait deux garçons de bibliothèque qui, selon Gaetano Carcani, étaient *« trop lents à cause de l'usage continuel qu'ils font de leurs lunettes »*⁴⁰². Il réclame plusieurs fois du personnel supplémentaire. En 1816, *« les employés de la bibliothèque se réduisent au bibliothécaire et au concierge. Un commis des bureaux de la mairie assiste aux heures*

³⁹⁷ EGEA, Morgane. *La naissance de la bibliothèque municipale à Rennes, 1793-1818. op. cit.*

³⁹⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Rapport du bibliothécaire Maillet », 30 août 1830.

³⁹⁹ Bibliothèque municipale de Nantes. *De l'Oratoire à Internet ... op. cit.*

⁴⁰⁰ Archives municipales de Nantes, 2 R 519. *op. cit.* « Lettre du maire de la ville de Nantes, Bertrand-Geslin », 29 mai 1807.

⁴⁰¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre à Monsieur le Préfet du département de la Loire inférieure », 24 juin 1807.

⁴⁰² Cité dans : COURVILLE, Luce. *op. cit.*

d'ouverture et fait fonction de sous-bibliothécaire »⁴⁰³. Le 24 février 1809, François Bar est nommé sous-bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Nantes, sous la direction de Gaetano Carcani⁴⁰⁴. Le concierge de la bibliothèque municipale était le sieur Robergeot, ou Robergeau jusqu'en 1809, date à laquelle il est remplacé par le sieur Jolliot⁴⁰⁵. Le sieur Robergeot était relieur. On peut donc supposer qu'il effectuait les réparations nécessaires aux livres, ainsi que sa fonction de concierge. Les archives le nomment « *gardien-relieur* ».

Le premier conservateur de la bibliothèque municipale d'Angers est Toussaint Grille (1766-1850), ancien professeur de belles-lettres à l'école centrale. Il est probable qu'il faisait partie d'une commission chargée des établissements publics de l'école centrale, puisque les dons d'ouvrages et les acquisitions pour la bibliothèque de l'école centrale passaient par ses mains, comme en témoignent les archives. Il fut nommé le 7 août 1805 comme conservateur de la bibliothèque municipale d'Angers, située au Logis Barrault⁴⁰⁶. Son neveu François-Joseph Grille (1782-1853) le remplaça à la tête de la bibliothèque en 1838. Le prédécesseur de Toussaint Grille était J. P. Braux, ancien bénédictin, responsable des dépôts littéraires de la ville sous la période révolutionnaire et bibliothécaire de l'école centrale. Il a été nommé conservateur de la bibliothèque publique⁴⁰⁷, répartie sur deux locaux : l'évêché et le Grand Séminaire, ou Logis Barrault.

Ces bibliothécaires nommés par la municipalité sont également sous les frais de cette dernière.

2.2. Le traitement des bibliothécaires

Au début du XIX^e siècle, le traitement des bibliothécaires est comparable à celui de la période révolutionnaire. En effet, les finances de l'État restent problématiques. Des ouvrages doubles et incomplets sont vendus par les municipalités afin d'entretenir les bibliothèques publiques de ces villes de l'Ouest

⁴⁰³ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁴⁰⁴ Archives municipales de Nantes, 2 R 519. *op. cit.* « Lettre de Bertrand Geslin, maire de la ville de Nantes, à M. Carcani, bibliothécaire », 24 février 1809.

⁴⁰⁵ *Ibid.* « Lettre de Bertrand Geslin, maire de la ville de Nantes, à M. Carcani, bibliothécaire », 23 août 1809.

⁴⁰⁶ GOHIER-SEGRÉTAIN, Claudie. *op. cit.*

⁴⁰⁷ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers ... op. cit.*

⁴⁰⁸ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Lettre au Ministre de l'Intérieur », 16 septembre 1821.

. Par exemple, dans un *Extrait des registres de la Mairie de la ville de Nantes* du 23 février 1809, il est précisé :

« Art. 2. Il [François-Auguste Bar] ne jouira d'aucun traitement en la dite qualité [de sous-bibliothécaire] ; mais en cas de vacance absolue de la place de bibliothécaire, cette place lui sera dévolue de droit ; et il jouira des emolumens qui y seront attachés, du jour de sa nomination »⁴⁰⁹.

Cependant, de nouvelles demandes de salaires voient le jour dans la correspondance des bibliothécaires avec les municipalités. Félix Bodin est payé 600 francs et « exprime le désir de le voir rétabli à ce taux, motivé sur l'importance et la multitude de ses occupations »⁴¹⁰, dans un extrait du registre des délibérations du conseil municipal lors de la séance du 27 mai 1820, mais cette demande est refusée. Le conservateur est payé 1 200 francs par an, alors que le garçon de la bibliothèque possède un salaire annuel de 300 francs⁴¹¹. Un franc est l'équivalent d'à peu près une livre. Cependant, il est difficile d'en apprécier le chiffre en raison de sa dépréciation. Les bibliothécaires des dépôts littéraires étaient payés cinq livres à la journée.

En 1813, le bibliothécaire de la bibliothèque municipale de la ville de Nantes était appointé à 1 800 francs et le concierge recevait 600 francs⁴¹².

Les bibliothécaires ont des fonctions spécifiques au sein des bibliothèques. Ces tâches sont les héritières de celles effectuées sous l'Ancien Régime, mais aussi des nouveautés procurées par l'installation des bibliothèques municipales.

2.3. Les fonctions attribuées aux bibliothécaires municipaux

La principale fonction des bibliothécaires au début du XIX^e siècle est d'enrichir leurs collections par des ouvrages nouveaux et contemporains. Pourtant, la grande majorité des collections s'enrichissent peu, car il fallait d'abord organiser tous les livres venant des dépôts littéraires⁴¹³. Ainsi, le bibliothécaire doit faire passer ses requêtes devant la municipalité de la ville, en ce qui concerne toute forme d'acquisition. Effectivement, nous l'observons d'après les correspondances effectuées avec la mairie de

⁴⁰⁹ Archives municipales de Nantes, 2 R 519. *op. cit.* « Extrait des registres de la mairie de la ville de Nantes », 23 février 1809.

⁴¹⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rennes : Séance publique », 27 mai 1820.

⁴¹¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 50. *op. cit.* « Lettre de Félix Mainguy, conservateur des livres de la bibliothèque de Rennes à monsieur le Baron de Bonnaire, préfet du département », 22 janvier 1813.

⁴¹² Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Maire de la ville au Préfet du département », 7 janvier 1813.

⁴¹³ RICHTER, Noë. *op. cit.*

la ville de Rennes. Dans une lettre, datée du 21 août 1816, le maire expose au préfet du département les requêtes du bibliothécaire, en ces termes :

*« Plusieurs fois déjà M. le Bibliothécaire de cette ville m'a exposé les requêtes de M. M. les avocats, les étudiants en droit et de tout le public studieux, de ne pas trouver dans une bibliothèque [...] [la collection] du Bulletin des Lois. Je vous prie, monsieur le Comte, de vouloir bien faire valoir ces considérations »*⁴¹⁴.

De plus, le conservateur de la bibliothèque municipale de Nantes est surveillé par une commission d'Inspection et d'achat qui est nommé vers 1810⁴¹⁵. Gaetano Carcani s'occupe du budget et dresse des listes d'achats d'ouvrages à effectuer qu'il envoie à la municipalité et à la commission. Les bibliothèques du début du XIX^e siècle s'accroissent par des achats, mais, dans la grande majorité, par des dons ou des échanges⁴¹⁶. Ces échanges permettent de palier aux défauts des collections héritées des dépôts littéraires. Des livres sont accordés aux bibliothèques par le ministère de l'Intérieur. Une lettre, datée du 21 juin 1833, en témoigne :

*« Monsieur le Préfet, toute bibliothèque doit avoir à Paris un correspondant, chargé de retirer du dépôt des livres du Ministère de l'Instruction publique, les ouvrages qui lui sont accordés »*⁴¹⁷.

Des ouvrages sont reçus du gouvernement chaque année. Cette opération est parfois effectuée par l'entremise de libraires. Par ailleurs, des imprimeurs conseillent leurs livres aux municipalités, afin qu'ils soient achetés et conservés dans les bibliothèques municipales. Par exemple, l'imprimeur au Palais des sciences et des arts à Paris, François-Ambroise Didot, dit Didot l'aîné, désire que la bibliothèque d'Angers acquière le premier volume d'une édition des *Oeuvres de Racine*, imprimée sur papier vélin à deux cents cinquante exemplaires en l'an X (1801-1802)⁴¹⁸. L'ouvrage ne semble pas avoir été acquis par la municipalité, car il n'est pas présent aujourd'hui dans l'actuelle Médiathèque Toussaint de la ville d'Angers⁴¹⁹. Nous pouvons supposer que, si l'acquisition n'a pas eu lieu, le

⁴¹⁴ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Lettre du Maire de Rennes à Monsieur le Préfet », 21 août 1816.

⁴¹⁵ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴¹⁶ *Ibid.*

⁴¹⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 21 juin 1833.

⁴¹⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. *op. cit.* « Lettre du conservateur de la bibliothèque centrale de Maine-et-Loire », 21 février 1806.

⁴¹⁹ Bibliothèque municipale d'Angers. *Catalogue de la bibliothèque* [en ligne]. Consulté le 15/08/15. Disponible à l'adresse : <http://bm.angers.fr/accueil/index.html>

problème vient d'un manque d'argent, car le bibliothécaire J. P. Braux souhaitait l'achat de ce volume.

Les bibliothécaires emploient aussi des relieurs afin de rendre un peu d'éclat aux ouvrages. C'est le cas de la bibliothèque publique de Rennes, comme le précise Félix-Alexis Mainguy :

*« Nous avons songé aux livres, dont plusieurs avaient besoin d'être reliés ou réparés. Nous avons employé un relieur pendant quelque tems pour coller des feuilles dans les livres, réunir les parties séparées. Ensuite, nous nous sommes chargés nous-mêmes de cette besogne. Nous nous sommes appliqués à donner, par nos propres soins, un certain lustre aux livres, car dans les bibliothèques il faut un certain coup d'oeil, une certaine propreté »*⁴²⁰.

Ainsi, pour la reliure et l'entretien, la municipalité alloue un budget annuel de 600 francs à la bibliothèque municipale de la ville de Rennes⁴²¹. Une lettre du conservateur, Félix-Alexis Mainguy précisait, en 1823, que le budget annuel de 600 francs est un budget alloué pour la reliure ainsi que pour les acquisitions et il en demande 1 200 francs⁴²². Les archives ne sont pas suffisantes pour savoir si le budget a été accordé pour les années suivantes. Les reliures sont effectuées par les bibliothécaires sur le temps des vacances, quand la bibliothèque est déserte, comme l'indique le bibliothécaire de la ville de Rennes, Dominique Maillet⁴²³.

Le décret du 8 pluviôse an XI *« prescrit aux bibliothécaires de dresser un inventaire exact des livres qui leur sont confiés »*⁴²⁴. Le catalogage des ouvrages reste, comme sous l'Ancien Régime, une tâche importante effectuée par les bibliothécaires.

Dans la ville de Rennes, la municipalité est impliquée dans les tâches attribuées auparavant à ces bibliothécaires. Effectivement, le maire de la ville doit diriger *« le triage des ouvrages et volumes dépareillés qui seraient susceptibles d'être vendus ou échangés »*⁴²⁵, avec l'aide d'une commission, selon une décision prise lors d'une séance publique le 27 mai 1820. Cette commission est conservée ensuite, puisqu'elle est

⁴²⁰ Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, manuscrit non-coté. « Registre de Mainguy ».

⁴²¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Lettre au Ministre de l'Intérieur », 16 septembre 1821.

⁴²² Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 50. *op. cit.* « Lettre de Félix Mainguy, conservateur des livres de la bibliothèque de Rennes à monsieur le Baron de Bonnaire, préfet du département », 22 janvier 1813.

⁴²³ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Rapport du bibliothécaire Maillet », 30 août 1830.

⁴²⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.

⁴²⁵ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rennes : Séance publique », 27 mai 1820.

mentionnée dans les archives datant des années 1830. Elle est consultée comme une commission de conseils par les municipalités.

Par ailleurs, les bibliothécaires nommés dans les bibliothèques municipales et publiques du début du XIX^e siècle ont des sous-bibliothécaires pour les aider. Ces sous-bibliothécaires sont aussi destinés à leur succéder par la suite.

Lors de la nomination du sous-bibliothécaire François-Auguste Bar dans la ville de Nantes, le 23 février 1809, ses fonctions sont précisées :

« Art. 3. Son emploi sera de remplir toutes les fonctions de surveillance et d'administration qui lui seront déléguées par le bibliothécaire. Il demeurera en outre chargé de la confection de tous les catalogues, journaux et autres registres [...] »

Art. 4. Il sera ultérieurement pourvu à la nomination des garçons de la bibliothèque »⁴²⁶.

Enfin, les bibliothécaires se chargent avec zèle de l'installation des bibliothèques publiques dans les villes de l'Ouest, chefs-lieux de départements. En effet, Félix-Alexis Mainguy l'évoque dans un de ses registres :

« Il faudrait que le public fut témoin du zèle et de l'ardeur qui me dévore. J'ose le dire : j'ai abandonné, depuis dix mois environ, toute société. Je ne vis et ne respire que pour l'achèvement de la bibliothèque »⁴²⁷.

Les bibliothécaires de ces premières bibliothèques municipales se donnent corps et âme pour la création de ces bibliothèques, lieux d'accueil et de recherche d'une élite studieuse et lettrée, plutôt que d'un public large qui comprend « les masses ». Les bibliothèques sont aussi des lieux d'expositions, ornées de bustes et de tableaux. La mise en place de ces bibliothèques municipales est longue et pénible pour les hommes qui en ont la charge. Au fur et à mesure de cette installation des bibliothèques municipales dans les villes de l'Ouest, que deviennent les bibliothécaires ? Restent-ils ces hommes lettrés de la fin de l'Ancien Régime ? Leurs fonctions en bibliothèque sont-elles les mêmes que celles qu'ils effectuaient à la fin du XVIII^e siècle ?

⁴²⁶ Archives municipales de Nantes, 2 R 519. *op. cit.* « Extrait des registres de la mairie de la ville de Nantes », 23 février 1809.

⁴²⁷ Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, manuscrit non-coté. « Registre de Mainguy ».

B) LES BIBLIOTHÉCAIRES : D'UNE GÉNÉRATION D'HOMMES DE LETTRES ET DE CATALOGUEURS VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION ?

Le début du XIX^e siècle est une période de mutations qui marque un tournant dans le monde des bibliothèques. Les historiens des bibliothèques parlent souvent de deux générations bien différentes de bibliothécaires qui se succèdent : les bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle et la nouvelle génération des bibliothécaires municipaux, celle qui a modelé les bibliothèques pour qu'elles deviennent celles que nous connaissons aujourd'hui. Cette période serait donc le déclencheur d'une nouvelle définition de ce qu'est un bibliothécaire et de l'apparition d'une profession. Nous pouvons nous interroger sur les générations de bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes.

Effectivement, les bibliothécaires du début du XIX^e siècle sont encore mal connus par les historiens, excepté quelques personnalités qui ont marqué le siècle et l'histoire des bibliothèques. Par exemple, les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes ont laissé très peu de traces. Nous avons très peu de moyens de savoir comment les bibliothécaires eux-mêmes se définissaient. Toutefois, certaines signatures en bas des documents d'archives nous renseignent sur la définition de leur fonction. Si ces hommes du début du XIX^e siècle, se désignent comme des bibliothécaires, d'autres termes apparaissent aussi. Effectivement, Sébastien François Bonnard du Hanlay s'identifie parfois dans ces lettres comme un « *archiviste* »⁴²⁸. Cette distinction dans les formulations employées peut être un témoin des visions qu'ont ces hommes de leur fonction.

Il n'existe pas un profil du bibliothécaire-type pour le début du XIX^e siècle, mais cette période se caractérise plutôt par la profusion des profils et des activités de ces conservateurs et de leurs adjoints, à travers leur vie en société, leurs tâches quotidiennes et la nouvelle manière qu'ont ces bibliothécaires d'appréhender leur fonction.

1. Les premiers « conservateurs » des bibliothèques à l'Ouest : des catalogueurs

Tout d'abord, les premiers « conservateurs » des bibliothèques municipales des villes d'Angers, Nantes et Rennes, sont bibliothécaires sous la période révolutionnaire. Effectivement, les municipalités avaient sous la main des hommes expérimentés par

⁴²⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. *op. cit.* « Lettre de Bonnard aux citoyens administrateurs du département de la Loire inférieure », 22 frimaire an IV, f°24.

leurs années de travail dans les dépôts littéraires, quand ils n'étaient pas également bibliothécaires sous l'Ancien Régime. Le tournant pour les bibliothécaires n'eut pas lieu au début du XIX^e siècle, mais progressivement au cours du siècle. On peut émettre l'hypothèse que les pratiques employées en bibliothèque sont d'abord conservées, ainsi que les fonctions principales des employés des dépôts littéraires, dont le catalogage des ouvrages et leur classement, pour être analysées et modifiées au fur et à mesure des expériences vécues.

Les bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle sont perçus à travers cette image de catalogueurs vivant dans et pour leur bibliothèque, s'occupant peu de la société qui les entourent.

1.1. Les bibliothécaires de la période révolutionnaire : les catalogueurs de la première moitié du XIX^e siècle

Les bibliothécaires de l'Ouest de la France qui ont vécu la période révolutionnaire sont assez âgés au début du XIX^e siècle. La fatigue se fait sentir et certains bibliothécaires se retirent, ne pouvant plus assumer les responsabilités attachées à la fonction de conservateur. Cependant, ils conservent une de leurs anciennes fonctions, qui les occupent souvent toute leur vie : le catalogage des ouvrages de la bibliothèque.

Le décret du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803), qui confie les bibliothèques publiques à la surveillance et à la tutelle de la municipalité, prescrit également aux bibliothécaires de dresser un inventaire exact des livres qui leur sont confiés⁴²⁹. Le ministre de l'Instruction publique précise au Préfet du département de Loire inférieure :

*« Je dois donc supposer que cette formalité indispensable a été partout accomplie ; je le dois d'autant plus que des circulaires ministérielles ont, à plusieurs reprises, rappelé et recommandé les sages dispositions de ce décret »*⁴³⁰.

Cependant, nous avons vu précédemment que les inventaires, effectués dans les dépôts littéraires sous la période révolutionnaire, étaient loin d'être terminés suite à l'abandon de la « Bibliographie universelle de la France ». Les

⁴²⁹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.

⁴³⁰ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.

bibliothécaires ont oeuvré pendant longtemps à l'achèvement du catalogue de ces bibliothèques et des fonds révolutionnaires ne sont parfois pas encore inventoriés aujourd'hui.

Suite à la fatigue accumulée par les bibliothécaires et des problèmes physiques, des bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes se détournent de la responsabilité de conservateur de la bibliothèque municipale. Cependant, il est à remarquer qu'ils gardent un titre de « bibliothécaire honoraire » afin d'achever le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits de la bibliothèque. Le bibliothécaire est ainsi différencié dans les archives du « bibliothécaire en pied » ; c'est-à-dire le bibliothécaire en charge qui est responsable de la bibliothèque municipale. Par exemple, le bibliothécaire Sébastien François Bonnard du Hanlay a continué l'inventaire des ouvrages après sa démission et la nomination de Gaetano Carcani. Bonnard devient ainsi un « *bibliothécaire honoraire* » le 24 juin 1807⁴³¹. Le premier catalogue de la bibliothèque de Nantes, daté du 23 messidor an XII (12 juillet 1804), a été rédigé par le bibliothécaire Bonnard. Cette nomination d'un « bibliothécaire honoraire » pour la rédaction du catalogue de la bibliothèque après sa démission semble s'être perpétrée dans les années qui suivirent. Effectivement, les bibliothécaires Gaetano Carcani et François-Auguste Bar ont été nommés « bibliothécaires honoraires » par la municipalité⁴³² et peut-être leurs successeurs à leur suite.

Le bibliothécaire Toussaint Grille effectue le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers après son départ de la bibliothèque en 1838. Effectivement, c'est sur la demande de son neveu et avec son aide que ce catalogue est rédigé. François-Joseph Grille, neveu de Toussaint Grille, continue le travail de son oncle sur l'inventaire des livres de la bibliothèque grâce à ses notes comme il l'indique dans une lettre datée du 26 septembre 1841 :

*« Je vous écris [...] du cabinet des Manuscrits. J'en viens de terminer la liste, liste pour moi, qui dit le sujet, l'âge, la forme, comme j'ai pu faire avec vos notes, qui sont les meilleures de toutes »*⁴³³.

⁴³¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre à Monsieur le Préfet du département de la Loire inférieure », 24 juin 1807.

⁴³² Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁴³³ Archives de la Médiathèque Toussaint. Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance, op. cit.* « Lettre du 26 septembre 1841 ».

François-Joseph Grille demande ainsi l'aide de son oncle pour la rédaction du catalogue par l'envoi de notes plus détaillées sur la provenance des manuscrits et sur leurs descriptions. En effet, il semble avoir fait un grand travail sur les manuscrits :

*« Vous avez classé tous les volumes, vous les avez chargés d'annotations et vous avez fait dessus des remarques très curieuses. Le classement j'en profite et vos notes je désire les avoir toutes, petites et grandes »*⁴³⁴.

Toussaint Grille a une grande connaissance de la bibliothèque municipale et du classement qu'il y a effectué. Par exemple, François-Joseph Grille affirme dans une lettre du 6 janvier 1842 :

*« Vous ferez en 20 minutes ce qu'il me faudrait un jour pour deviner »*⁴³⁵.

Les catalogues ont pour but de montrer la valeur de ces bibliothécaires au gouvernement ; *« l'un d'ambition et de zèle [François-Joseph Grille], et l'autre d'ardeur et de constance [Toussaint Grille] »*⁴³⁶. L'ouvrage doit être publié avec les deux noms, mais François-Joseph Grille précise :

*« Toute l'érudition vous sera attribué et [...] je n'interviendrais que pour la copie, l'activité, l'envoi »*⁴³⁷.

Le bibliothécaire de la ville de Nantes, Gaetano Carcani était bibliothécaire du Roi de Naples à la fin du XVIII^e siècle. Malgré son apparition dans la ville de Nantes au début du XIX^e siècle, il a cependant une expérience de bibliothécaire plus ancienne et ne fait pas partie de ce que les historiens qualifient de « nouvelle génération » de bibliothécaire. Selon Luce Courville⁴³⁸, le premier travail de Gaetano Carcani est de rédiger le catalogue de la bibliothèque municipale de la ville de Nantes, sur les bases de celui qui a été édifié par Sébastien François Bonnard du Hanlay. Toutefois, il apparaît dans les archives qu'il a mis au moins trois ans à le rédiger. Le catalogue n'est donc pas terminé lors de l'inauguration solennelle de la bibliothèque impériale et publique aux « Halles Neuves », le 26 février 1809, comme l'affirme Émile Péhant, l'un de ses successeurs⁴³⁹. Le bibliothécaire Mathurin Guillet écrit que Gaetano Carcani effectue ce travail

⁴³⁴ *Ibid.* « Lettre du 18 octobre 1841 ».

⁴³⁵ *Ibid.* « Lettre du 6 janvier 1842 ».

⁴³⁶ *Ibid.* « Lettre du 26 septembre 1841 ».

⁴³⁷ *Ibid.* « Lettre du 18 octobre 1841 ».

⁴³⁸ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴³⁹ Archives municipales de Nantes, 2 R 515. *op. cit.* « Rapport sur la bibliothèque municipale de Nantes au ministère de l'Instruction publique et des cultes », 5 juillet 1853.

seul⁴⁴⁰. Cependant, nous savons qu'il est « bibliothécaire honoraire ». Ainsi, l'affirmation de Mathurin Guillet est probablement erronée.

Les bibliothécaires qui succèdent à ces hommes de lettres, tels que Félix Bodin qui succède à Félix-Alexis Mainguy à la tête de la bibliothèque municipale de Rennes, s'attèlent également au travail de catalogage. Effectivement, un « Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Rennes » du 27 mai 1820 indique :

*« Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture au conseil d'une lettre de Monsieur Bodin bibliothécaire lequel lui annonce que, conformément au voeu du conseil municipal, il s'est occupé du catalogue des livres de la bibliothèque »*⁴⁴¹.

Le bibliothécaire Félix Bodin, avocat et sous-bibliothécaire de Félix-Alexis Mainguy, a dû s'aider des notes de son prédécesseur. En effet, il a peu d'expérience en bibliothèque et peu de connaissances bibliographiques étant lui-même avocat. Une lettre du 22 janvier 1813 du bibliothécaire Félix-Alexis Mainguy nous renseigne sur ce point :

*« Les catalogues de la bibliothèque qui m'est confiée sont entièrement terminés. [...] Nous [Mainguy et Félix Bodin] nous occupons maintenant à les transcrire »*⁴⁴².

Les bibliothécaires sont attachés à ces dépôts de livres qu'ils ont protégé, sauvegardé de la poussière, transporté d'un endroit à l'autre et classé pour une somme modique qui souvent ne leur permettent pas de vivre correctement. Par exemple, cet attachement est ressenti dans la correspondance de Félix-Alexis Mainguy, bibliothécaire de la ville de Rennes, quand il déclare :

*« Je ne vis et ne respire que pour l'achèvement de la bibliothèque »*⁴⁴³.

Le 1^{er} février 1808, le maire de la ville le félicite « sur le zèle qu'il apporte dans son administration, mais encore sur l'intérêt qu'il prend au dépôt précieux qui luy est confié »⁴⁴⁴.

Par ailleurs, le bibliothécaire de la ville d'Angers, François-Joseph Grille décrit son travail sur le catalogue de la bibliothèque, en ces termes :

⁴⁴⁰ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁴⁴¹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rennes : Séance publique », 27 mai 1820.

⁴⁴² Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 50. *op. cit.* « Lettre de Félix Mainguy, conservateur des livres de la bibliothèque de Rennes à monsieur le Baron de Bonnaire, préfet du département », 22 janvier 1813.

⁴⁴³ Citation extraite de : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 25.

⁴⁴⁴ Citation extraite de : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 26.

« Je continue à faire des tables. J'y travaille le jour, j'y rêve la nuit. C'est une maladie ; pourvû qu'elle ne m'emporte pas à la tombe, où je ne verrais plus ni mie ni amis »⁴⁴⁵.

De plus, selon Luce Courville⁴⁴⁶, Gaetano Carcani rédige le catalogue des ouvrages de la bibliothèque municipale de Nantes avec minutie. Il se passionne pour ce travail. Il effectue même une « *réglure* »⁴⁴⁷ ; c'est-à-dire un planning ou une planche des tâches à accomplir pour la réalisation du catalogue raisonné. Nous pouvons trouver cette « *réglure* » en annexe 6 du mémoire⁴⁴⁸.

Selon l'historien Noë Richter, ces bibliothécaires du début du XIX^e siècle sont issus de la génération des bibliographes érudits de l'Ancien Régime pour qui la bibliographie est la « *science des sciences* »⁴⁴⁹. Effectivement, les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes sont souvent bibliothécaires ou hommes de lettres sous l'Ancien Régime. Cependant, l'inventaire, ou la bibliographie, reste une activité effectuée par les bibliothécaires au cours de la première moitié du XIX^e siècle.

1.2. La publication des premiers catalogues en bibliothèque

Les travaux bibliographiques effectués par les bibliothécaires aboutissent à la publication de catalogues des bibliothèques municipales dans la première moitié du XIX^e siècle.

Pour le gouvernement, il est important que toutes les bibliothèques rédigent leur catalogue, car « *au moyen de ces catalogues, sa Majesté [impériale Napoléon I^{er}] pourrait juger de la plus ou moins grande importance des établissements, et conséquemment déterminer avec plus de facilité les fonds nécessaires à leur entretien* »⁴⁵⁰. Cependant, les catalogues ne sont pas toujours rédigés dans le même ordre de classement. Le ministre de l'Instruction publique affirme :

⁴⁴⁵ Archives de la Médiathèque Toussaint. Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance, op. cit.* « Lettre du mardi (1842 ou 1843) ».

⁴⁴⁶ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴⁴⁷ Archives municipales de Nantes, 2 R 546. « Réglure du catalogue raisonné et des livres de comptabilité de la bibliothèque ».

⁴⁴⁸ cf. p. 155

⁴⁴⁹ RICHTER, Noë. *op. cit.*

⁴⁵⁰ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements », 22 septembre 1806.

III – Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes et la création des premières bibliothèques municipales (1804 – vers 1850)

« Il existe des catalogues faits par ordre de tablettes, d'autres par ordre alphabétique, d'autres par ordre d'entrée dans la bibliothèque. [...] Il est désirable que tous les catalogues soient dressés dans la forme généralement adoptée, c'est-à-dire, par ordre de matières, et conformément aux cinq grandes divisions : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire »⁴⁵¹.

Les catalogues doivent tous posséder le même système de classification. On peut se demander si les livres classés dans les bibliothèques ne sont pas rangés selon ces cinq grandes divisions. Ces divisions correspondent au système appelé de De Bure, du nom de Guillaume-François de Bure (1732-1782), libraire, qui l'a institué. Le catalogue, daté du 23 messidor an XII (12 juillet 1804) et rédigé par Sébastien François Bonnard du Hanlay, ne comprend pas cinq divisions, mais vingt-trois classes⁴⁵². Les dix premières classes correspondent à la division appelée théologie. Les ouvrages de jurisprudence constituent trois classes. Deux classes sont dévolues à l'histoire et les cinq dernières classes se partagent les domaines de la philosophie, des mathématiques, de la médecine, des arts, de la grammaire, de la rhétorique et de la poésie. Dans ce catalogue, les livres sont inscrits avec leur titre, le nom de l'auteur, le lieu d'édition, la date et le format. Le catalogue raisonné doit reprendre celui qui a déjà été rédigé, en s'aidant des notes de l'ancien responsable des dépôts littéraires, Sébastien François Bonnard du Hanlay. De plus, le catalogage des ouvrages doit mettre en avant les richesses scientifiques et littéraires des bibliothèques municipales. C'est une porte d'entrée pour les lecteurs et les visiteurs. Il faut donc que le catalogue soit publié.

La classification adoptée par Toussaint Grille, pour la rédaction du catalogue des ouvrages imprimés de la bibliothèque de la ville d'Angers, est le système de Bure également. Cependant, il effectue quelques modifications sur les divisions. Effectivement, les ouvrages sont répartis en sept classes : la bibliologie, la théologie, la jurisprudence, les sciences et les arts, les lettres, l'histoire et les polygraphes⁴⁵³. Le catalogue rédigé par Toussaint Grille et François-Joseph Grille a été publié en 1898, dans le volume 31 du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*⁴⁵⁴.

⁴⁵¹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.

⁴⁵² Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Catalogue des livres de la Bibliothèque de la ville de Nantes », 23 messidor an 12.

⁴⁵³ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers ... op. cit.*

⁴⁵⁴ Ministère de la Culture et de la Communication. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Vol. 31. Plon : Nourrit & Cie, 1898.

Pour la bibliothèque municipale de la ville de Nantes, le maire Bertrand-Geslin indique, le 7 janvier 1813 :

*« Les catalogues de la bibliothèque publique de Nantes sont achevés depuis trois ans ; & sont faits d'après le système de De Bure. M. le bibliothécaire honoraire & le bibliothécaire en pied, ont, en outre, entrepris de faire un catalogue raisonné de tous les livres qui la composent. Ce travail d'une immense étendue devra être achevé en trois ou quatre ans. Et deviendra un ouvrage essentiel et très intéressant pour la bibliothèque de Nantes. Tous les catalogues ont été écrits par le bibliothécaire en pied »*⁴⁵⁵.

Un catalogue raisonné est un catalogue précis et complet des oeuvres, avec une indication sur leur localisation et sur leurs provenances. La citation mentionne également la différence entre un « bibliothécaire honoraire » et un « bibliothécaire en pied » que nous avons vu précédemment. Le travail de catalogage, effectué par ces deux bibliothécaires, est réalisé pendant les deux jours où la bibliothèque n'est pas ouverte au public, en 1814 :

*« Les deux jours de vacance par semaine ont paru nécessaire, l'un pour le nettoyage des livres et de la salle, l'autre pour l'arrangement et le travail du bibliothécaire livré à la confection d'un catalogue raisonné des ouvrages »*⁴⁵⁶.

Le travail des bibliothécaires sur l'inventaire et le catalogage des bibliothèques dont Toussaint Grille pour la bibliothèque municipale d'Angers, Sébastien François Bonnard du Hanlay et Gaetano Carcani pour la bibliothèque municipale de Nantes et Félix-Alexis Mainguy pour la bibliothèque municipale de Rennes, est publié sous la forme de catalogues. Gaetano Carcani et son sous-bibliothécaire, François-Auguste Bar rédigent les catalogues de la bibliothèque de la ville de Nantes et les publient sous la forme de cinq catalogues, car *« chacune des cinq grandes divisions de la bibliothèque a son catalogue, grand in-folio de 300 pages »*⁴⁵⁷, selon le bibliothécaire Mathurin Guillet.

Des catalogues ont été rédigés ensuite pour les subdivisions-mêmes de ces cinq divisions par le bibliothécaire Mathurin Guillet⁴⁵⁸, afin de classer les livres dans les subdivisions mêmes de la bibliothèque qui semble être en désordre selon

⁴⁵⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Total des volumes de la bibliothèque publique de la ville de Nantes », 7 janvier 1813, f°1.

⁴⁵⁶ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre du maire de la ville de Nantes au Préfet du département de la Loire inférieure », 30 septembre 1814.

⁴⁵⁷ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

⁴⁵⁸ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

ce dernier. En 1816, le maire de la ville de Nantes accorde au bibliothécaire Mathurin Guillet les lundis et samedis de chaque semaine pour travailler à l'achèvement de cet inventaire⁴⁵⁹.

Ce catalogue raisonné est poursuivi par Émile Péhant, bibliothécaire de la ville de Nantes de 1846 à 1876. Il devient le *Catalogue méthodique de la Bibliothèque Publique de la ville de Nantes*, en six volumes, publiés entre 1859 et 1874⁴⁶⁰.

Il est vrai que l'image des bibliothécaires est attachée à ces bibliothécaires du début du XIX^e siècle, cataloguant et inventoriant leurs ouvrages. Ils sont vus comme des hommes de cabinets, seuls dans leurs bibliothèques, selon l'historien Noë Richter⁴⁶¹. En réalité, ils ne sont pas que des hommes de l'ombre. Effectivement, ils sont entourés d'aides bibliothécaires et ce sont aussi des hommes de lettres impliqués dans leur siècle. L'activité bibliographique n'est pas toujours synonyme de fermeture au monde. Ces activités bibliographiques, dont les pratiques ont été acquises par l'expérience transmise, notamment dans la ville de Nantes où le « bibliothécaire honoraire » suppléait le bibliothécaire en charge, ont pu être l'apanage de bibliothécaires érudits, évoluant vers des bibliothécaires praticiens et gestionnaires. Toutefois, les bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle restent des hommes de lettres.

2. Les bibliothécaires de l'Ouest : des hommes de lettres

Le travail en bibliothèque demande une certaine érudition. Effectivement, le bibliothécaire Mathurin Guillet affirme :

« Tous copiste n'est pas propre à ce travail [d'inventaire], sur l'exactitude duquel on ne pourra compter qu'autant qu'on en changera quelqu'un qui ne soit pas absolument étranger à la connaissance des langues savantes et des langues étrangères »⁴⁶².

Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes sont des hommes de lettres, comme les bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle. Ils sont membres des nouvelles sociétés littéraires et scientifiques qui ouvrent au début du XIX^e siècle et tout au long du siècle. De plus, ces bibliothécaires sont souvent des écrivains, des poètes et des journalistes reconnus.

⁴⁵⁹ Archives municipales de Nantes, 2 R 518. *op. cit.* « Lettre du maire de la ville de Nantes à Mathurin Guillet, bibliothécaire », 36 octobre 1816.

⁴⁶⁰ PÉHANT, Émile. *Catalogue méthodique de la Bibliothèque Publique de la ville de Nantes*. Nantes : A. Guéraud et Cie, 1859-1874, 6 vol.

⁴⁶¹ RICHTER, Noë. *op. cit.*

⁴⁶² Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.

2. 1. Des membres de sociétés littéraires et savantes

Les sociétés littéraires, nombreuses à la fin du XVIII^e siècle, ont presque toutes été fermées sous la période révolutionnaire. Les bibliothèques, constituées dans ces sociétés savantes, ont été saisies lors des confiscations révolutionnaires, tout comme leurs locaux. Le début du XIX^e siècle voit le retour de ces sociétés savantes et littéraires, mais aussi de sociétés qui s'intéressent à l'archéologie, comme la Société des antiquaires, les sociétés de sauvegarde du patrimoine ou les Sociétés d'agriculture dans l'Ouest de la France. Les sujets ont évolué pour aborder des thèmes plus politiques que littéraires. Les bibliothécaires, en tant qu'érudits et savants, ont pu être à l'origine de ces créations du début du XIX^e siècle. Cependant, bien que les bibliothécaires sont souvent membres de ces sociétés, aucune trace n'a été trouvée sur l'aide qu'ils ont pu apporter à leur installation dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes.

Les bibliothécaires municipaux des villes d'Angers, Nantes et Rennes font souvent partie de sociétés littéraires et savantes. Ils interviennent aussi au cours des séances de ces dernières quand ils n'en font pas partie, en raison de leur érudition et de leur intérêt pour les sujets littéraires et scientifiques.

Selon l'historien Jean-Pierre Chaline⁴⁶³, il existe une société savante dans la ville de Nantes et deux ou trois dans la ville d'Angers, en 1810. Dans la ville de Nantes, il existe la Société académique de la Loire inférieure, la Société archéologique de la Loire inférieure, la Société des pharmaciens et la Société industrielle de Nantes, en 1855⁴⁶⁴. La Société académique a été fondée le 9 fructidor an VI (26 août 1798) et possède une grande réputation dans la ville de Nantes, selon un tableau sur les sociétés savantes rédigé le 10 décembre 1872⁴⁶⁵. Les bibliothécaires de la ville en sont-ils membres ? Il n'y a pas de trace d'une liste des membres de cette Société dans les archives de la ville de Nantes, mais les bibliothécaires en font probablement partie ou bien ils sont membres honoraires

⁴⁶³ CHALINE, Jean-Pierre. *Sociabilité et érudition ... op. cit.*

⁴⁶⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, 141 T 1. « Affaires culturelles : sociétés savantes ». « Lettre du ministre de l'Instruction publique et des cultes au préfet du département », 30 octobre 1855.

⁴⁶⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, 141 T 1. *op. cit.* « Tableau des sociétés savantes existant dans la ville de Nantes », 10 décembre 1872.

d'une société plus éloignée. Par exemple, c'est le cas du bibliothécaire d'Angers, Toussaint Grille qui est membre honoraire de la Société des antiquaires de Normandie, tout comme Antoine-François Delandine, membre honoraire de la Société royale des antiquaires de Londres. L'esprit n'est plus le même que celui de la fin de l'Ancien Régime et les sciences exactes et industrielles prennent le pas sur la littérature. Ces hommes de lettres sont des savants et ne font plus partie de la République des Lettres.

Dans un rapport du 20 nivôse an VI (9 janvier 1798), adressé au commissaire du directoire exécutif du département de Maine-et-Loire, les professeurs des écoles centrales, dont Toussaint Grille, blâmaient la perte des sociétés littéraires pour leur ville, en ces termes :

*« Il nous reste à vous parler des sociétés littéraires, ou d'une réunion d'artistes, de gens de lettres et de sçavans qui, par le concours de leurs lumières, pussent contribuer aux progrès de l'esprit humain. Hélas ! C'est avec une douleur profonde que les professeurs des écoles centrales se rappellent, en ce moment, les pertes irréparables que les malheurs de la Révolution ont fait éprouver à cette commune »*⁴⁶⁶.

Bien que cela ne signifie pas que Toussaint Grille soit membre d'une société littéraire et savante de la ville d'Angers, il soutient cependant leurs créations, au début du XIX^e siècle. En effet, il participe à une exposition de peinture et de sculpture anciennes, organisée par la Société d'agriculture, des sciences et des arts d'Angers⁴⁶⁷. Par ailleurs, dans les archives départementales de Maine-et-Loire, il est fait mention du bibliothécaire François-Joseph Grille comme trésorier de la Société des messieurs du consul⁴⁶⁸, dont on ne connaît que très peu de choses.

De plus, le bibliothécaire Gaetano Carcani est décrit comme un homme de lettres par le maire de la ville de Nantes, lors de sa nomination le 26 juin 1807 :

*« Monsieur Carcani homme de lettres d'un mérite distingué et membre de l'académie de Naples vient de succéder à M. Bonnard démissionnaire »*⁴⁶⁹.

L'un de ses successeurs, le bibliothécaire Ludovic Chapplain écrit un *Projet de décentralisation littéraire et artistique*⁴⁷⁰ pour la Société Académique de la ville de

⁴⁶⁶ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. *op. cit.* « Lettre des professeurs de l'école centrale du département de Maine-et-Loire au citoyen Moreau, commissaire du directoire exécutif », 20 nivôse an VI, f°29.

⁴⁶⁷ Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. « Rapport général sur l'exposition de peinture et de sculpture anciennes ». In : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. 4^{ème} vol. Angers : de l'imprimerie de Victor Pavie, 1839.

⁴⁶⁸ Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 950. « Correspondance de François-Joseph Grille », 1791 – an II.

⁴⁶⁹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre à Monsieur le Préfet du département de la Loire inférieure », 24 juin 1807.

⁴⁷⁰ CHAPPLAIN, Ludovic. *Projet de décentralisation littéraire et artistique*. Nantes : imprimerie C. Mellinet.

Nantes. Il est un grand partisan des sociétés savantes et littéraires, comme il l'affirme en 1838 :

*« La France départementale marche à grands pas vers son émancipation intellectuelle, comme elle marchait en 1789, vers son émancipation politique. [...] Les sociétés savantes réunies sont les parlements littéraires qui doivent déterminer ce mouvement »*⁴⁷¹.

En 1800, Félix-Alexis Mainguy, premier bibliothécaire de la bibliothèque publique de Rennes, est secrétaire de la Société littéraire de Rennes et il préside la Société libre des Sciences et des Arts, en 1809⁴⁷². Cette Société a été fondée le 1^{er} germinal an IX (22 mars 1801) et elle tenait ses réunions au n°10, rue de l'Union, en 1807. Selon l'historien Jean Toravel, le bibliothécaire occupe la charge de secrétaire de la Société littéraire de Rennes jusqu'au 20 décembre 1816. Les membres de cette société s'abonnent à des périodiques et à des ouvrages plutôt scientifiques, comme un club de lecture. Nous n'avons pas trouvé d'information supplémentaire sur cette société littéraire.

2.2. Des poètes, des écrivains et des journalistes

Ces bibliothécaires, membres de sociétés littéraires sont des hommes de lettres. Ils se distinguent dans les villes de l'Ouest de la France en tant que poètes, écrivains et journalistes.

Selon Luce Courville⁴⁷³, le bibliothécaire Gaetano Carcani écrit de la poésie lyrique et sait parfaitement manier les mots. Le 23 février 1809, jour de l'inauguration solennelle de la bibliothèque municipale d'Angers, il lit un discours en latin de vingt-quatre pages. Il compose également un hymne en grec et en latin pour les noces de Napoléon I^{er} et de son épouse, Marie-Louise d'Autriche, le 11 mars 1810. C'est un polyglotte.

Son successeur et ancien sous-bibliothécaire, François-Auguste Bar est un auteur dramatique nantais, selon Luce Courville. Il a été initié à la littérature

⁴⁷¹ Cité dans : COURVILLE, Luce. *op. cit.*, p. 26.

⁴⁷² Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 24.

⁴⁷³ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

italienne par Gaetano Carcani et il écrit des vers sur la bibliothèque, comme ceux cités ci-après :

« *Visiter ces beaux lieux, mes dieux et ma patrie,
Ces lieux où l'on voit entassés
Les chefs d'oeuvres sacrés des arts et du génie,
Imposant sanctuaire, où la postérité
Voit s'accumuler d'âge en âge
Tous ces chefs-d'œuvre, heureux présage
De sa célébrité* »⁴⁷⁴.

Par ailleurs, ce bibliothécaire publie des traductions, dont *Roland furieux* au début du XIX^e siècle. Ce poème épique a été composé par l'Arioste en 1516. On ne trouve pas de trace de la traduction en sept volumes de François-Auguste Bar, excepté dans le tome vingt-deux du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, sur la bibliothèque municipale de Nantes⁴⁷⁵.

Le successeur de François-Auguste Bar est Mathurin Guillet, bibliothécaire de 1815 à 1837⁴⁷⁶. Né à Rennes, cet homme de lettres traduit des romans de l'anglais et de l'italien. Cependant, ses oeuvres restent introuvables.

Dans une lettre que François-Joseph Grille écrit à son oncle, Toussaint Grille, en 1848, il glisse deux poèmes à la fin, dont nous pouvons trouver ci-dessous deux extraits :

« *Le cèdre de l'étang*
[...] *Sur l'herbe étendant les ruines*
Il tâche à conjurer l'ouragan des hivers
Et ses rameaux sont des harpes divines
D'où sort un son plaintif qui s'unira à mes vers »⁴⁷⁷.

« *L'inconnu, ode*
L'homme vit dans l'inquiétude
Et pour sortir d'incertitude
Il fait des efforts inouïs

⁴⁷⁴ Cité dans : COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴⁷⁵ Ministère de la Culture et de la Communication. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Vol. 22. Paris : Plon, Nourrit & Cie, 1893.

⁴⁷⁶ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴⁷⁷ Archives de la Médiathèque Toussaint. Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance ... op. cit.* « Lettre du 23 décembre 1848 ».

*De la [...] de l'adresse
Il interroge la pensée
Et ses yeux en sont éblouis.
Son âme au partir de ce monde
Dans quelque sphère vagabonde
Ira t elle, exilée encor,
Sur les ailes de l'espérance
De la suprême intelligence
Chercher l'invisible trésor ?
Ah ! Si ma raison est fidelle,
L'enigme est pour nous éternelle,
Ni vivants, ni morts, nos pareils,
N'auront dites, mystères sombres,
Le [...], ni parmi les ombres
Ni par delà tous les soleils ! »⁴⁷⁸.*

Les bibliothécaires des villes de l'Ouest de la France comptent aussi des journalistes parmi eux, comme le bibliothécaire de Nantes de 1837 à 1839, Ludovic Chapplain et le bibliothécaire d'Angers, François-Joseph Grille. Ce dernier est connu pour ses activités journalistiques, mais il était aussi pamphlétaire, écrivain de théâtre, biographe, historien et moraliste, selon l'historienne Claudie Gohier-Segrétain⁴⁷⁹. Ce bibliothécaire fournit de nombreux articles aux journaux parisiens. En juillet 1821, il fonde avec Magallon son propre journal, *l'Album des Arts, de la littérature, des moeurs et des théâtres*. C'est un journal littéraire, car la censure ne s'étendait encore qu'aux périodiques politiques. Il est accusé parfois dans ces articles d'« agression » envers le pouvoir en place. De 1826 à 1830, il fait publier ses articles dans les journaux les plus virulents contre le gouvernement, selon Claudie Gohier-Segrétain. En Anjou, il publie des articles dans les périodiques angevins. Lors de la révolution de 1848, il partage les convictions républicaines.

⁴⁷⁸ Archives de la Médiathèque Toussaint. Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance ... op. cit.* « Lettre du 23 décembre 1848 ».

⁴⁷⁹ GOHIER-SEGRÉTAİN, Claudie. *op. cit.*

Le bibliothécaire de la ville de Nantes, Ludovic Chaplain est directeur du journal *Le Breton*⁴⁸⁰, qui était un journal local.

Cette érudition qui caractérise les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes est représentative des autres bibliothécaires des villes françaises. Les bibliothécaires des communes sont moins érudits et ont, dans la grande majorité, été nommés sous la période révolutionnaire, mais ils n'étaient pas bibliothécaires sous l'Ancien Régime et ne connaissent parfois que peu les livres, les langues anciennes et la bibliothéconomie. Parmi les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes, il y a aussi un collectionneur privé.

2.3. Des collectionneurs privés

Certains bibliothécaires sont aussi des collectionneurs privés de livres et d'oeuvres d'art. Ils montrent ainsi leurs goûts d'hommes de lettre et de critiques d'art, dont le plus bel exemple est le bibliothécaire de la ville d'Angers, Toussaint Grille. En effet, il possède une collection impressionnante qui est mise en vente à sa mort, comme en témoigne le *Catalogue des collections de feu M. Toussaint Grille, ancien bibliothécaire de cette ville : Antiquités, curiosités, objets d'art : sacellum romain en argent, 9000 médailles ; belle et nombreuse bibliothèque ; manuscrits, archives et autographes*, publié en 1851⁴⁸¹.

De plus, il participe à une exposition de peinture et de sculpture anciennes, organisée par la Société d'agriculture, des sciences et des arts d'Angers et dans laquelle il présente sa collection dont des manuscrits, des émaux, des antiquités en tout genre, un tableau du *Maréchal* et de la *Maréchale de Scepeaux* par Janet, deux portraits de *nobles Vénitiens* peints sur bois par Antonio de Trente et de nombreuses sculptures⁴⁸².

Par ailleurs, ces hommes de lettres, membres de sociétés littéraires sont aussi impliqués dans leur siècle. Ce sont des politiciens et des professeurs dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes.

⁴⁸⁰ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴⁸¹ GRILLE, Toussaint. *Catalogue des collections de feu M. Toussaint Grille ... op. cit.*

⁴⁸² « Rapport général sur l'exposition de peinture et de sculpture anciennes ». In : *Mémoires ... op. cit.*

3. Des hommes impliqués dans leur siècle : des politiciens et des professeurs

À l'image des bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle, les bibliothécaires des bibliothèques municipales sont des hommes de lettres. Ils sont aussi impliqués dans leur siècle, à travers les sociétés savantes, mais aussi dans le domaine politique et l'enseignement.

3.1. Des hommes politiques

À l'image du bibliothécaire François-Valentin Mulot, député à l'Assemblée Nationale, les bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle sont impliqués dans le domaine politique de leur temps. En effet, le bibliothécaire de la ville de Nantes François-Auguste Bar est aussi juge de paix, selon Luce Courville.

Son successeur à la tête de la bibliothèque de Nantes en 1815, Mathurin Guillet était chef de bureau de la compatibilité de la mairie de Nantes⁴⁸³. Son travail à la mairie est mentionné dans une lettre du ministre de l'Intérieur au maire de la ville de Nantes datée du 27 décembre 1815 :

*« D'après une proposition en date du 23 novembre dernier, j'ai nommé M. Guyet aux fonctions de bibliothécaire de la ville de Nantes, [...] mais on m'assure qu'il a un autre emploi à la mairie »*⁴⁸⁴.

Selon Luce Courville, Mathurin Guillet remplace François-Auguste Bar pour des raisons politiques. En effet, l'année 1815 marque l'entrée dans une période historique appelée la Restauration, avec le retour d'une monarchie. Le nouveau roi est Louis XVIII. Une lettre du maire de la ville adressée au ministre de l'Intérieur, pour la nomination de Mathurin Guillet, indique :

*« Sa réputation de capacité et de fidélité pour le Roi garantissent que ce dépôt précieux ne peut être en de meilleures mains »*⁴⁸⁵.

Il soutient donc la politique du gouvernement en place.

⁴⁸³ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁴⁸⁴ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre du ministre de l'Intérieur au maire de la ville de Nantes », 27 décembre 1815.

⁴⁸⁵ *Ibid.* « Lettre du maire de la ville de Nantes au ministre de l'Intérieur », 17 septembre 1815.

Le bibliothécaire des villes de l'Ouest certainement le plus marquant dans le domaine politique pour cette période est François-Joseph Grille (1782-1853). Engagé dans les armées napoléoniennes, il accumule ensuite de nombreuses fonctions, selon l'historienne Claudie Gohier-Segrétain⁴⁸⁶. En septembre 1812, il fut chef de la section des Arts et Lettres au ministère de l'Intérieur. Il perdit cette place à cause de ses activités journalistiques contre le gouvernement, semble-t-il. Ensuite, il est nommé maire de l'Étang-la-Ville, commune de 430 habitants près de Versailles, de juin à décembre 1837, et préfet, en plus de ses fonctions littéraires. Sa pensée politique se décrit dans le désir d'« *un paysage social régénéré et débarrassé des tares de l'Ancien Régime, d'une plus grande équité sociale fondée sur le partage des biens et l'accès à l'instruction pour tous* »⁴⁸⁷. La volonté d'instruction pour tous peut s'accomplir dans l'ouverture des bibliothèques municipales au public, et pas seulement à un public de lettrés et de savants. La révolution de 1848 l'éloigne de la bibliothèque d'Angers et il demande à son oncle d'assumer le rôle de bibliothécaire⁴⁸⁸. Cependant, tous ses écrits prouvent qu'il se passionne pour cette fonction de bibliothécaire, alors qu'il prétend la mépriser. Si la révolution de 1848, ne l'avait pas rappelé en politique, il serait probablement resté longtemps encore au milieu des collections de la bibliothèque d'Angers⁴⁸⁹. Après son échec aux élections législatives dans le Val-d'Oise, il quitte Angers et consacre la fin de sa vie à la rédaction et à la publication de ses ouvrages⁴⁹⁰. Dans une lettre, il écrit :

« *Ceux qui fondent les institutions ne sont pas ceux qui en profitent. Vérité déjà vieille et que vous éprouvez tous. [...] Je me suis ruiné, mais au service de l'État. La République que j'ai contribué à édifier ne m'a laissé que de paix* »⁴⁹¹.

Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes de la première moitié du XIX^e siècle sont impliqués dans leur siècle au niveau politique. Ils s'engagent aussi à travers l'enseignement, grâce à leur érudition.

⁴⁸⁶ GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. *op. cit.*

⁴⁸⁷ *Ibid.*

⁴⁸⁸ Archives de la Médiathèque Toussaint. Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance ... op. cit.* « Lettre du 23 décembre 1848 ».

⁴⁸⁹ GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. *op. cit.*

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ Archives de la Médiathèque Toussaint. Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance ... op. cit.* « Lettre du 23 décembre 1848 ».

3.2. Des professeurs

Au début du XIX^e siècle, les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes occupent presque tous un poste dans l'enseignement. Cela est peut-être attaché à l'idéal d'instruction pour tous véhiculé par les révolutionnaires et par la création des écoles centrales. L'enseignement permet aussi aux bibliothécaires de faire partager leur savoir et leur érudition. Enfin, il faut voir ce travail comme un revenu supplémentaire sur un salaire qui est déjà bas.

Au début du XIX^e siècle, l'homme de lettres Gaetano Carcani est un professeur recherché à son arrivée à Nantes. Il publie une édition bilingue de la grammaire italienne en l'an IX (1801-1802)⁴⁹². Il enseigne la rhétorique au Lycée. En effet, la bibliothèque municipale de Nantes conserve un de ses cours, daté de 1807⁴⁹³. Il devient précepteur de la famille Hummel, apparentée aux Dobrée, à partir de 1808⁴⁹⁴. Gaetano Carcani quitte la fonction de bibliothécaire en janvier 1811 pour ouvrir un collège, rue de Gigant à Nantes. Il y enseigne le latin, l'anglais, la grammaire, l'histoire et la géographie aux enfants de 8 à 14 ans. Cependant, dès l'année 1812, il souffre de problèmes de santé qui l'oblige à abandonner l'enseignement. Le bibliothécaire de la ville de Nantes de 1815 à 1837, Mathurin Guillet est, quant à lui, professeur de rhétorique⁴⁹⁵. Il écrit également un *Cours complet de littérature latine* et un *Essai sur la géographie et la cosmographie*. Aucune de ces oeuvres, mentionnées par Luce Courville n'ont pu être retrouvées.

Félix-Alexis Mainguy, bibliothécaire de la ville de Rennes jusqu'en 1818, est professeur de littérature française à l'Université de Rennes, dont la faculté de Lettres ouvre le 2 novembre 1810, selon l'historien Jean Toravel⁴⁹⁶. Il poursuit ses cours à l'Université jusqu'en 1816. En 1807, il donne gratuitement des cours de bibliographie. L'historien Jean Toravel indique que le bibliothécaire a également enseigné au Lycée, qui a succédé à l'école centrale le 17 vendémiaire an XII (10

⁴⁹² CARCANI, Gaetano. *La Filologia, ovvero le regole della Grammatica italiana*, op. cit.

⁴⁹³ Archives de la Bibliothèque municipale de Nantes, Ms. 622. MARESCHAL, J. M. A. *Cours de Rhétorique de Gaetano Carcani, au Lycée de Nantes*, 1807, 97 p.

⁴⁹⁴ COURVILLE, Luce. op. cit.

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. op. cit., p. 27.

octobre 1803). Cependant, il ne précise pas la matière enseignée par ce savant. Nous pouvons supposer qu'il s'agit des Lettres.

À travers la politique et l'enseignement, les bibliothécaires s'engagent et s'impliquent dans leur siècle. Il existe aussi d'autres manières de s'y impliquer. Par exemple, Félix-Alexis Mainguy, bibliothécaire de la ville de Rennes, est aumônier du dépôt de mendicité qui s'ouvre le 23 juillet 1810 dans l'ancien bâtiment des Dames Budes, rue de la Guerche. Prêtre conventionnel et ex-religieux, il y oeuvre de 1816 jusqu'à sa fermeture le 1^{er} septembre 1817.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes possèdent les mêmes caractéristiques que les bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle. Ils sont parfois issus de la même génération ou ils ont été formés par ces bibliothécaires qui ont contribué à la construction des bibliothèques publiques. La Révolution française ne doit pas être perçue comme un tournant complet, mais comme une période qui a engendré des modifications et des normalisations dans les pratiques et les fonctions des bibliothécaires, car ils venaient de milieux divers pour s'occuper des dépôts littéraires et apprenaient sur le terrain. Cependant, les bibliothécaires de l'Ouest conservent des connaissances littéraires et un intérêt pour le catalogage des ouvrages hérité de la période révolutionnaire. Ils sont des hommes de lettres, membres de sociétés littéraires, impliqués dans leur siècle et ils doivent s'adapter aux débuts d'une professionnalisation et d'une normalisation des pratiques en bibliothèque.

C) LES PREMIERS PAS D'UNE FORMATION ET D'UNE NORMALISATION DES PRATIQUES POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES : L'EXEMPLE DES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST

Selon l'historien Dominique Varry⁴⁹⁷, les confiscations révolutionnaires ont suscité le travail de centaines de bibliothécaires plus ou moins improvisés, en France. Les bibliothécaires de l'Ouest de la France en sont représentatifs puisque Toussaint Grille et Félix Bodin n'exerçait pas en tant que bibliothécaire, mais respectivement comme professeur de belles-lettres et avocat. Ces disparités engendrent l'écriture de plusieurs décrets relatifs aux bibliothèques et des efforts vers la normalisation des pratiques des bibliothécaires. Une professionnalisation et une formation de ces bibliothécaires apparaît

⁴⁹⁷VARRY, Dominique. « Les confiscations révolutionnaires ». In : *Histoire des bibliothèques françaises ... op. cit.*, pp. 7-36.

progressivement au cours du XIX^e siècle pour aboutir à une véritable professionnalisation au XX^e siècle. Les historiens des bibliothèques évoquent ainsi deux générations de bibliothécaires : les hommes de lettres et les bibliothécaires formés. Existents-ils deux générations et ne se concrétisent-elles pas finalement dans l'adaptation des bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle ?

1. L'apparition de normes dans les bibliothèques de l'Ouest

La période révolutionnaire marque un tournant dans l'histoire des bibliothèques. En effet, le paysage des bibliothèques est changé par la création de centaines de dépôts littéraires et de la mise en place des premières bibliothèques municipales. Les fonctions attribuées aux bibliothécaires changent également et le contexte de la période voit l'apparition de normes et de pratiques héritées des dépôts littéraires, comme le catalogage. À la fin du XVIII^e siècle, il existe des traités bibliothéconomiques, mais les bibliothèques ont leur propre mode de fonctionnement. Par ailleurs, les publics de ces bibliothèques sont des gens de lettres, des érudits et des savants. L'idéal révolutionnaire est d'ouvrir ces bibliothèques à un public plus large, afin de valoriser une instruction pour tous. Ainsi, les pratiques se normalisent et les bibliothécaires rédigent les premiers règlements. Selon l'historien Dominique Varry⁴⁹⁸, l'histoire des bibliothèques du XIX^e siècle est aussi celle de l'émergence d'un métier, et de l'invention ou de la modification de ses pratiques.

1.1. Les règlements des bibliothèques municipales de l'Ouest

La première moitié du XIX^e siècle voit la mise en place de normes sur les nouvelles pratiques bibliothéconomiques qui sont apparues dans les dépôts littéraires de la période révolutionnaire et à l'installation des premières bibliothèques municipales dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes. Ces normes se caractérisent sous la forme de règlements.

⁴⁹⁸ VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises op. cit.*

Le premier règlement publié est celui de la ville de Nantes, en 1809⁴⁹⁹. Il est rédigé par le bibliothécaire Gaetano Carcani, en accord avec la municipalité.

La ville de Rennes publie un règlement de la bibliothèque publique le 1^{er} octobre 1811⁵⁰⁰. L'introduction du règlement stipule qu'« *il convient d'établir un Règlement pour le maintien de l'ordre et la sûreté de ce monument important, et afin que ceux qui fréquentent la Bibliothèque puisse se livrer à la lecture avec recueillement et tranquillité* ». L'établissement des normes doit permettre l'ouverture de la bibliothèque vers un service public. La bibliothèque est ainsi ouverte à un public au sens large, tous les jours de la semaine, excepté le jeudi, le dimanche et les jours de fêtes. Le règlement n'admet pas la présence dans les locaux des enfants de moins de 14 ans. Il est probable que l'ambiance privilégiée soit l'étude. Cette hypothèse est confirmée dans ce texte :

« *Attendu que la Bibliothèque est plus particulièrement fréquentée par ceux qui suivent ou qui se destinent au Barreau* »⁵⁰¹.

Le règlement de la bibliothèque de la ville de Rennes demande qu'un silence strict soit observé par les lecteurs. Cette demande est également formulée dans le règlement de la bibliothèque publique de la ville de Nantes, à l'article IV⁵⁰². De plus, l'entrée des cabinets de la bibliothèque municipale de Nantes sont interdits au public sans l'autorisation du bibliothécaire. Il est précisé dans l'article XIV du règlement de la bibliothèque publique de Nantes :

« *Nul ne sera admis en sabots* »⁵⁰³.

Par ailleurs, le règlement de la bibliothèque de la ville d'Angers précise que, pour être admis dans la bibliothèque et les musées, il faut « *être décentement vêtu* »⁵⁰⁴. Ce sont des règles qui peuvent intimider un public non-savant. Elles remettent en cause l'idéal révolutionnaire d'instruction pour tous par la bibliothèque. Par ailleurs, les bibliothécaires peuvent refuser la communication d'ouvrages qui ne seraient pas bon pour l'instruction.

L'ordonnance du 22 février 1839, écrite par le ministre de l'Instruction publique, Narcisse-Achille et exposée dans un *Rapport au Roi concernant l'organisation des*

⁴⁹⁹ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁵⁰⁰ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Règlement de la bibliothèque publique par le maire de Rennes, baron de l'Empire, membre de la légion d'honneur », 1^{er} octobre 1811.

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Règlement de police intérieure de la bibliothèque publique de la ville de Nantes », 27 septembre 1814.

⁵⁰³ *Ibid.*

⁵⁰⁴ GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers ... op. cit.*

*bibliothèques publiques*⁵⁰⁵, fait part de la volonté du ministère de l'Instruction publique de créer un règlement commun pour toutes les bibliothèques du royaume, mais l'ordonnance n'appelle qu'à la publication des catalogues des bibliothèques et à l'institution d'un comité d'inspection des bibliothèques. Elle n'évoque pas les pratiques bibliothéconomiques et le rôle des bibliothécaires.

Le bibliothécaire de la première moitié du XIX^e siècle doit faire face à des difficultés de réformes dans les bibliothèques. En effet, les autorités municipales sont peu soucieuses d'innovations⁵⁰⁶. Le bibliothécaire est soumis à leur tutelle et les acquisitions passent souvent par elles, comme nous l'avons vu précédemment pour la bibliothèque de la ville de Nantes dont le maire Bertrand-Geslin donne son accord sur les choix du bibliothécaire.

1.2. La création de bibliothèques spécialisées

Dans la première moitié du XIX^e siècle, de nouvelles bibliothèques publiques se créent. Ces dernières se spécialisent dans des domaines particuliers. Par exemple, une lettre du ministre de l'Instruction publique datée du 28 novembre 1833, indique des propositions de création de bibliothèques militaires⁵⁰⁷. Ces établissements sont établis pour l'armée, dans les villes de garnison.

Dans la ville de Nantes, la demande de création d'une bibliothèque spécialisée à l'évêché a posé des problèmes d'entente entre l'évêque, le bibliothécaire et le maire de la ville, Bertrand-Geslin. L'évêque de la ville de Nantes est autorisé par le préfet du département à venir « *choisir 300 volumes sur la bibliothèque communale* »⁵⁰⁸. Cependant, Bertrand-Geslin refuse de prêter ces volumes pour le séminaire, car les habitants de la ville n'y auront plus accès :

« Elle [la ville de Nantes] a fait des sacrifices annuels pour [augmenter la bibliothèque publique]. [...] J'en suis par ma place le depositaire. Je dois compte

⁵⁰⁵ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Rapport au Roi concernant l'organisation des bibliothèques publiques », 22 février 1839.

⁵⁰⁶ GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. *op. cit.*

⁵⁰⁷ Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. *op. cit.* « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 28 novembre 1833.

⁵⁰⁸ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre du maire de la ville de Nantes au préfet du département », 7 février 1807.

à mes administrés du maintien de leurs droits et ces droits sont anéantis par votre décision »⁵⁰⁹.

La situation de la bibliothèque compte beaucoup pour les autorités municipales. Effectivement, le maire de la ville de Nantes va jusqu'à démissionner pour montrer son désaccord avec la création d'une bibliothèque pour le séminaire à l'évêché⁵¹⁰, car il pense que c'est un « dépouillement » pour la bibliothèque. Cependant, dans l'importante correspondance sur cette affaire, nous ne voyons jamais apparaître le bibliothécaire de la ville. Le maire de la ville de Nantes est le seul à décider du devenir de ces livres. L'évêque de la ville de Nantes demandait l'extraction de la bibliothèque publique des ouvrages, tels que des Bibles, des commentaires, des ouvrages traitant de la patristique, des ouvrages sur l'histoire ecclésiastique, par exemple⁵¹¹. En 1813, un tableau⁵¹² nous indique que seulement cent quarante-deux volumes ont été fournis à la bibliothèque et que soixante volumes sont encore à transporter.

1.3. La difficulté de la mise en place du prêt

À force d'essais et d'expériences, le service public se met en place dans les bibliothèques. Les réticences des bibliothécaires à l'égard de certains lecteurs ou d'un public qui n'est pas savant existent. Les difficultés se cristallisent notamment à travers la mise en place du service du prêt.

Dans la bibliothèque de la ville de Rennes, le prêt est interdit dans l'article VII du règlement de la bibliothèque :

*« Il ne sera prêté aucuns des Livres pour être emportés »*⁵¹³.

Pour la bibliothèque de la ville de Nantes, la question du prêt des ouvrages aux lecteurs se pose au cours de l'activité de François-Auguste Bar à la tête de la bibliothèque, de 1811 à 1815⁵¹⁴. Le bibliothécaire se plaint des autorisations accordées pour certains lecteurs par le maire de la ville :

« En admettant que chacun put jouir de ce privilège [d'emprunt], quels moyens employer pour faire rentrer les ouvrages en cas de refus ou de négligence ? Ces moyens

⁵⁰⁹ Archives départementales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. *op. cit.* « Lettre du maire de la ville de Nantes au préfet du département », 7 février 1807.

⁵¹⁰ *Ibid.* « Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du département », 26 février 1807.

⁵¹¹ *Ibid.* « Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du département de la Loire inférieure », 21 juin 1806.

⁵¹² *Ibid.* « Bibliothèque du Séminaire de Nantes », 22 août 1813.

⁵¹³ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. *op. cit.* « Règlement de la bibliothèque publique par le maire de Rennes, baron de l'Empire, membre de la légion d'honneur », 1^{er} octobre 1811.

⁵¹⁴ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

*seraient d'autant plus désagréables qu'ils seraient plus souvent répétés. [...] Il faudrait donc pour la jouissance de quelques uns, imposer des privations à la plupart ? »*⁵¹⁵

Le bibliothécaire préfère augmenter les horaires d'ouverture de la bibliothèque publique. La question n'est pas réglée et elle revient pendant la fonction de Mathurin Guillet, bibliothécaire de 1815 à 1837. Ce dernier s'efforce d'optimiser le service public pour les lecteurs, en ouvrant plus fréquemment la bibliothèque, qui était ouverte trois jours par semaine en 1815, et en autorisant le prêt à domicile des ouvrages. Ces réformes sont modernes pour cette période. Il a la volonté de mettre la bibliothèque municipale au service de tous les lecteurs, de « *toutes les classes de lecteurs depuis le simple ouvrier jusqu'au savant* »⁵¹⁶.

A l'image de Mathurin Guillet, certains bibliothécaires de l'Ouest de la France souhaitent réformer les bibliothèques et leurs pratiques. Effectivement, François-Joseph Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers, tente de populariser sa bibliothèque et d'effectuer des réformes en faveur des lecteurs et de la lecture, malgré les réticences des autorités municipales⁵¹⁷. Ces tentatives de réformes s'heurtent aussi aux autorités municipales⁵¹⁸. Le bibliothécaire poursuit l'idéal révolutionnaire d'instruction pour tous à travers la bibliothèque. Pour lui, c'est un moyen d'éduquer le peuple.

2. L'émergence d'un métier

L'histoire des bibliothèques est aussi celle de ces hommes qui ont oeuvré pour leur mise en place et leur émergence dans le paysage français. Le XIX^e siècle marque les prémices d'une professionnalisation avec l'apparition de bibliothécaires venant d'horizons différents des bibliothécaires de l'Ancien Régime. Le siècle voit les débuts d'une formation pour les bibliothécaires.

⁵¹⁵ Archives municipales de Nantes, 2 R 515, *op. cit.* « Lettre du bibliothécaire François-Auguste Bar au maire de la ville de Nantes », 24 août 1813.

⁵¹⁶ Cité dans : COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁵¹⁷ GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. *op. cit.*

⁵¹⁸ *Ibid.*

2.1. L'apparition de bibliothécaires issus d'horizons différents et de nouvelles pratiques professionnelles

Dans la première moitié du XIX^e siècle, des bibliothécaires apparaissent. Ils sont issus de milieux sociaux et culturels différents des bibliothécaires sous l'Ancien Régime. Effectivement, ce ne sont pas des ecclésiastiques et ils sont plus marqués par la technique et les pratiques des bibliothécaires que par une grande érudition. L'érudition et les connaissances littéraires ne sont plus la caractéristique principale de la nomination des bibliothécaires, mais une des capacités qu'ils doivent manifester en plus de compétences techniques et pratiques.

Le 8 décembre 1818, Félix Bodin, avocat et sous-bibliothécaire de Félix-Alexis Mainguy, succède à ce dernier en tant que conservateur de la bibliothèque publique de Rennes⁵¹⁹. Il est le bibliothécaire adjoint ou sous-bibliothécaire de Félix-Alexis Mainguy depuis le mois de juin 1810. Il avait alors peu d'expérience en bibliothèque et peu de connaissances bibliographiques, étant lui-même avocat. Il apprend les pratiques bibliothéconomiques pendant ses années de sous-bibliothécaire. Les archives parlent de grandes compétences dans le domaine littéraire, mais elles ne font pas mention d'un homme qui se caractérise uniquement par son savoir.

En 1837, un nouveau bibliothécaire est nommé à la tête de la bibliothèque municipale de Nantes. C'est Ludovic Chaplain qui exerce cette fonction de 1837 à 1839. Avant d'être nommé à ce poste, il exerce la fonction de chef de la division de l'instruction publique à la Préfecture et il est archiviste du département⁵²⁰. Il est aussi un écrivain reconnu. Il allie donc des connaissances littéraires à des compétences techniques de gestion des documents. Le bibliothécaire qui lui succède en 1839 est Antoine Peccot, ancien libraire et grand helléniste⁵²¹.

Selon Noë Richter, les bibliothécaires post-révolutionnaires sont des bibliothécaires moins érudits, plus praticiens et gestionnaires. Ils sont des chefs d'équipes, partageux de leur savoir et de leur expérience. Cependant, peut-on réellement parler de deux générations différentes, une pré-révolutionnaire et une post-révolutionnaire ? Les pratiques bibliothéconomiques se modifient avec l'apport de nouvelles expériences en matière de sauvegarde des documents, suite aux saisies et à la création des dépôts littéraires. Pourtant, les bibliothécaires sont souvent conservés dans leurs postes par la municipalité lors de la mise en place du décret du 8 pluviôse an XI

⁵¹⁹ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 26.

⁵²⁰ COURVILLE, Luce. *op. cit.*

⁵²¹ *Ibid.*

(28 janvier 1803), comme nous l'avons vu précédemment, car ils ont de l'expérience et connaissent les fonds des collections entreposés dans les villes d'Angers, Nantes et Rennes. En ce qui concerne ces zones urbaines, on ne peut pas parler de deux générations différentes. Par exemple, Sébastien François Bonnard du Hanlay était bibliothécaire à la maison de l'Oratoire de Nantes, bibliothèque publique de la ville sous l'Ancien Régime. Il fut responsable des dépôts littéraires de la ville et fut nommé « conservateur » de la bibliothèque publique à l'Oratoire à partir de l'année 1803. Enfin, il est nommé « bibliothécaire honoraire » aux côtés de Gaetano Carcani pour la rédaction des catalogues.

Les règlements des bibliothèques municipales découlent d'un effort de normalisation du gouvernement et de l'apparition de nouvelles pratiques professionnelles. En effet, les conservateurs des bibliothèques doivent faire face à des problématiques de gestions en bibliothèque et de nouvelles techniques auxquelles n'étaient pas confrontées les bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle. Le bibliothécaire de la ville de Nantes de 1809 à 1811, Gaetano Carcani est un homme de lettres et un grand érudit, bibliothécaire du Roi de Naples sous l'Ancien Régime. Il fait aussi preuve d'une grande compétence de gestionnaire. Il assume les soucis d'un directeur et c'est un bibliothécaire consciencieux, comme le démontre les nombreuses lettres qu'il écrit à l'administration et le *Journal de la bibliothèque* qu'il tient quotidiennement, selon Luce Courville⁵²². Cependant, cet ouvrage n'a pas pu être trouvé dans les fonds de la bibliothèque municipale de Nantes.

2.1. Les premiers pas d'une formation pour les bibliothécaires

Le XIX^e siècle est marqué par les débuts d'une formation pour les bibliothécaires. Sous l'Ancien Régime, les bibliothécaires étaient choisis en raison de leur érudition. La normalisation des pratiques en bibliothèque apporte une plus grande précision dans la définition des fonctions du métier et engendre la création de cours adaptés à la bibliographie ou d'une importance technique, notamment par rapport au catalogage.

⁵²² COURVILLE, Luce. *op. cit.*

Félix-Alexis Mainguy, bibliothécaire de la ville de Rennes jusqu'en 1818, donne gratuitement des cours de bibliographie en 1807⁵²³.

Le bibliothécaire de la ville d'Angers, François-Joseph Grille manifeste sa déception face à une fonction qui est plus technique qu'érudite, en 1853 :

« *Je ne sers à rien, je ne suis bon à rien, - qu'à cette besogne de scribe [...]. Il n'y a rien de plus sot, de plus absurde qu'un bibliomane – A quoi bon ? - Toute cette science des éditions et des reliures est honteuse, étroite, misérable* »⁵²⁴.

Il avait comme exemple les bibliothécaires parisiens, tels Charles Nodier, qui reçoit les grands écrivains à la bibliothèque de l'Arsenal, et Aimé-Martin, écrivain et bibliothécaire de Sainte-Geneviève⁵²⁵. La situation du bibliothécaire dans les bibliothèques de province est complètement différente. Même s'il participe à des échanges littéraires à travers les sociétés savantes, le travail du bibliothécaire consiste avant tout au catalogage et à l'entretien des ouvrages.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la formation des bibliothécaires s'effectue à travers des cours de bibliographie et, avant tout, auprès du conservateur des bibliothèques, en tant que son bibliothécaire adjoint ou son sous-bibliothécaire. Ce sont les premiers pas vers une formation professionnelle, mais il faut attendre la fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle pour qu'une véritable formation professionnelle fasse son apparition, avec la création d'écoles et de certificats d'aptitudes aux fonctions de bibliothécaire⁵²⁶.

La création et l'installation des premières bibliothèques municipales au début du XIX^e siècle apportent des modifications au niveau des pratiques bibliothéconomiques. Les bibliothécaires voient ainsi l'apparition de nouvelles normes et de nouvelles tâches dans leur fonction, comme celle du service public, véhiculant l'idéal d'une instruction accessible à tous. Ces bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes ont hérité des pratiques bibliothéconomiques de l'Ancien Régime et des décrets pris pendant la période révolutionnaire. L'installation des bibliothèques publiques permet la normalisation de ces pratiques, mais ces bibliothécaires restent des hommes de lettres. Ils s'adaptent à de nouvelles fonctions et de nouveaux établissements. Les générations

⁵²³ Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. J. TORAVEL. *op. cit.*, p. 26.

⁵²⁴ GRILLE, François-Joseph. *Miettes littéraires biographiques et morales livrées au public avec explications*. Paris : Ledoyen, 1853.

⁵²⁵ GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. *op. cit.*

⁵²⁶ DELMAS, Bruno. « Les débuts de la formation des bibliothécaires ». In : *Histoire des bibliothèques françaises, tome 3 ... op. cit.*

suivantes héritent de ces connaissances littéraires, mais les nouvelles pratiques bibliothéconomiques confrontent les bibliothécaires à leurs capacités de gestion des fonds et d'un budget, ce qui constitue les prémices d'une professionnalisation.

CONCLUSION

L'histoire des bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes est celle de ces hommes de lettres, au tournant de la période révolutionnaire, entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle.

L'étude a montré l'adaptation de ces bibliothécaires de l'Ancien Régime, gardiens des bibliothèques encyclopédiques et grands érudits, aux dépôts littéraires de la Révolution française. Ces hommes ont contribué à la création des premières bibliothèques municipales et les bibliothécaires qui les ont suivi ont permis l'installation du paysage des bibliothèques tel qu'on le connaît aujourd'hui. Les fonctions et le rôle du bibliothécaire ont subi des changements entre la fin du XVIII^e siècle et l'apparition des premiers efforts de normalisation des pratiques bibliothéconomiques. Les bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle sont des gens de lettres et des savants, tels que les bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle, membres de la République des Lettres. Ils montrent aussi des compétences en tant que gestionnaires des collections et du budget de la bibliothèque. L'importance de la tâche de catalogage rend le rôle des bibliothécaires plus technique que savant. Cependant, peut-on réellement parler de deux générations complètement différentes ? La période révolutionnaire, tournant dans l'histoire des bibliothèques et des bibliothécaires, a vu l'apparition d'« hommes nouveaux », issus de contextes sociaux et culturels différents des bibliothécaires religieux de l'Ancien Régime. Il n'existe donc pas de profil du « bibliothécaire-type ». Par ailleurs, le contexte historique change les fonctions et le rôle du bibliothécaire, qui évolue progressivement vers un début de professionnalisation. Toutefois, les talents littéraire et intellectuel restent l'apanage des bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle. Le bibliothécaire s'adapte à ces nouvelles pratiques, mais il conserve l'héritage des bibliothécaires de la fin du XVIII^e siècle. Ce dernier a rarement une vie de famille, excepté le bibliothécaire François-Joseph Grille, mais il vit entièrement pour sa bibliothèque.

Les bibliothécaires de l'Ouest sont représentatifs des bibliothécaires français de cette époque à travers leurs connaissances littéraires, leurs collections, leurs gestions des premières bibliothèques publiques, mais ils connaissent un contexte local qui fait leur originalité. Les « Guerres de l'Ouest » (Vendéens et Chouans)

ont placé ces villes au coeur du conflit ou à sa frontière. Les dépôts littéraires en ont été touchés, ainsi que les collections qu'ils conservaient en leur sein. Ces révoltes ont eu un impact sur les bibliothécaires, et surtout sur les ecclésiastiques comme Félix-Alexis Mainguy, Sébastien François Bonnard du Hanlay ou dom Braux qui étaient menacés par les arrestations, ainsi que le conservateur des dépôts d'Angers, Gabriel Éléonore Merlet de la Boulaye, noble angevin qui change de nom pendant la période révolutionnaire. Cependant, les sources sur les bibliothécaires de l'Ouest de la France sont peu nombreuses et de qualité variable. L'impact que les révoltes ont eu sur les bibliothécaires ne peut donc pas être déterminé avec précision.

Les bibliothécaires de la première moitié du XIX^e siècle ont permis les évolutions dans le domaine des bibliothèques, mais la construction des bibliothèques municipales est longue et difficile. Une véritable professionnalisation des bibliothécaires ne voit le jour qu'au XX^e siècle. La première moitié du XIX^e siècle ne dévoile que les prémices de ces installations.

Par ailleurs, l'idéal révolutionnaire qui sous-tend la création des bibliothèques publiques, d'instruction et de culture accessible à tous, n'est pas atteint au milieu du XIX^e siècle et reste une problématique dans nos bibliothèques actuelles ; c'est-à-dire, comment amener un non-public vers la bibliothèque ?

L'histoire des bibliothécaires au long de cette période a été envisagée dans une région limitée autour de trois départements : l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, ou la Mayenne-et-Loire, et la Loire inférieure. L'étude s'est également centrée autour des villes d'Angers, Nantes et Rennes. Il serait intéressant de prolonger ce mémoire par une étude approfondie des communes de ces trois départements, ainsi que d'effectuer une comparaison avec les autres régions en France. L'histoire des bibliothécaires est un champ d'études important de l'histoire des bibliothèques. Ce champ est encore en questionnement et des zones géographiques sont à explorer, afin d'éclairer sous un jour nouveau ces bibliothèques, qui sont, pour le bibliothécaire de Nantes, Gaetano Carcani, « *les asiles de la science [qui] ne peuvent être détruits, sans que la raison et la sagesse périssent avec eux* »⁵²⁷.

⁵²⁷ Discours de l'inauguration de la bibliothèque de la ville de Nantes, en 1809. Cité dans : COURVILLE, Luce. *op. cit.*

SOURCES

Les sources qui ont servi à l'étude des bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes de la fin du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle sont de deux types : les écrits des contemporains de l'époque, dont ceux des bibliothécaires qui nous ont intéressé dans cette étude, et les archives (inventaires, décrets, circulaires, ordonnance, correspondance, catalogues, notes, etc.). Ces sources sont présentées ci-dessous.

LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

- GRÉGOIRE. *Rapport sur les destructions opérées par le Vandalisme, et sur les moyens de les réprimer*. Paris : Imprimerie Nationale, 14 fructidor an II.
- GRÉGOIRE. *Rapport sur la Bibliographie présenté à la Convention Nationale le 22 germinal an II (1794)*. Paris : chez McKean et Cie, 1873.
- Ministère de la Culture et de la Communication. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Vol. 22. Paris : Plon, Nourrit & Cie, 1893.
- Ministère de la Culture et de la Communication. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Vol. 31. Paris : Plon, Nourrit & Cie, 1898.
- MONTESQUIEU. « Lettres 133 à 136 ». In : *Lettres persanes*. Paris : P. Pourrat frères, 1831.
- MOREAU DE JONNÈS, Alexandre. *Aventures de guerre au temps de la République et du Consulat*. Paris : Pagnerre, 1858, 2 vol.
- MULOT, François-Valentin. *Mémoire sur l'état actuel de nos bibliothèques*. Paris : de l'imprimerie de Renaudière, 1797.
- NAUDÉ, Gabriel. *Advis pour dresser une bibliothèque : Présenté à Monseigneur le Président de Mesme, par G. Naudé P.* Paris : chez François Targa, 1627.
- PEIGNOT, Gabriel. *Manuel bibliographique ou essai sur les bibliothèques anciennes et modernes*. Paris : chez Villier, 1800.
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. « Rapport général sur l'exposition de peinture et de sculpture anciennes ». In : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*. 4^{ème} vol. Angers : de l'imprimerie de Victor Pavie, 1839.

- YOUNG, Arthur. *Voyage en France*. Tome 1. Paris : chez Buisson, 1794.

LES ÉCRITS DES BIBLIOTHÉCAIRES

- BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Prospectus d'une Histoire du sol, du commerce et de l'industrie de la province de Bretagne*. Nantes : imprimerie A.-J. Malassis, 6 mai 1778.
- BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Questions relatives à la culture*. Nantes : de l'imprimerie d'A.-J. Malassis, 1788.
- BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Yorick, ou le voyageur Breton de 1788*. Landerneau : chez Gognard, imprimeur des sages et des fous, à l'image de la Lune Nantes, 1788.
- BONNARD DU HANLAY, Sébastien François dom. *Religion du Sage*. Nantes : chez A.-J. Malassis, an V.
- CARCANI, Gaetano. *Paschalis Carcani vita*. Neapoli : Typis Raymundianis, 1784.
- CARCANI, Gaetano. *La Filologia, ovvero le regole della Grammatica italiana, disposte con novello metodo*. Nantes : de torchi dell Autore, alla Sirene, presso Artaud e Le Normand, an XI.
- CHAPPLAIN, Ludovic. *Projet de décentralisation littéraire et artistique*. Nantes : imprimerie C. Mellinet.
- DELANDINE, Antoine-François. *De la conservation et de l'utilité politique des sociétés littéraires dans les départemens*. Paris : 1791.
- GRILLE, Toussaint. *Notice des tableaux du Muséum d'Angers, département de Maine-et-Loire*, nouvelle édition. Angers : imprimerie de Ernest Le Sourd, rue de la Chaussée-Saint-Pierre, 1838.
- GRILLE, Toussaint. *Catalogue des collections de feu M. Toussaint Grille d'Angers, ancien bibliothécaire de cette ville : Antiquités, curiosités, objets d'art ; sacellum romain en argent, 9000 médailles ; belle et nombreuse bibliothèque ; manuscrits, archives et autographes*. Angers : Cosnier et Lachèse, 1851.
- LANJUINAIS, Jean-Denis et Félix-Alexis MAINGUY. *Instruction conforme à la doctrine de l'Église catholique sur la constitution civile du clergé, lu dans la Société des Amis de la Constitution de Rennes, le 13 décembre 1791*. Rennes : J. Robiquet, 1791.

- MERCIER DE SAINT-LÉGER, Barthélémy. *Lettre à un ami sur la suppression de la charge de bibliothécaire du roi, et sur un moyen d'y suppléer, aussi économique qu'avantageux aux lettres*. Paris : 1787.
- PÉHANT, Émile. *Catalogue méthodique de la Bibliothèque Publique de la ville de Nantes*. Nantes : A. Guéraud et Cie, 1859-1874, 6 vol.

LES ARCHIVES

Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres (Rennes)

- Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, Ms. 563. MAINGUY, Félix-Alexis. *Catalogue des dépôts littéraires*.
- Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, Ms. 561. MAINGUY, Félix-Alexis et Pierre Michel LE SAGE. *Journal des travaux bibliographiques de Mainguy et Le Sage*. An II – an IV.
- Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres de Rennes, manuscrit non-coté. « Registre de Mainguy ».

Archives de la Bibliothèque municipale de Nantes

- Archives de la Bibliothèque municipale de Nantes, Ms. 622. MARESCHAL, J. M. A. *Cours de rhétorique de Gaetano Carcani, au Lycée de Nantes*. 1807, 97 p.

Archives de la Médiathèque Toussaint (Angers)

- Archives de la Médiathèque Toussaint, Rés. H 3799(55). GRILLE, Toussaint, Michel QUIGNON et Auguste-Jean BARRET. *Theses philosophicae*. Andegavi : Caroli-Petri Mame, [1784].
- Archives de la Médiathèque Toussaint, Réserve Ms. 2189. GRILLE, Toussaint. « Notes préparatoires pour l'établissement d'une liste des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville d'Angers », 1838.
- Archives de la Médiathèque Toussaint (Angers), Réserve Ms. 2192. GRILLE, François-Joseph. *Lettre du 6 janvier 1842, adressée à Toussaint Grille*. 1842.
- Archives de la Médiathèque Toussaint, Réserve Ms. GRILLE, Toussaint et François-Joseph GRILLE. *Correspondance de François et Toussaint Grille sur le catalogue des manuscrits*. 1841-1848.

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Rennes)

- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 663. « Biens nationaux » :
« Catalogue de la bibliothèque des Carmes Déchaussés ».
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 804. « Biens nationaux » :
« Procès-verbal : Bibliothèque du Petit Séminaire de Rennes », 12 avril 1793.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 845. « Biens nationaux : Bibliothèques » :
« Carmes de Dol », 12 mars 1792.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1 Q 1091. « Biens nationaux : biens de deuxième origine » :
« Dossier individuel Colin de la Biochais ».
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 2 J 116. TORAVEL, Jean. *Félix-Alexis Mainguy, 1747-1818, dominicain : Premier bibliothécaire de la ville de Rennes*. Rennes : 1973.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 45. « Affaires culturelles : Bibliothèques publiques », an VIII – 1875 :
« État des dépôts littéraires du département d'Ille-et-Vilaine », an VIII.
« État des dépôts littéraires du département présenté au citoyen Borie, préfet ; par Félix Mainguy bibliothécaire », 24 prairial an IX.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 48. « Affaires culturelles : Bibliothèque municipale de Rennes », 1811 – 1899 :
« Règlement de la bibliothèque publique par le maire de Rennes, baron de l'Empire, membre de la légion d'honneur », 1^{er} octobre 1811.
« Lettre du Maire de Rennes à Monsieur le Préfet », 21 août 1816.
« Lettre du Maire de Rennes à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine », 11 octobre 1818.
« Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rennes : Séance publique », 27 mai 1820.
« Lettre au Ministre de l'Intérieur », 16 septembre 1821.
« Lettre au Ministre de l'Intérieur », 19 septembre 1821.
« Rapport du bibliothécaire Maillet », 30 août 1830.
- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 4 T 50. « Affaires culturelles » :
« Lettre de Félix-Alexis Mainguy, conservateur des livres de la bibliothèque de Rennes à monsieur le Baron de Bonnaire, préfet du département », 22 janvier 1813.

Archives départementales de Loire-Atlantique (Nantes)

- Archives départementales de Loire-Atlantique, L 615. « École centrale » :
 - « Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département », 27 frimaire an IV, f°10.
 - « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département », 18 thermidor an V, f°5.
 - « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux écoles centrales », 5 messidor an VII, f°2.

- Archives départementales de Loire-Atlantique, L 623. « Bibliothèques et bibliothécaires ». 1791 – an VIII :
 - « Instruction pour procéder à la confection du Catalogue de chacune des Bibliothèques sur lesquelles les Directoires ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés ». Paris : de l'imprimerie nationale, 15 mai 1791, f°14.
 - « Adjudication des inventaires à faire des bibliothèques », 19 décembre 1791, f°41.
 - « Lettre d'un commissaire de la section des bibliothèques du comité de l'instruction publique », 28 mai 1792, f°13.
 - « Lettre de Julien Londiveau aux citoyens administrateurs », 12 janvier 1793, f°37.
 - « Rapport de la Séance publique du département de la Loire inférieure », 7 brumaire an 2, f°31.
 - « Circulaire du Comité d'instruction publique de la Convention nationale aux administrateurs du district », 25 germinal an II, f°10.
 - « Lettre du chargé provisoire des fonctions du Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 27 germinal an II, f°6.
 - « Extrait de la séance publique », 1^{er} floréal an II, f°5.
 - « Rapport des Citoyens Commissaires nommés pour l'inventaire des livres des bibliothèques nationales aux Citoyens administrateurs du district de Nantes », 19 frimaire an III, f°30.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs du département de la Loire inférieure », 25 vendémiaire an IV, f°83.
 - « Lettre du bibliothécaire Bonnard aux citoyens administrateurs », 19 frimaire an IV, f°19.
 - « Lettre de Bonnard aux citoyens administrateurs du département de la Loire inférieure », 22 frimaire an IV, f°24.
 - « Copie de la lettre écrite par le ministre de l'Intérieur », 8 nivôse an IV, f°2.
 - « Appointements revenants aux bibliographes du district de Nantes en conformité de la loi du 8 pluviôse an 2^{ème} », 18 pluviôse an IV.
 - « Les administrateurs du district de Nantes aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 18 pluviôse an IV, f°18.
 - « Lettre du commissaire du directoire exécutif de la municipalité de Châteaubriant », 16 germinal an IV, f°4.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs du département de Loire inférieure », 17 prairial an IV, f°26.
 - « Lettre du bibliothécaire Bonnard aux citoyens administrateurs du département de la Loire inférieure », 11 fructidor an IV, f°28.

- « Lettre aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 6 messidor an V, f°23.
- « Lettre du commissaire du gouvernement à Châteaubriant », 29 frimaire an VIII, f°3.
- « Lettre du citoyen Nacquefaire, adjoint bibliothécaire », 24 vendémiaire, f°25.
- Archives départementales de Loire-Atlantique, L 624. « Chambres de lecture et sociétés littéraires ». 1793 – an VII :
 - « Extrait du Registre du bureau central d'administration de la ville de Nantes », 14 mars 1793, f°1.
 - « Rapport sur les biens des sociétés et des chambres de lecture », 15 floréal an 2, f°6.
 - « Noms des citoyens composant la chambre de lecture de la Fosse, maison Mercier n°75 », f°8.
 - Archives départementales de Loire-Atlantique, Q 203. « Administration des domaines depuis 1790 », 1790 – an III.
 - « Lettre des administrateurs du district de Nantes aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 23 floréal an II.
 - Archives départementales de Loire-Atlantique, 138 T 1. « Enseignement, affaires culturelles », an IV – 1912 :
 - « Lettre du ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département de la Loire inférieure », 15 germinal an IV.
 - « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départements », 1^{er} prairial an IX.
 - « Lettre du Ministre de l'Intérieur aux Préfets des départements », 22 septembre 1805.
 - « Total des volumes de la bibliothèque publique de la ville de Nantes », 7 janvier 1813, f°1.
 - « Lettre du Maire de la ville au Préfet du département », 7 janvier 1813.
 - « Lettre du Ministère de l'Instruction publique au Préfet du département », Paris : 22 novembre 1833.
 - « Rapport au Roi concernant l'organisation des bibliothèques publiques », 22 février 1839.
 - Archives départemenetales de Loire-Atlantique, 139 T. 1. « Bibliothèque municipale de Nantes ». An XII – 1935 :
 - « Catalogue des livres de la Bibliothèque de la ville de Nantes », 23 messidor an 12.
 - « Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du département de la Loire inférieure », 21 juin 1806.
 - « Lettre du maire de la ville de Nantes au Préfet du département », 30 juin 1806.
 - « Lettre du maire de la ville de Nantes au préfet du département », 7 février 1807.
 - « Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du département », 26 février 1807.

- « Lettre à Monsieur le Préfet du département de la Loire inférieure », 24 juin 1807.
 - « Bibliothèque du Séminaire de Nantes », 22 août 1813.
 - « Règlement de police intérieure de la bibliothèque publique de la ville de Nantes », 27 septembre 1814.
 - « Lettre du maire de la ville de Nantes au Préfet du département de la Loire inférieure », 30 septembre 1814.
 - « Lettre du maire de la ville de Nantes au ministre de l'Intérieur », 17 septembre 1815.
 - « Lettre du ministre de l'Intérieur au maire de la ville de Nantes », 27 décembre 1815.
- Archives départementales de Loire-Atlantique, 141 T 1. « Affaires culturelles : sociétés savantes » :
 - « Lettre du ministre de l'Instruction publique et des cultes au préfet du département », 30 octobre 1855.
 - « Tableau des sociétés savantes existant dans la ville de Nantes », 10 décembre 1872.

Archives départementales de Maine-et-Loire (Angers)

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 915. « Biens nationaux » :
 - « Bibliothèque par Toussaint Grille »
 - « Lettre du district de Saumur au bureau d'aliénation ».
 - « Lettre du Bureau d'aliénation aux citoyens administrateurs », f°18.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », f°24.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », f°48.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », f°57.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », f°70.
 - « Pétition adressée à Messieurs les administrateurs du directoire du département de Maine-et-Loire », 1^{er} juin 1791.
 - « Lettre de M. Cordier pour la demande de la place de bibliothécaire », 1793.
 - « Lettre des citoyens administrateurs au général Dutroux », 1^{er} août 1793.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », 19 août 1793.
 - « Lettre sur l'administration du bien public de la commune de Montgloire », 22 pluviôse an II.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », 9 thermidor an III.
 - « Séance publique pour le transfert du dépôt littéraire à l'évêché », 15 pluviôse an IV.
 - « État des journées employées pour le transport des livres », 8 prairial an V, f°16.
 - « Lettre de J. P. Braux aux citoyens administrateurs du département de Maine-et-Loire », 18 prairial an V, f°18.
 - « Lettre aux citoyens administrateurs », 25 fructidor an V, f°46.
 - « Lettre des professeurs de l'école centrale aux administrateurs du département », 29 frimaire an VII.
 - « Lettre du citoyen Braux, bibliothécaire aux administrateurs du département », 2 nivôse an VII.

« Lettre de Locatelli, employé de la bibliothèque nationale aux citoyens administrateurs », 25 nivôse an VII.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 916. « Musée angevin » :
 - « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 9 brumaire an II.
 - « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 21 pluviôse an II.
 - « Lettre de Merlet-la-Boulaye », 12 pluviôse an IV.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 917. « École centrale d'Angers », an IV – an VII :
 - « Liste des professeurs de l'école centrale du département de Maine-et-Loire », f°21.
 - « Remboursement d'ouvrages livrés par Toussaint Grille », f°61.
 - « Extrait du registre des délibérations du Conseil général de l'école centrale de Maine-et-Loire », f°92.
 - « Lettre des professeurs des écoles centrales du département de Maine-et-Loire aux administrateurs du département », 24 germinal an IV, f°19.
 - « État des sommes dues pour les professeurs des écoles centrales », 9 vendémiaire an V, f°41.
 - « Lettre des professeurs des écoles centrales du département de Maine-et-Loire aux administrateurs du département », 20 vendémiaire an VI, f°28.
 - « Lettre des professeurs de l'école centrale du département de Maine-et-Loire au citoyen Moreau, commissaire du directoire exécutif », 20 nivôse an VI, f°29.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 935. « Sociétés savantes : Société de Littérature ». An IV.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 L 950. « Correspondance de François-Joseph Grille », 1791 – an II.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Q 711. « Biens nationaux ». 1790 – an II :
 - « Copie du procès verbal de l'inventaire des tableaux, cartes géographiques et généalogiques trouvé chez les cy devant bénédictins en l'abbaye de S^t Florent près Saumur », 4 fructidor an 2, f°47.
 - « Inventaire de l'abbaye de Saint-Florent-les-Saumur », 1791.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 1 Q 712. « Biens nationaux ». 1790 – an XI :
 - « Inventaire de l'abbaye de Fontevraud », 1790.
 - « Catalogue de la bibliothèque de Fontevraud ».

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 2 L 121. « Académies et sociétés à Angers » :
 - « Lettre de la Commission exécutive de l'Instruction publique aux administrateurs du district d'Angers », 19 nivôse an III.

- Archives départementales de Maine-et-Loire, 3 L 118. « Instruction publique et bibliothèques », 1792 – an III :
 - « Lettre des administrateurs du district de Baugé aux citoyens composant les comités des domaines et d'instruction publique de la Convention nationale », 2 vendémiaire an III.
- Archives départementales de Maine-et-Loire, 7 L 208. « Enseignement : Instruction publique » :
 - Décret de la Convention nationale, relatif à l'établissement des Bibliothèques publiques dans les Districts*. Angers : imprimerie nationale, chez Mame, 26 germinal an II.
- Archives départementales de Maine-et-Loire, 26 T 6. « Bibliothèque », an VI – an XIII :
 - « Lettre de Charles Montault évêque d'Angers au Préfet du département », 26 ventôse an XI.
 - « Les Professeurs et bibliothécaire de l'École centrale du département de Maine-et-Loire au Préfet du même département », 14 messidor an IX.
 - « Lettre de Charles Montault, évêque d'Angers au citoyen Préfet de Maine-et-Loire », 26 nivôse an XII, f°1.
 - « Lettre du Préfet du département de Maine-et-Loire », 23 ventôse an XII.
 - « Lettre du conservateur de la bibliothèque centrale de Maine-et-Loire », 21 février 1806.

Archives municipales de Nantes

- Archives municipales de Nantes, 2 R 515. « Bibliothèque ». 1757 – 1941 :
 - « Comptes que rend à Messieurs les Maire et Echevins de Nantes, noble maitre Barthelemi Marcé, receveur de la Bibliothèque publique », 21 août 1756 – 23 avril 1757.
 - « Rapport sur la bibliothèque publique », 28 décembre 1790.
 - « Lettre du ministre de l'Intérieur aux préfets des départements », 22 septembre 1806.
 - « Rapport fait par le bibliothécaire François Bar », 28 décembre 1812.
 - « Lettre du bibliothécaire François-Auguste Bar au maire de la ville de Nantes », 24 août 1813.
 - « Lettre du bibliothécaire François-Auguste Bar au maire de la ville de Nantes », 23 février 1815.
 - « Rapport fait par le bibliothécaire », 18 février 1816.
 - « Rapport sur la bibliothèque municipale de Nantes au ministère de l'Instruction publique et des cultes », 5 juillet 1853.
- Archives municipales de Nantes, 2 R 516. « Bibliothèque : bâtiment et mobilier », 1809 – 1942 :
 - « Dépenses municipales et communales », 23 juillet 1806.
- Archives municipales de Nantes, 2 R 518. « Bibliothèque : règlements ». 1809 – 1934 :

« Lettre du conseiller de préfecture au maire de la ville », 29 septembre 1814.

« Lettre du maire de la ville de Nantes à Mathurin Guillet, bibliothécaire », 36 octobre 1816.

- Archives municipales de Nantes, 2 R 519. « Bibliothèque : personnel ». 1806 – 1842 :
 - « M. Carcany ainé nommé bibliothécaire en survivance de la commune », 19 mars 1806.
 - « Lettre du maire de la ville de Nantes, Bertrand-Geslin », 29 mai 1807.
 - « Extrait des registres de la mairie de la ville de Nantes », 23 février 1809.
 - « Lettre de Bernard Geslin, maire de la ville de Nantes, à M. Carcany, bibliothécaire », 24 février 1809.
 - « Lettre de Bertrand-Geslin, maire de la ville de Nantes, à M. Carcany, bibliothécaire », 23 août 1809.
- Archives municipales de Nantes, 2 R 531. « Bibliothèques », 1806-1867 :
 - « Dépôt des Cartes et Plans. Rue de l'Université, N°13 ».
- Archives municipales de Nantes, 2 R 546. « Réglure du catalogue raisonné et des livres de comptabilité de la bibliothèque ».

Archives municipales de Rennes

- Archives municipales de Rennes, 6 R 3. « Biens nationaux » :
 - « Séance de l'administration du district du 16 fructidor an II », 2 septembre 1794.
 - « Compte-rendu de l'état des dépôts littéraires aux administrateurs du département d'Ille-et-Vilaine », germinal an VII.
 - « Rapport de Mainguy au maire », 1813.

BIBLIOGRAPHIE

OUTILS

- Académie française. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition. Tome 1. Paris : chez la Veuve de Bernard Brunet, 1762.
- DUVERGIER, Jean-Baptiste. *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État : de 1788 à 1830*. Volume 7. Paris : A. Guyot et Scribe, 1834.
- LAROUSSE, Pierre. *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Tome 2. Paris : Administration du grand dictionnaire universel, 1867.
- LE NAIL, Bernard. *Dictionnaire biographique de Nantes et Loire-Atlantique : Les hommes et les femmes qui ont fait la Loire-Atlantique*. Pornic : Le Temps éditeur, 2010.
- PORT, Célestin. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire et de l'ancienne province d'Anjou*. Tome 1. Angers : H. Siraudeau et Cie, 1965.
- ROBERT, Ulysse. *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc. concernant les bibliothèques publiques, communales, scolaires et populaires*. Paris : B. Champion libraire, 1883.

OUVRAGES GÉNÉRAUX : LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES (1789-1860)

- BAECQUE, Antoine de et Françoise MÉLONIO. *Histoire culturelle de la France : Lumières et liberté. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles*. Tome 3. Paris : éditions du Seuil, 1998.
- BALAYÉ, Simone. *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*. Genève : Droz, 1988.
- BARBIER, Frédéric (dir.). *Paris, capitale des livres : Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 2007.
- BARBIER, Frédéric, Claude JOLLY et Sabine JURATIC. *Livre et Révolution : colloque organisé par l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (C.N.R.S.)*. Paris : Bibliothèque nationale, 20-22 mai 1987.
- BARNETT, Graham Keith. *The history of public libraries in France from the Revolution to 1939*. Michigan : University microfilms international, 1977, 2 vol.

- BOTS, Hans et Françoise WAQUET. *La République des Lettres*. Paris : Belin, 1997.
- CHALINE, Jean-Pierre. *Sociabilité et érudition : les sociétés savantes en France, XIX^e-XX^e siècles*. Paris : éditions du CTHS, 1995.
- CHARTIER, Roger. *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*. Paris : éditions du Seuil, 1987.
- CHARTIER, Roger. *Les origines culturelles de la Révolution française*. Paris : éditions du Seuil, 1990.
- DHERENT, Catherine. « Les révolutionnaires et le livre dans le Nord de la France ». In : *Livre et Lumières dans les Pays-Bas français, de la Contre-Réforme à la Révolution : colloque du 22 mars 1985 organisé à Valenciennes par Frédéric Barbier et Philippe Guignet*. Tome X, volume 1. Valenciennes : Mém. Cercle Archéol., 1987.
- DUFRESNE, Hélène. *Érudition et esprit public au XVIII^e siècle : Le bibliothécaire Hubert-Pascal Ameilhon (1730-1811)*. Paris : Librairie Nizet, 1962.
- FRANKLIN, Alfred. *Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges*. Paris : Imprimerie impériale, 1867-1873, 3 vol.
- HELLEGOUARC'H, Jacqueline. *L'Esprit de société : Cercles et « salons » parisiens au XVIII^e siècle*. Paris : éditions Garnier, 2000.
- JESSENNE, Jean-Pierre. *Révolution et Empire, 1783-1815*. Paris : Hachette, 2011.
- JOLLY, Claude (dir.). « Les bibliothécaires ». In : *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Tome 2. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 1988.
- MORNET, Daniel. *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*. Paris : A. Colin, 1954.
- QUÉNIART, Jean. *Les Français et l'écrit : XIII^e-XIX^e siècle*. Paris : Hachette, 1998.
- RIBERETTE, Pierre. *Les Bibliothèques françaises pendant la Révolution (1789-1795)*. Paris : Bibliothèque Nationale, 1970.
- RICHTER, Noë. *Bibliographes et bibliothécaires, 1789-1839 : Pages choisies et commentées*. Bernay : Société d'histoire de la lecture, 2007.
- ROCHE, Daniel. *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*. Paris : Fayard, 1988.

- TRÉNARD, Louis (dir.). *Les bibliothèques au XVIII^e siècle*. Bordeaux : Société des bibliophiles de Guyenne, 1989.
- VARRY, Dominique. « Il faut que les lumières arrivent par torrents. La Révolution française et la création des bibliothèques publiques : projets et réalités ». In : *Bulletin des Bibliothèques de France*. Paris : t. 34, n°2-3, 1989, pp. 160-165.
- VARRY, Dominique. « La profession de bibliothécaire en France à l'époque de la Révolution française ». In : *Revue de synthèse*. IV^e s. n°1-2, janvier-juin 1992, pp. 29-39.
- VARRY, Dominique (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*. Tome 3. Paris : édition du Cercle de la Librairie, 2009.

OUVRAGES SPÉCIALISÉS : LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST (1789-1860)

- BACHELIER, Alcime. *Essai sur l'Oratoire à Nantes au XVII^e et au XVIII^e siècles*. Paris : Librairie Nizet et Bastard, 1934.
- Bibliothèque municipale de Nantes (dir.). *De l'Oratoire à Internet, 250 ans de lecture publique*. Nantes : Bibliothèque municipale, 2003.
- COURVILLE, Luce. « Les Bibliothécaires de la Bibliothèque Municipale de Nantes au XIX^e siècle : De Carcani de Naples, à Péhant de Guérande ». In : *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*. 1963, pp. 3-24.
- EGEA, Morgane. *La naissance de la bibliothèque municipale à Rennes, 1793-1818*. Rennes : Université de Haute-Bretagne Rennes 2, 2008.
- GOHIER-SEGRÉTAINE, Claudie. « Itinéraire d'un bibliothécaire angevin : François Grille, 1782-1853 ». In : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. 1996, tome 103, n°1, pp. 93-108.
- LEBRUN, François (dir.). *Histoire d'Angers*. Toulouse : Privat, 1975.
- LEBRUN, François et Roger DUPUY (dir.). *Les Résistances à la Révolution*. Paris : Imago, 1988.
- LEBRUN, François et Yves LE GALL. *L'Église d'Angers et la Révolution française : Les événements et les hommes, une chronologie ; Le diocèse pendant la Révolution, 1790 à 1800 ; Les Martyrs d'Angers*. Angers : imprimerie Siraudeau, 1993.

- MAILLARD, Jacques. *L'Ancien régime et la Révolution en Anjou*. Paris : Picard, 2011.
- MAILLET, Dominique. *Origine de la bibliothèque de Rennes*. Rennes : Vatar, 1845.
- MARTIN, Gaston. « Les Chambres littéraires de Nantes et la préparation à la Révolution ». In : *Annales de Bretagne*. Tome 37, numéro 3-4, 1925, pp. 347-365.
- MÉTIVIER, Jeanne-Marie. *Histoire de bibliothèques : la Bibliothèque municipale d'Angers (1798-1978) : exposition à la Bibliothèque municipale d'Angers en 1988*. Angers : Topographic – Publi-graphic, 1989.
- SALLIER-DUPIN, Jacques de. « La bibliothèque municipale ». In : *Les Annales de Nantes et du pays nantais*. 1992, n°246, pp. 21-23.
- TRÉNARD, Louis. « Images de Bretagne dans la presse du XVIII^e siècle ». In : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. 1976, tome 83, numéro 4, pp. 585-604.
- VALLAS, Philippe. « La bibliothèque municipale d'Angers ». In : *Histoire des bibliothèques françaises : Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle (1789-1914)*. Tome 3. Paris : éditions du Cercle de la Librairie, 2009, pp. 247-251.

WEBOGRAPHIE

- BERTOLDI, Sylvain. *Le premier journal*. In : *Site de la ville d'Angers* [en ligne]. Consulté le 20/06/15. Disponible à l'adresse : <http://www.angers.fr/decouvrir-angers/reperes/histoire-d-angers/chroniques-historiques/le-premier-journal/index.html>
- Bibliothèque municipale d'Angers. *Catalogue de la bibliothèque* [en ligne]. Consulté le 15/08/15. Disponible à l'adresse : <http://bm.angers.fr/accueil/index.html>
- COMTE, François et Catherine LESSEUR. *Laissez-vous conter l'abbaye Toussaint*. In : *Site de la ville d'Angers* [en ligne]. Consulté le 20/06/15. Disponible à l'adresse : <http://www.angers.fr/vie-pratique/culture/la-politique-culturelle/angers-ville-d-art-et-d-histoire/ressources/fiches-patrimoine/laissez-vous-conter-l-abbaye-toussaint/>
- Institut national de la langue française. *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* [en ligne]. Paris : Institut national de la langue française, 2001. [Consulté le 08/07/15] Disponible à l'adresse : <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/>

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : LES BIBLIOTHÈQUES DE L'OUEST (FIN DU XVIIIÈ – DÉBUT DU XIXE SIÈCLE).....	150
ANNEXE 2 : LES DÉPÔTS LITTÉRAIRES.....	151
ANNEXE 3 : LA GUERRE DE VENDÉE ET LA CHOUANNERIE.....	152
ANNEXE 4 : LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES.....	153
ANNEXE 5 : LE CATALOGAGE DES OUVRAGES.....	154
ANNEXE 6 : LA RÉDACTION D'UN CATALOGUE RAISONNÉ.....	155

ANNEXE 1 : LES BIBLIOTHÈQUES DE L'OUEST (FIN DU XVIII^E – DÉBUT DU XIX^E SIÈCLE)

TABLEAU DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LA VILLE D'ANGERS (1798-1850)

1798-1805 : J. P. BRAUX et dom LOCATELLI.
1805-1838 : Toussaint GRILLE.
1838-1848 : François-Joseph GRILLE.
1848-1850 : Toussaint GRILLE.

TABLEAU DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LA VILLE DE NANTES (1753-1876)

Extrait du livre *De l'Oratoire à Internet, 250 ans de lecture publique, de la Bibliothèque municipale de Nantes*

1753-1779 : Jérôme GIRAUD.
1780-1793 : Julien LONDIVEAU.
1796-1807 : Sébastien François BONNARD DU HANLAY.
1807-1811 : Gaëtano CARCANI.
1811-1815 : François-Auguste BAR.
1815-1837 : Mathurin GUILLET.
1837-1839 : Ludovic CHAPPLAIN.
1839-1848 : Antione PECCOT.
1848-1876 : Émile PÉHANT.

TABLEAU DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LA VILLE DE RENNES (1775-1855)

Bibliothèque du Présidial

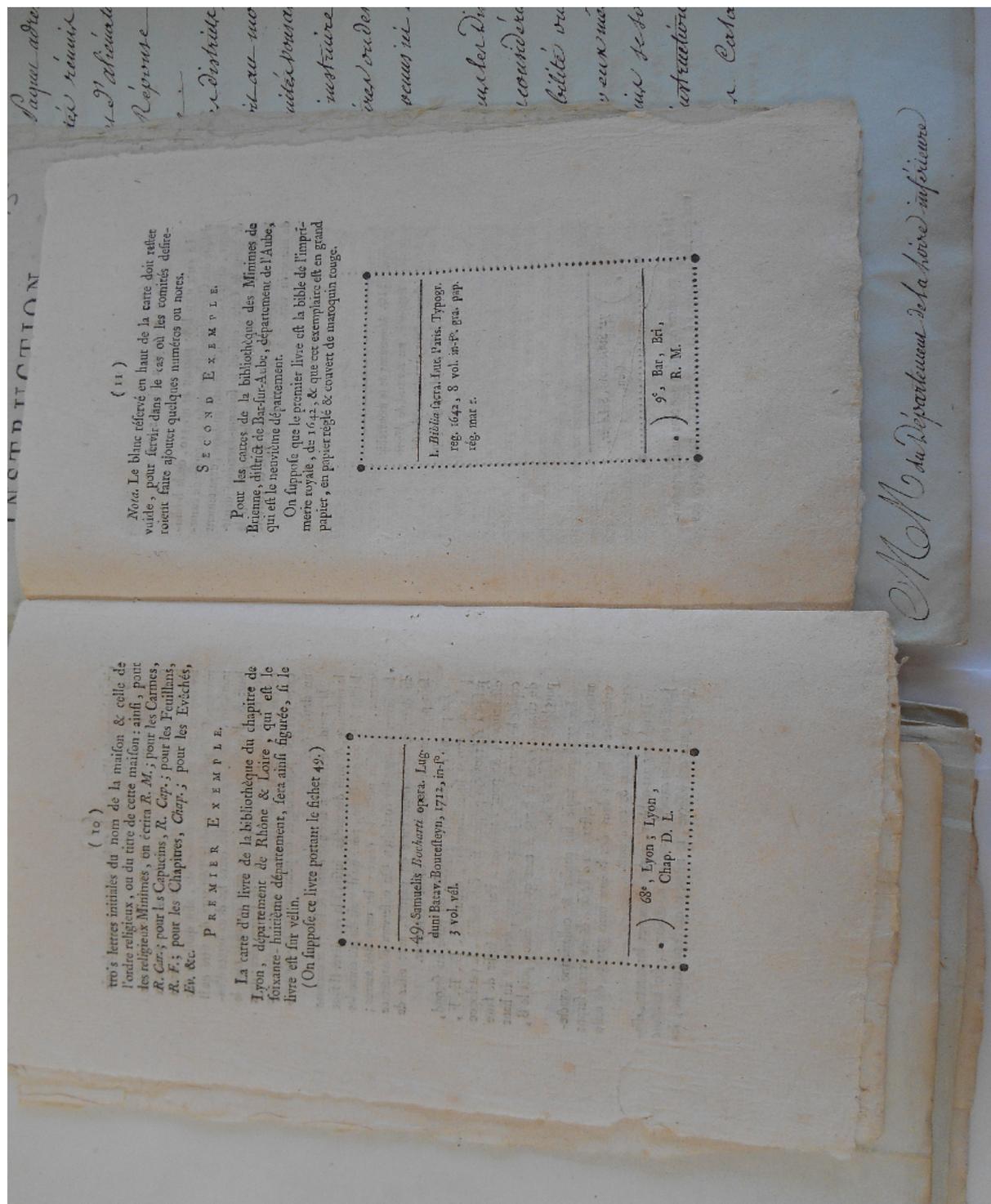
1775-1787 : Thibault Jean LE POITEVIN DE LA PLANCHE.
1787-1789 : ?
1789-1790 : Leclerc DES AULNAIS.
1790-1794 : Yves-Claude JOURDAIN.
1794-1818 : Félix-Alexis MAINGUY.

1818-1823 : Félix BODIN.
1823-1824 : Félix Joseph Marie VATAR.
1824-1827 : Daniel MIOCEC DE Kerdanet.
1827-1848 : Dominique MAILLET.
1848-1855 : Hippolyte VATAR.

ANNEXE 2 : LES DÉPÔTS LITTÉRAIRES

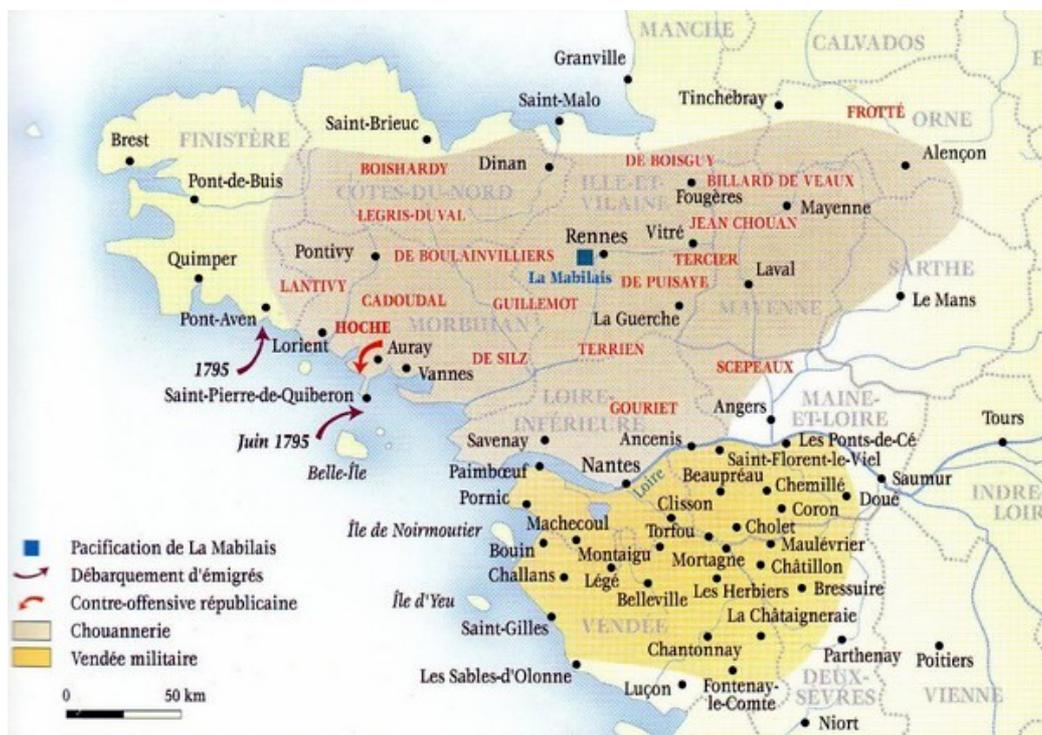
LES TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES DANS LES DÉPÔTS LITTÉRAIRES

D'après un exemple de cartes à jouer présenté dans une *Instruction pour procéder à la confection du catalogue*, 15 mai 1791⁵²⁸.



⁵²⁸ Archives départementales de Loire-Atlantiques, L 623. *op. cit.* « Instruction pour procéder à la confection du Catalogue de chacune des Bibliothèques sur lesquelles les Directoires ont dû ou doivent incessamment apposer les scellés ». Paris : de l'imprimerie nationale, 15 mai 1791, f°1

ANNEXE 3 : LA GUERRE DE VENDÉE ET LA CHOUANNERIE

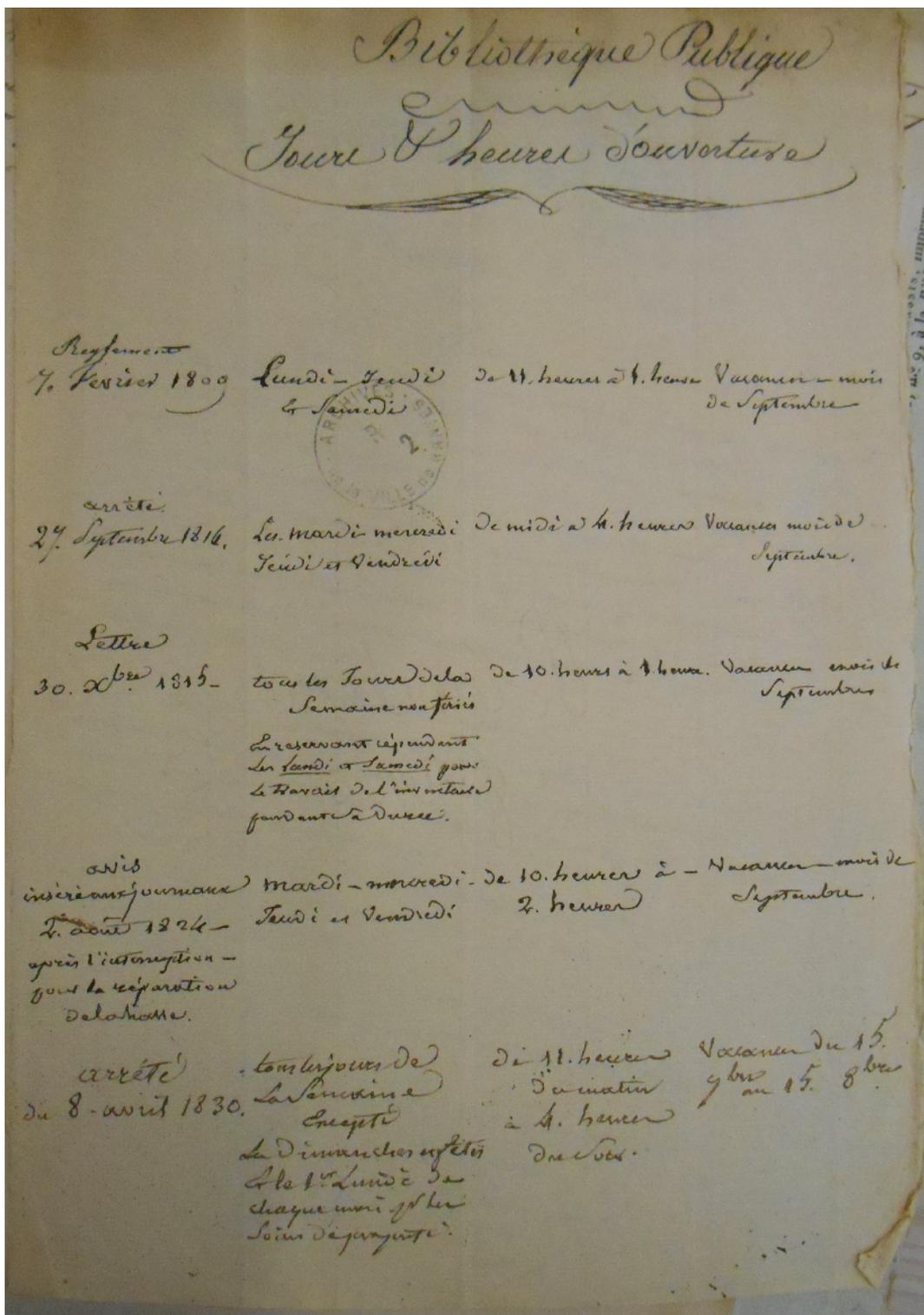


Cartes extraites de : *Les guerres de Vendée*. In : Site de la Révolution 1789.
 Consulté le 15/08/15. Disponible à l'adresse :
http://revolution.1789.free.fr/campagne/Campagnes_vendee.htm

ANNEXE 4 : LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

LES ÉVOLUTIONS DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NANTES

Document rédigé par le bibliothécaire Mathurin Guillet⁵²⁹

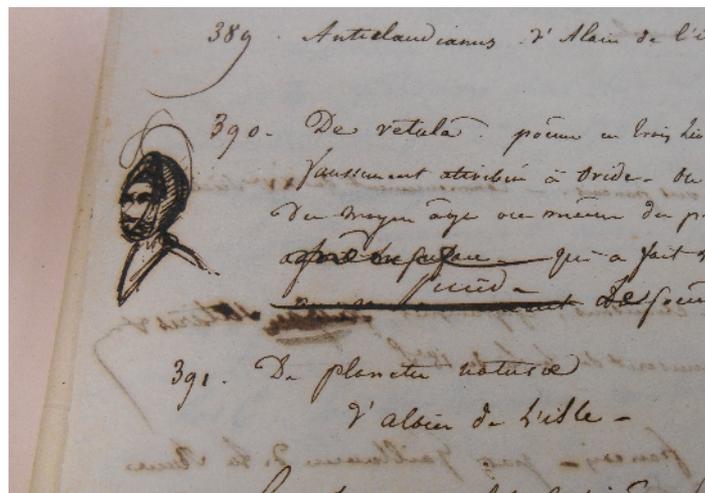
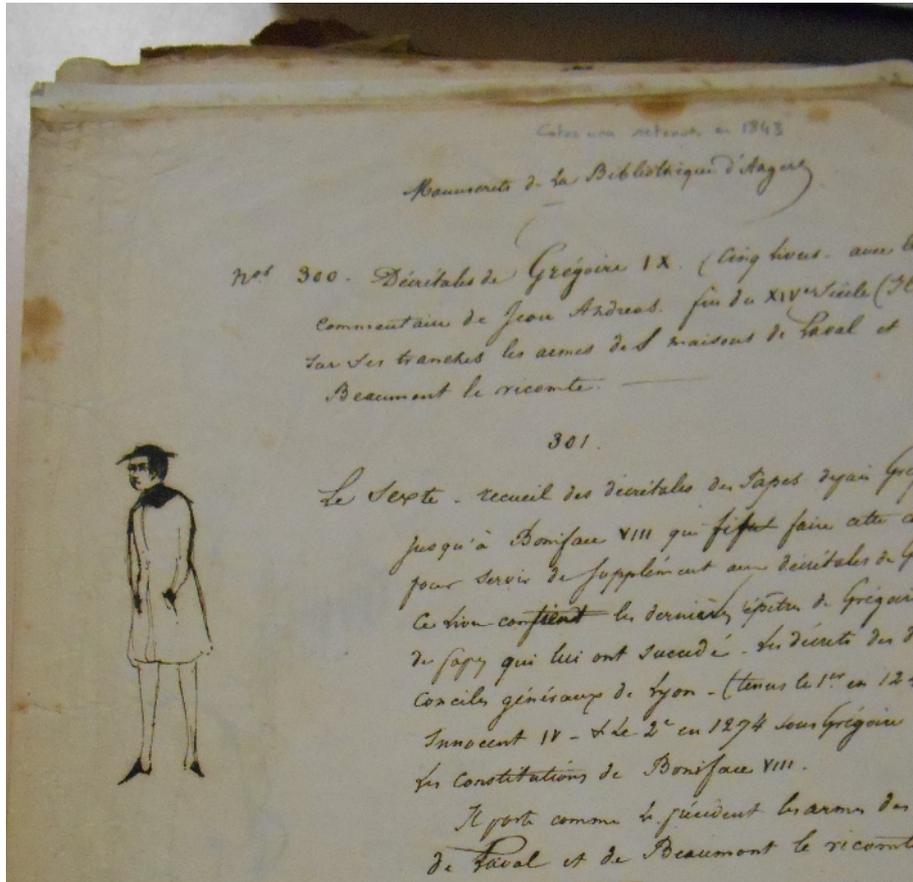


⁵²⁹ Archives municipales de Nantes, 2 R 518. *op. cit.* « Bibliothèque publique : Jours et heures d'ouverture », 1830.

ANNEXE 5 : LE CATALOGAGE DES OUVRAGES

LES CARICATURES DU BIBLIOTHÉCAIRE TOUSSAINT GRILLE

Extraites de ses notes sur les manuscrits de la bibliothèque d'Angers⁵³⁰



⁵³⁰ Archives de la Médiathèque Toussaint, Réserve Ms. 2189. GRILLE, Toussaint. « Notes préparatoires pour l'établissement d'une liste des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville d'Angers », 1838.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Achard, Claude-François (1751-1809) : Bibliothéconome.
Cité à la page 35.

Ameilhon, Hubert-Pascal (1730-1811) : Bibliothécaire de l'Arsenal, à Paris.
Cité aux pages 11, 36 et 68-69.

Andigné de La Blanchaye, Louis d' (1765-1857) : Comte d'Anjou et chef chouan.
Cité aux pages 60 et 63.

Bar, François-Auguste : Bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Nantes, de 1811 à 1815.
Cité aux pages 7, 34, 94, 101, 104, 107, 112, 117, 120 et 127.

Bertrand-Geslin, Jean-Baptiste (1770-1843) : Maire de la ville de Nantes.
Cité aux pages 91, 96, 112 et 126.

Bodin, Félix : Bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Rennes, de 1818 à 1823.
Cité aux pages 34, 98-99, 101, 109, 123, 129.

Bonnard du Hanlay, Sébastien François, ou dom Bonnard (1739-1808) : Bibliothécaire de la ville de Nantes, de 1796 à 1807.
Cité aux pages 10, 33, 39-42, 48-49, 51-55, 72-73, 84, 99, 105, 107, 109, 111-112, 115, 130 et 134.

Bourgneuf, Charles de (mort en 1617) : Évêque de Nantes.
Cité à la page 23.

Braux, J. P. dom : Bibliothécaire de la ville de Nantes, ancien bénédictin de la maison de l'Oratoire.
Cité aux pages 31, 41, 47, 50-51, 57, 81-82, 100, 103 et 134.

Carcani, Gaetano : Bibliothécaire de la ville de Nantes, de 1807 à 1811.
Cité aux pages 10, 32-34, 36, 40-42, 99-100, 102, 107-110, 112, 115-117, 122, 125, 130 et 134.

Courné, René Étienne : Libraire rennais.
Cité à la page 45.

De Bure, Guillaume-François (1732-1782) : Imprimeur-libraire.
Cité à la page 111.

Delandine, Antoine-François (1756-1820) : Bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Lyon.
Cité aux pages 38 et 115.

Giraud, Jérôme : Bibliothécaire de la maison de l'Oratoire, à Nantes, de 1753 à 1779.

Cité à la page 32.

Grille, Toussaint (1766-1850) : Bibliothécaire de la ville d'Angers, de 1805 à 1838.

Cité aux pages 10, 19-20, 26, 31, 36, 41, 48, 81, 94-95, 100, 107-108, 111-112, 115, 117, 119 et 123.

Grille, François-Joseph (1782-1853) : Bibliothécaire de la bibliothèque municipale d'Angers, de 1838 à 1848, et neveu de Toussaint Grille.

Cité aux pages 32, 36, 100, 107-108, 110-111, 115, 117-118, 121, 128, 131 et 133.

Guillet, Mathurin : Bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Nantes, de 1815 à 1837.

Cité aux pages 22, 30, 62, 94-95, 109, 112-113, 117, 120, 122 et 128.

Guyard, Bernard (1601-1674) : Prieur et donateur de la bibliothèque des Jacobins de Craon.

Cité à la page 19.

Jolliot : Concierge de la bibliothèque municipale de la ville de Nantes, à partir de 1809.

Cité à la page 100.

Le Sage, Pierre Michel : Bibliothécaire de la bibliothèque de la ville de Rennes.

Cité aux pages 45, 49, 52-53, 71-72 et 84-85.

Lelièvre, Julien : Commissaire du gouvernement dans la commune de Châteaubriant (44).

Cité à la page 63.

Locatelli, dom : Bibliothécaire de la ville d'Angers, ancien bénédictin.

Cité aux pages 31, 50-51, 80 et 82.

Londiveau, Julien : Bibliothécaire de la maison de l'Oratoire, à Nantes, de 1780 à 1793.

Cité aux pages 28, 32-33, 49, 51, 53 et 76.

Mainguy, Félix-Alexis (1747-1818) : Bibliothécaire de la ville de Rennes, de 1794 à 1818.

Cité aux pages 10, 13, 34-36, 39, 41-42, 45-46, 48-49, 51-53, 55, 64-65, 71-72, 78, 84-85, 91-93, 95-99, 103-104, 109, 112, 116, 122-123, 129, 131 et 134.

Martin, Gabriel (1678-1761) : Libraire.

Cité à la page 26.

Mercier de Saint-Léger, Barthélémy (1734-1799) : Abbé et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris.

Cité aux pages 30, 68, 75 et 93.

Merlet de la Boulaye, Gabriel Éléonore (1736-1807) : Conservateur des dépôts nationaux de la ville d'Angers.

Cité aux pages 47, 50, 58-59, 61, 82 et 134.

Montault-Désilles, Charles (1755-1839) : Évêque de Nantes.

Cité aux pages 79, 81, 82, 90.

Moreau de Jonnés, Alexandre (1778-1870) : Haut fonctionnaire français et élève de Félix-Alexis Mainguy.

Cité à la page 35.

Naudé, Gabriel (1600-1653) : Bibliothéconomiste.

Cité aux pages 8, 23 et 29.

Péhant, Émile (1813-1876) : Bibliothécaire de la bibliothèque municipale de Nantes, de 1848 à 1876.

Cité aux pages 21, 22, 28, 30, 91, 109 et 113.

Peignot, Gabriel (1767-1849) : Bibliothéconomiste.

Cité aux pages 25 et 35.

Robergeot, ou Robergeau : Concierge de la bibliothèque de la ville de Nantes et relieur.

Cité à la page 100.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	7
Présentation du sujet.....	7
Historiographie.....	11
Étude : les bibliothécaires de l'Ouest (Angers, Nantes et Rennes), de la Révolution française au milieu du XIXe siècle.....	14
I - LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE : DES HOMMES DE LETTRES.....	17
A) Les bibliothèques publiques de l'Ouest : Angers, Nantes et Rennes.....	17
1. <i>Le paysage des bibliothèques françaises</i>	17
1.1. Les sources.....	18
1.2. Les bibliothèques des communautés religieuses.....	19
1.3. Les bibliothèques de la ville.....	21
1.4. Les bibliothèques des sociétés savantes.....	23
2. <i>La présentation des collections et de leurs classements</i>	24
2.1. Le rôle des collections.....	25
2.2. Les thématiques et le classement des collections.....	25
3. <i>L'ouverture au public</i>	27
4. <i>Les fonctions des bibliothécaires</i>	29
B) Les bibliothécaires de l'Ouest à la fin du XVIIIe siècle.....	31
1. <i>Les bibliothécaires de la ville d'Angers</i>	31
2. <i>Les bibliothécaires de la ville de Nantes</i>	32
3. <i>Les bibliothécaires de la ville de Rennes</i>	34
C) Des hommes de lettres, écrivains et journalistes.....	35
1. <i>Des érudits et des professeurs</i>	35
2. <i>Les bibliothécaires : membres de sociétés littéraires</i>	37
2.1. La République des lettres.....	37
2.2. Les bibliothécaires de l'Ouest dans les sociétés savantes et littéraires.....	38
3. <i>Des écrivains</i>	41
II - LES BIBLIOTHÉCAIRES DE L'OUEST ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1804).....	43
A) Les employés aux bibliothèques dans les dépôts littéraires dans un contexte régional troublé.....	43
1. <i>La fermeture des bibliothèques des communautés religieuses et des sociétés savantes et la création des dépôts littéraires dans les chefs-lieux</i>	44
2. <i>Les gens de lettres chargés des dépôts littéraires dans l'Ouest</i>	48
3. <i>Le travail des employés aux bibliothèques dans les dépôts littéraires</i>	52
B) Un contexte de révoltes : les « Guerres de l'Ouest » (1793-1800).....	56
1. <i>Angers, ville assiégée et occupée par les Vendéens</i>	57
2. <i>Nantes, ville entre deux révoltes</i>	61
3. <i>Rennes et la Chouannerie</i>	64
C) Les bibliothécaires face aux décrets et à la mise en place des écoles centrales.....	65
1. <i>Les Commissions et la Bibliographie universelle de la France</i>	66
1.1. Les révolutionnaires et l'écrit.....	66
1.2. La sauvegarde du patrimoine et ses Commissions révolutionnaires.....	67
1.3. La Bibliographie universelle de la France, ou l'inventaire du patrimoine national.....	69

2. <i>Les bibliothécaires face aux décrets</i>	74
3. <i>Les bibliothécaires et les professeurs des musées et des écoles centrales</i> ..	78
3.1. La bibliothèque de l'école centrale d'Angers.....	79
3.2. La bibliothèque de l'école centrale de Nantes.....	83
3.3. La bibliothèque de l'école centrale de Rennes.....	84
III – LES BIBLIOTHÉCAIRES DES VILLES D'ANGERS, NANTES ET RENNES ET LA CRÉATION DES PREMIÈRES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (1804 – VERS 1850)	87
A) Les bibliothécaires des villes d'Angers, Nantes et Rennes : l'installation des bibliothèques municipales dans la première moitié du XIXe siècle	88
1. <i>Les bibliothèques publiques et la création des bibliothèques municipales dans les villes de l'Ouest</i>	88
1.1. Le choix des locaux.....	89
1.2. L'état général des collections des bibliothèques publiques.....	92
1.3. L'ouverture des bibliothèques au public.....	95
2. <i>Les bibliothécaires et leurs fonctions</i>	98
2.1. Les nominations des bibliothécaires.....	98
2.2. Le traitement des bibliothécaires.....	100
2.3. Les fonctions attribuées aux bibliothécaires municipaux.....	101
B) Les bibliothécaires : d'une génération d'hommes de lettres et de catalogueurs vers une nouvelle génération ?	105
1. <i>Les premiers « conservateurs » des bibliothèques à l'Ouest : des catalogueurs</i>	105
1.1. Les bibliothécaires de la période révolutionnaire : les catalogueurs de la première moitié du XIXe siècle.....	106
1.2. La publication des premiers catalogues en bibliothèque.....	110
2. <i>Les bibliothécaires de l'Ouest : des hommes de lettres</i>	113
2.1. Des membres de sociétés littéraires et savantes.....	114
2.2. Des poètes, des écrivains et des journalistes.....	116
2.3. Des collectionneurs privés.....	119
3. <i>Des hommes impliqués dans leur siècle : des politiciens et des professeurs</i>	120
3.1. Des hommes politiques.....	120
3.2. Des professeurs.....	122
C) Les premiers pas d'une formation et d'une normalisation des pratiques pour les bibliothécaires : l'exemple des bibliothécaires de l'Ouest	123
1. <i>L'apparition de normes dans les bibliothèques de l'Ouest</i>	124
1.1. Les règlements des bibliothèques municipales de l'Ouest.....	124
1.2. La création de bibliothèques spécialisées.....	126
1.3. La difficulté de la mise en place du prêt.....	127
2. <i>L'émergence d'un métier</i>	128
2.1. L'apparition de bibliothécaires issus d'horizons différents et de nouvelles pratiques professionnelles.....	129
2.1. Les premiers pas d'une formation pour les bibliothécaires.....	130
CONCLUSION	133
SOURCES	135
Les bibliothèques françaises	135
Les écrits des bibliothécaires	136

Les archives.....	137
<i>Archives de la Bibliothèque des Champs-Libres (Rennes).....</i>	<i>137</i>
<i>Archives de la Bibliothèque municipale de Nantes.....</i>	<i>137</i>
<i>Archives de la Médiathèque Toussaint (Angers).....</i>	<i>137</i>
<i>Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Rennes).....</i>	<i>138</i>
<i>Archives départementales de Loire-Atlantique (Nantes).....</i>	<i>139</i>
<i>Archives départementales de Maine-et-Loire (Angers).....</i>	<i>141</i>
<i>Archives municipales de Nantes.....</i>	<i>143</i>
<i>Archives municipales de Rennes.....</i>	<i>144</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	145
Outils.....	145
Ouvrages généraux : Les bibliothèques françaises (1789-1860).....	145
Ouvrages spécialisés : Les bibliothécaires de l'Ouest (1789-1860).....	147
Webographie.....	148
ANNEXES.....	149
INDEX DES NOMS DE PERSONNES.....	156
TABLE DES MATIÈRES.....	159